RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN
DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

Rapport Général

de la

COMMISSION D'ÉTUDE ET DE COORDINATION DES PLANS DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

AVRIL 1954

27251

5L
325.3
F842r

SOMMAIRE

Pages

Liste des membres de la Commission I

Liste des personnalités ayant collaboré aux travaux de la Commission dans le cadre des sous-commissions et des groupes de travail . . . IV

INTRODUCTION 1

- L'abaissement général du niveau des prix dans les territoires d'outre-mer 6

TITRE Ier

LES PROBLEMES ECONOMIQUES

Chapitre I - L'expansion de l'économie rurale . 11
- Les lignes d'action générales . 11
- Les objectifs proposés . . . 21

Chapitre II - La recherche scientifique et technique 31

Chapitre III - Les recherches géologiques 56

Chapitre IV - Les recherches d'hydrocarbures . . 59

Chapitre V - Les activités minières 62

Chapitre VI - Les ressources énergétiques . . . 76

Chapitre VII - L'équipement industriel 86

Chapitre VIII - Les transports et communications . 91
- Ports maritimes 94
- Voies navigables 98
- Chemins de fer 101
- Réseau routier 106
- Infrastructure aéronautique . . 109

Chapitre IX - Les télécommunications 120

TITRE II

LES PROBLEMES HUMAINS

		Pages
Chapitre X	- L'enseignement	126
Chapitre XI	- L'éducation de base	135
Chapitre XII	- Radiodiffusion et cinéma éducatif	140
Chapitre XIII	- L'équipement sanitaire	142
Chapitre XIV	- La lutte contre l'alcoolisme . .	149
Chapitre XV	- Les problèmes alimentaires et nutritionnels	152
Chapitre XVI	- Urbanisme et habitat	159

TITRE III

L'EXECUTION DU PLAN

Chapitre XVII	- Les investissements	170
Chapitre XVIII	- L'exécution du plan	180
Chapitre XIX	- L'action en faveur du plan . . .	182
CONCLUSION	. . . . .	184

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président

M. Roland PRE

Gouverneur de la France d'outre-mer

Vice-Président

M. Jacques LUCIUS

Maître des requêtes au Conseil d'Etat

Membres

M. ABRAHAM	inspecteur général de l'Enseignement, chargé de la direction des services universitaires des relations avec la France d'outre-mer et l'étranger.
ANTOINE	inspecteur général à Electricité de France, chef de l'inspection générale pour l'Union française et l'étranger.
ARMAND	directeur général de la Société nationale des chemins de fer français.
AUBREVILLE	inspecteur général des eaux et forêts au ministère de la France d'outre-mer.
BARTHES	président-directeur général du bureau minier de la France d'outre-mer.
Paul BERNARD	industriel, membre du Conseil économique.
de BRIE	directeur de la Société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine.
CANTERLYNCK	recteur de l'Université de Dakar.
de CARBON-FERRIERE	directeur général de la Compagnie française pour le développement des textiles.
de CLERMONT-TONNERRE	secrétaire général pour les questions de coopération économique.
CROUZET	inspecteur général des travaux publics de la France d'outre-mer.

MM. DEBAYLE) REVERS)	inspecteur général de l'enseignement et de la jeunesse au ministère de la France d'outre-mer.
Dr. FERRAND	
GARREAU-DOMBASLE	président de la Compagnie minière de Conakry.
GOETZE	directeur du Budget au ministère des Finances.
GONON	président-directeur général de la Banque de Madagascar.
GRIMANELLI	directeur des programmes économiques.
GUERNIER	directeur général de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux.
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
HUET	directeur général du contrôle au ministère de la France d'outre-mer.
HYMANS	président de la Compagnie nationale Air France.
JACOBSON	président de la Commission du plan, de l'équipement et des communications de l'Assemblée de l'Union franèaise.
ROBERT	médecin général inspecteur du corps de santé des troupes coloniales, directeur du service de Santé au ministère de la France d'outre-mer.
LAWRENCE	vice-président de la Commission de l'économie de l'Union française du Conseil économique.
LEFAUCHEUX	président-directeur général de la Régie nationale des usines Renault.
LEGOUX) PERRELLE)	inspecteur général des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
LEMAIGNEN	président-directeur général de la Société commerciale d'affrètements et de commission, président du Comité de l'Afrique française de la Chambre de commerce internationale.
MAYOLLE	industriel, président de la Commission de la production industrielle du Conseil économique.
MONS	secrétaire général permanent de la Défense nationale.

MM. PANOUILLOT	directeur général adjoint de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
PORTERES	professeur au Muséum national d'histoire naturelle.
POSTEL-VINAY	directeur général de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
ROSSIN	directeur de l'agriculture, de l'élévage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
SCHWEITZER	directeur du Trésor au ministère des Finances.
SENN	président de l'Institut de recherches des cotons et textiles.
TORRE	gouverneur de la France d'outre-mer.
de VITRY	directeur général de la Société Péchiney.

Rapporteur général

FAUREAT	chargé de mission au Commissariat général au plan de modernisation et d'équipement.

LISTE DES PERSONNALITES AYANT COLLABORE AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DANS LE CADRE DES SOUS-COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

I - SOUS-COMMISSIONS TECHNIQUES

ECONOMIE RURALE

Président :

M. ROSSIN	directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.

Vice-présidents :

M. CARRIERE DE BELGARRIC	directeur général de l'Institut de recherche pour les huiles et oléagineux.
M. GUILLIERMIE	directeur général de l'Institut des fruits et agrumes coloniaux.
MM. ANGLADETTE	ingénieur en chef des services de l'agriculture outre-mer, directeur de la section technique d'agriculture tropicale.
ANTOINE	inspecteur général à Electricité de France, chef de l'inspection générale pour l'Union française et l'étranger.
AUBREVILLE	inspecteur général des eaux et forêts au ministère de la France d'outre-mer.
BOURIQUET	inspecteur général de l'agriculture, section technique d'agriculture tropicale.
de BRIEY	chargé de mission à la caisse centrale de la France d'outre-mer.
BUDKER	Museum d'histoire naturelle.
de CARBON FERRIERE	directeur général de la compagnie française pour le développement des fibres textiles.
CARMICHAEL	président de la Société des fibres coloniales.

MM. CAZELLES	conseiller de l'Union française.
de COURSON	sous-directeur à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
DUMONT	maître de conférences à l'Institut national agronomique.
ESPERET	secrétaire général adjoint de la Confédération française des travailleurs chrétiens.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
GAUCHOU	directeur adjoint de l'Institut de recherches sur les cotons et les textiles exotiques.
GAYET	inspecteur général de la France d'outre-mer.
GRAND-CLEMENT	directeur technique à la Compagnie française pour le développement des fibres textiles.
GUERNIER	directeur général de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux.
GUIFFARD	président du Syndicat des producteurs de sisal.
LABROUSSE	ingénieur principal des services de l'agriculture outre-mer.
LARRAT	chef du service de l'élevage au ministère de la France d'outre-mer.
LAWRENCE	vice-président de la commission de l'économie de l'Union française au Conseil économique.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE
LE BOULANGER	docteur en droit, ingénieur agronome.
LEJEUNE	administrateur des colonies.
LEVEQUE	ingénieur principal d'agriculture, section technique d'agriculture tropicale, rapporteur de la sous-commission.
LEFEBVRE	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
MAISTRE	section technique d'agriculture tropicale.
MARILLONNET	ingénieur de la France d'outre-mer.
MARTIN	délégué du syndicat de défense des intérêts bananiers.
MOURRUAU	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
PANOUILLOT	directeur général adjoint de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.

MM. du PASQUIER	directeur de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.
PETER	directeur général de l'Office du Niger.
PIELLARD	ingénieur en chef des services de l'agriculture outre-mer.
PORTERES	professeur au Muséum national d'histoire naturelle.
POUSAILLOU	sous-directeur du plan au ministère de la France d'outre-mer.
RENAUD	ingénieur principal des services de l'agriculture outre-mer.
RIVAIN	directeur général de la Société des fibres coloniales.
RUYSSEN	ingénieur d'agriculture, section technique d'agriculture tropicale.
SAGOT	inspecteur général de l'agriculture de la France d'outre-mer.
SENN	président de l'Institut de recherches sur les cotons et les textiles exotiques.
SURRE	Institut de recherche des huiles et oléagineux.
TRINTIGNAC	secrétaire général de l'Office de la recherche scientifique outre-mer.
VIGUIER	conseiller technique à la Compagnie française pour le développement des textiles.

ENERGIE

Président :

M. ANTOINE	inspecteur général à Electricité de France.
MM. ARGAND	chef de la division énergie du vent aux études et recherches d' Electricité de France.
ARMAND	directeur général de la S.N.C.F.
BARTHES	président directeur général du Bureau minier de la France d'outre-mer.
Lieutenant-Colonel BECKER	comité d'action scientifique de la Défense nationale.
Général BERGERON	président du comité d'action scientifique de la Défense nationale.
BIRCKEL	secrétariat général permanent de la Défense nationale.
BLANCARD	directeur des carburants au ministère de l'Industrie et du Commerce.
BOURRIERES	adjoint de l'inspecteur général des Travaux-publics de la France d'outre-mer.
BRICKA	directeur général de la Compagnie française de distribution des pétroles en Afrique.
de BRIE	directeur de la Société électro-chimie et aciéries électriques d'Ugine.
CARRIVE	ingénieur au service des études d'outre-mer d'Electricité de France.
CHOVE	Union des chambres syndicales des industries du pétrole.
CROUZET	inspecteur général des Travaux publics de la France d'outre-mer.
DALEMONT	Compagnie française des pétroles.
DEGLAIRE	ingénieur en chef au service des études d'outre-mer d'Electricité de France.
DELBART	Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt.
DESANGES	président du syndicat professionnel des services publics d'outre-mer.
DESMARQUEST	Etablissements Desmarquest et Cie.
DOUZAMY	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
DUFFAUT	inspecteur général des Ponts et Chaussées.

M. DUTREUX	Office de la recherche scientifique outre mer.
EICHENBERGER	directeur des affaires africaines des Bauxites du Midi.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
FAUVEAU	direction des Poudres.
FLEURY	conseiller de l'Union française.
GARREAU DE BASLE	président de la Compagnie minière de Conn
GERARDIN	inspection générale de l'Air.
GOLDSCHMIDT	directeur de la Chimie au Commissariat à l'Energie atomique.
GONDET	Centre national de la recherche scientifique.
GRANIER de LILLIAC	chef du service technique à la direction des Carburants au ministère de l'Industrie et du Commerce.
GUILLAUMAT	commissaire général à l'Energie atomique.
GUY	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer
IVAL	Société électrochimie et aciéries électriques d'Ugine.
JACOBSON	président de la commission du plan de l'équipement et des com unications à l'Assemblée de l'Union française.
JACOT	ingénieur en chef des mines, direction des carburants.
Melle. JACQUOT	Commissariat général au plan.
M. LAMASSIAUDE	chef du centre A.O.F. au service des études outre-mer à Electricité de France.
LAUGIER	président de la Commission de la recherche scientifique.
LEBEAU	professeur à la Faculté de Pharmacie.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LEGOUX	inspecteur général des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LLAUTAUD	secrétariat général permanent de la Défense nationale.
LOUSTAU	adjoint à l'inspecteur général, service des études d'outre-mer d'Electricité de France.

MM. LUCIUS	président directeur général de la Société d'étude et de recherche des pétroles tunisiens, vice-président de la Commission.
LUGOL	Bureau de recherches de pétrole.
MABILE	directeur des recherches et de l'exploitation au Commissariat à l'Energie atomique.
MARELLE	inspection générale des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
MARSAT	ingénieur en chef, direction des études et fabrications d'armement.
de METZ	président de la Compagnie frangise des pétroles.
Paul MOCH	président de la Régie autonome des pétroles.
MOLLIE	directeur adjoint à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
MONS	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
MOULIERE	représentant M. JACOBSON.
NIZERY	directeur-adjoint, chef du service des études et recherches hydrauliques à Electricité de France.
PANOUILLOT	directeur général adjoint de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
PIROTTE	centre national de la recherche scientifique, président de l'Union intersyndicale de l'industrie d'outre-mer.
SIMOULIN	comité d'action scientifique de la Défense nationale.
SOUDET	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
TARANGER	directeur industriel au Commissariat à l'Energie atomique.
TRIMBACH	Caisse centrale de la France d'outre-mer.
TROMBE	directeur du laboratoire de recherche sur l'utilisation de l'énergie solaire.
de VERTEUIL	chef du service des études d'outre-mer d'Electricité de France.
WIRTH	inspecteur des Finances à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
YERLE	service technique des constructions navales.

INDUSTRIES

Président :

M. Paul BERNARD	industriel, membre du Conseil économique.
M. ANTHOINE	directeur adjoint de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
BALLU	conservateur à la direction générale des eaux et forêts.
BOURUET AUBERTOT	membre du Conseil économique.
de BRIE	directeur de la Société d'électrochimie et des aciéries électriques d'Ugine.
CHAINTREUIL	directeur des affaires africaines à la Société Péchiney.
de CLINCHAMPS	président de la Commission des industries de transformation, Commissariat général au plan.
COMBIER	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
CROUZET	inspecteur général des Travaux publics au ministère de la France d'outre-mer.
DELEON	délégué général du Syndicat général du papier.
DUGUE	industries mécaniques.
DURAND REVILLE	conseiller de la République.
DUTILLOY	délégué général de l'Union nationale des fabricants de pâte à papier.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan.
FISHER	représentant la Société industrielle pour la fabrication des papiers.
FRANK	président de la Société des cartonneries de La Rochette.
HENDRICKS	représentant la Société industrielle pour la fabrication des papiers.
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
IVAL	Société d'electrochimie et des aciéries électriques d'Ugine.

MM. LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE
LECACHEUX	Société U.P.C.E.L.
LE LIDEC	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
LLAUTAUD	représentant le secrétariat général permanent de la Défense nationale.
LINDENMAYER	industrie du ciment.
MICHON	conseiller de l'Union française.
MOLLIE	directeur à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
MONNET	conseiller de l'Union française.
O'GIL	chef de la division du papier à la direction des industries diverses et du textile, ministère de l'Industrie.
PECHOUTRE	président de la Régie industrielle de la cellulose coloniale.
PETERI	ingénieur des recherches à la Régie industrielle de la cellulose coloniale.
de PEYRECAVE	industrie des placages et des contreplaqués.
PROUTEAU	délégué général de la Fédération nationale des syndicats de producteurs de papiers, cartons et cellulose.
RAVIER	industrie textile "fibres dures".
RIPERT de REVEL	industrie sucrière.
ROQUEFORT VILLENEUVE	inspecteur à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
RUEFF	président de l'Union inter-syndicale de l'Industrie outre-mer.
RUILLIER	industrie textile "coton".
USSE	secrétaire général de la Cellulose du Pin.
VAVASSEUR	service des affaires extérieures au ministère de l'Industrie.
VETTER	société "les Bois du Cameroun".
VILGRAIN	industrie de la meunerie.
WILMOT ROUSSEL	gérant de la société d'étude "La cellulose tropicale".

MINES ET INDUSTRIES ASSOCIEES

Président :

M. LEGOUX — inspecteur général des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.

Vice-présidents :

M. BARTHES — président du Bureau minier de la France d'outre-mer.

M. GARREAU DOMBASLE — président de la Compagnie minière de Conakry.

MM. ANTOINE — inspecteur général pour l'Union française et l'étranger à Electricité de France.

ARNAUD — directeur général adjoint au bureau minier, directeur administratif à la Société guinéenne de recherches et d'exploitations minières.

BELLANGER — président de la Chambre syndicale des mines coloniales.

BENEDIC — compagnie minière de l'Oubangui oriental.

BERGER — président de la Société minière inter-coloniale.

BEVILLARD — président de la Compagnie générale des graphites.

BIRCKEL — secrétariat général permanent de la Défense nationale.

BOGROFF — ingénieur conseil à la Banque Rothschild.

BONTE — Chambre syndicale des mines coloniales.

BOSC — directeur de l'Office central des chemins de fer d'outre-mer.

BOURRIERES — inspection générale des Travaux publics de la France d'outre-mer.

de BRIE — directeur de la Société électrochimie et aciéries électriques d'Ugine.

CHAINTREUIL — société Péchiney.

CHALAS — société des mines "La Tiébaghi".

CHAUMET — direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.

CORNE — Chambre syndicale des mines coloniales.

M. DOUBLET	directeur du bureau de la fiscalité au ministère de la France d'outre-mer.
EICHENBERGER	directeur des Bauxites du Midi.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission des territoires d'outre-mer.
FISCHESSER	sous-directeur de l'Ecole nationale supérieure des mines, rapporteur général de la Commission des mines au Commissariat général au plan.
FRIEDEL	directeur de l'Ecole nationale supérieure des mines, président de la Commission des mines au Commissariat général au plan.
GOLDSCHMIDT	directeur de la Chimie au Commissariat à l'énergie atomique.
GUINDEY	directeur des finances extérieures.
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
IVAL	Société électrochimie et aciéries électriques d'Ugine.
LAFFON	président de la société du Nickel.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LENNE	direction du Budget.
LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LIAUTAUD	secrétariat général permanent de la Défense nationale.
LOISEAU	Commissariat général au plan.
LUGOL	Bureau de recherches des pétroles
MABILE	directeur des recherches et de l'exploitation au Commissariat à l'énergie atomique.
MARCHANDISE	chef de cabinet du ministre de la France d'outre-mer.
MARELLE	inspection générale des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
Paul MOCH	président de la Régie autonome des pétroles.
MONS	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
PINCI	directeur général de la Compagnie minière de l'Oubangui oriental.
PANOUILLOT	directeur général adjoint de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.

MM. POMERANCE	société des mines "La Tiébaghi".
RAMIN	Société des mines de cuivre de Mauritanie.
TRIMBACH	Caisse centrale de la France d'outre-mer.
VIGIER	directeur général du Bureau minier.
VINEL	président de la Société des mines de fer de Mauritanie.
de VITRY	directeur général de la société Péchiney.
WIRTH	inspecteur des Finances, Caisse centrale de la France d'outre-mer.

PROBLEMES HUMAINS

Groupes de travail :

Santé - Enseignement - Problèmes alimentaires - Problèmes humains.

Président :

M. BARTHES	gouverneur général honoraire de la France d'outre-mer, président directeur général du Bureau minier de la France d'outre-mer.

Vice-présidents :

M. ABRAHAM	inspecteur général de l'éducation nationale.
M. LAWRENCE	vice-président de la Commission de l'économie de l'Union française du Conseil économique.

MM. ANGLADETTE	directeur de la section technique d'agriculture tropicale.
BIENAYME	Institut de recherche des huiles et oléagineux.
BINET	administrateur en chef, délégation du Cameroun.
CAMERLYNCK	recteur de l'Université de Dakar.
CHAUMET	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
. COURDOMOY	chef du deuxième bureau à l'inspection générale de l'enseignement de la France d'outre-mer.
de COURSON	inspecteur des Finances à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
DEBAYLE	inspecteur général de l'enseignement et de la jeunesse au ministère de la France d'outre-mer, président du groupe de travail Enseignement.
DUPASQUIER	directeur de l'Ecole supérieure d'application de l'agriculture tropicale.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
Dr. FERRAND	
FOURNIER	inspecteur général adjoint de l'enseignement de la France d'outre-mer, rapporteur de la sous-commission.

M. FOURRE	chef du centre français d'information de l'éducation de base au Musée pédagogique.
Colonel GARSIN	chef du 4ème bureau technique.
GRANDSION	service des relations universitaires avec l'étranger et l'outre-mer, ministère de l'Education nationale.
Melle. GUELFI	chef du service de l'inspection générale du travail et de la main-d'oeuvre au ministère de la France d'outre-mer.
M. GUERNIER	directeur général de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux.
JACOBSON	président de la Commission du plan de l'équipement et des communications de l'Assemblée de l'Union française.
LAFFOND	Institut des fruits et agrumes coloniaux.
LARRAT	direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LEENHARDT	pasteur.
LEMASSON	représentant M. AUBREVILLE, inspection générale des eaux et forêts.
LENGELLE	Institut de recherches de l'économie alimentaire.
Dr. LEPAGE	direction de la santé au ministère de la France d'outre-mer.
LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LE ROUZIC	direction de la santé au ministère de la France d'outre-mer.
MAISTRE	section technique d'agriculture tropicale.
MERLO	sous-directeur des affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer.
MONS	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
OLLIVON	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
Dr. PALES	sous-directeur du Musée de l'Homme, président du groupe de travail Problèmes humains.
R.P. PATERNOT	des Pères Blancs.

MM. PILLE	direction de la santé au ministère de la France d'outre-mer.
Gouverneur R. PRE	président de la Commission, président du groupe de travail des problèmes alimentaires.
Médecin général ROBERT	directeur du service de santé au ministère de la France d'outre-mer, président du groupe de travail Santé.
ROSSIN	directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
SAGOT	inspecteur général de l'agriculture de la France d'outre-mer.
SCHAEFFER	secrétariat d'Etat aux affaires économiques.
SEROT	direction de la production agricole.
TRINTIGNAC	secrétaire général de l'Office de la recherche scientifique outre-mer.
WOLFF	sous-directeur du peuplement, représentant M.RAIN, directeur général de la population.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Président :

M. ROSSIN	directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.

Vice-présidents:

M. MANGENOT	directeur de l'Institut d'enseignement et de recherches tropicales.
M. ANGLADETTE	directeur de la section technique d'agriculture tropicale.

MM. Dr. AUBLANC	secrétaire général de l'Institut Pasteur.
AUBREVILLE	inspecteur général des eaux et forêts au ministère de la France d'outre-mer.
BIGORGNE	président du Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer.
BIRCKEL	secrétariat général permanent de la Défense nationale.
de BRIEY	chargé de mission à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
BUDKER	sous-directeur du laboratoire des pêches coloniales au Muséum d'histoire naturelle.
BUGNICOURT	directeur de l'Institut français d'Océanie.
de CARBON FERRIERE	directeur général de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles.
CARRIERE DE BELGARRIC	directeur général de l'Institut de recherche pour les huiles et oléagineux.
COMBES	directeur de l'Office de la recherche scientifique outre-mer.
René DUMONT	maître de conférences à l'Institut national agronomique.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.

MM. Dr. FERRAND	
GUERNIER	directeur général de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux.
GUILLIERME	directeur général de l'Institut des fruits et agrumes coloniaux.
JAMME	directeur technique du Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer.
LAFOND	direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
LARRAT	chef du service de l'élevage au ministère de la France d'outre-mer.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LEFEBVRE	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
LEGOUX	inspecteur général des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
MARCON	directeur du Centre technique forestier tropical.
MARELLE	inspection générale des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
MERCIER	Compagnie générale des oléagineux tropicaux.
MILLOT	directeur de l'Institut de recherches scientifiques de Madagascar.
MONOD	directeur de l'Institut français d'Afrique noire.
MONS	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
NICKLES	inspection générale des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
de PADIRAC	Institut français du caoutchouc.
Dr. PALES	sous-directeur du musée de l'Homme.
PECHOUTRE	président de la Régie industrielle de la cellulose coloniale.
PETER	directeur général de l'Office du Niger.

M. PORTERES	professeur au Muséum national d'histoire naturelle.
Médecin Général ROBERT	directeur du service de santé au ministère de la France d'outre-mer.
SAGOT	inspecteur général de l'agriculture de la France d'outre-mer.
SAUVEL	Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort.
SENN	président de l'Institut de recherches pour les cotons et textiles.
TRINTIGNAC	secrétaire général de l'Office de la recherche scientifique outre-mer.
Général VAUCEL	directeur des instituts Pasteur d'outre-mer.
VUILLAUME	président-directeur général du Bureau d'étude pour le développement de la production agricole dans les territoires d'outre-mer.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Président :

M. CROUZET	inspecteur général des Travaux publics de la France d'outre-mer.
MM. ALFANO	adjoint de M. BOSC.
ARIENGAUD	inspection générale des Travaux publics de la France d'outre-mer, rapporteur pour les Routes.
BISSONNET	direction du Trésor, ministère des Finances.
BIRCKEL	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
BOSC	directeur de l'Office des chemins de fer de la France d'outre-mer, rapporteur pour les Chemins de fer.
BOURRELLIS	vice-président des Entrepreneurs métropolitains de travaux publics pour l'Union française.
BOURRIERES	inspection générale des Travaux publics de la France d'outre-mer, rapporteur pour les Ports maritimes.
CASTETS	direction du Budget, ministère des Finances.
CHAUMET	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
COURAU	secrétaire général de la Marine marchande.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
Commandant de HAUTEFEUILLE	Etat-major de la zone stratégique de l'Océan indien.
HYLANS	président de la compagnie Air France.
Colonel HUSSON	chef d'Etat-major de la zone stratégique d'Afrique centrale.
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.

MM. JACOBSON	président de la Commission du plan de l'équipement et des communications de l'Assemblée de l'Union française.
JACQUIN	ingénieur principal des Travaux publics, rapporteur pour les Voies navigables.
JEUDY	ingénieur en chef des transmissions de la France d'outre-mer, rapporteur pour les Postes et télécommunications.
JOURET	Commissariat général au plan.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LEFAUCHEUX	président directeur général de la régie nationale des usines Renault.
LEFEBVRE	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
LEMAIGNEN	président directeur général de la Société commerciale d'affrètements et de commissions.
LEMAIRE	secrétaire général à l'aviation civile et commerciale.
LENNE	direction du Budget, ministère des Finances.
LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
MARCADE	Caisse centrale de la France d'outre-mer.
MARCHESSAU	ministère de la France d'outre-mer.
MERCIER	Institut français du transport aérien, rapporteur pour les Transports aériens.
MEYER	Chef du serv. des télécommunications de la France d'outre-mer, rapporteur pour les Postes et télécommunications.
MONS	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
PELNARD CONSIDERE	ingénieur conseil.
PLANTE	compagnie Air France.
POUMAILLOU	sous-directeur du plan au ministère de la France d'outre-mer.
PROHOM	président de la Compagnie transafricaine.
RABOUIN	Marine marchande.
THERY	ingénieur général, Marine marchande.
TOUYA	direction des relations économiques extérieures.
VALDANT	sous-directeur des affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer.
ZIEGLER	directeur général de la Cie. Air France.

URBANISME ET HABITAT

Président :

M. LODS	architecte.
MM. ALAURENT	administrateur en chef de la France d'outre-mer, détaché au ministère de la Reconstruction et du Logement, rapporteur de la sous-commission.
BAHUAUD	secrétaire administratif de la Confédération française des travailleurs chrétiens.
BLANC	administrateur en chef de la France d'outre-mer, chef du service de l'habitat.
CASSAIGNE	ingénieur des Travaux publics au ministère de la France d'outre-mer.
de CHALENDAR	inspecteur des Finances à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
ECOCHARD	urbaniste.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
GRIVAZ	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LE CAISNE	architecte.
LEVI	directeur des installations fixes de la S.N.C.F.
PEIRANI	représentant M. LEVI.
PHILIPPE	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
PUIG	direction des Travaux publics au ministère de la France d'outre-mer.
Georges ROUX	ministère de la Reconstruction et du Logement.
RUAIS	direction des Travaux publics au ministère de la France d'outre-mer.
THIEBAUD	ministère de la Reconstruction et du Logement.

II - SOUS-COMMISSIONS DES PROBLEMES GENERAUX

BILAN DU PLAN

Président :

M. HUET	inspecteur général de la France d'outre-mer, directeur du contrôle du budget et du contentieux de la France d'outre-mer.
MM. BISSONNET	direction du Trésor.
BOYER	sous-directeur à la direction du Trésor.
BLOCH LAINE	directeur général de la Caisse des dépots et consignations, président du Conseil d'administration de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
Colonel CONSIGNY	représentant M. MONS, secrétaire général de la Défense nationale.
DELMAS	direction du Budget.
DOMMEL	secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
LEFEBVRE	direction des affaires économiques et du plan de la France d'outre-mer.
MAZODIER	inspecteur de la France d'outre-mer, rapporteur de la sous-commission.
MOURRUAU	direction des affaires économiques et du plan de la France d'outre-mer.
OVED	Commissariat général au plan.
POSTEL VINAY	directeur général de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
POUMAILLOU	sous-directeur du plan, ministère de la France d'outre-mer.

COOPERATION

Président :

M. COLOMBAIN	directeur honoraire de la coopération au Bureau international du travail.
MM. MIRSCHFELD	directeur du bureau de la coopération au ministère de l'Agriculture.
LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE, rapporteur de la sous-commission.
MOURRUAU	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
NABI YOULA	président de l'Association des coopérateurs de la France d'outre-mer.
RAYMOND	secrétaire général de la Fédération nationale des coopératives agricoles.
RENAUD	direction des affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer.
ROSSIN	directeur général de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
THOMAS	Fédération nationale des coopératives agricoles.

ELEVATION DU NIVEAU DE VIE

Président :

M. BOISDON — conseiller de l'Union française.

Vice-président :

M. BELIME

MM. de BRIEY — Caisse centrale de la France d'outre-mer.

de CARBON FERRIERE — directeur général de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles.

COLOMBAIN — directeur honoraire de la coopération au Bureau international du travail.

COMBES — Office de la recherche scientifique outre-mer.

de COURSON — inspecteur général des Finances, Caisse centrale de la France d'outre-mer.

CROCCICHIA — gouverneur, président de la Confédération des coopératives africaines.

DESCHAMPS — gouverneur, Office de la recherche scientifique d'outre-mer.

DUMONT — maître de conférences à l'Institut national agronomique.

DUSSERRE — élève administrateur de la France d'outre-mer.

FANGEAT — chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.

FORSTER — Haut conseil de l'Union française.

FOURNIER — inspecteur général adjoint de l'enseignement de la France d'outre-mer.

GARAND — comité d'étude et de liaison du Patronat de l'Union française.

MM. GRANDSIMON	ministère de l'Education nationale.
GRIAULE	conseiller de l'Union française.
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
JACOBSON	président de la Commission du plan, de l'équipement et des communications de l'Assemblée de l'Union française.
LAWRENCE	vice-président de la Commission de l'économie de l'Union française du Conseil économique.
LEBOUCQ	administrateur de la France d'outre-mer, cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LEPROUX	directeur du cabinet du Gouverneur R.PRE.
LEMAIGNEN	président directeur général de la Société commerciale d'affrètements et de commission.
MANGIN	affaires musulmanes A.O.F.
MARQUET	conseiller de l'Union française.
MOURRUAU	direction des affaires économiques et du plan, ministère de la France d'outre-mer.
NABI YOULA	président de l'Union des coopératives bananières de Guinée.
PETER	directeur général de l'Office du Niger.
POSTEL VINAY	directeur général de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
REY	gouverneur, commissaire du gouvernement auprès de la Société immobilière du Cap Vert.
ROSSIN	directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
SAGOT	inspecteur général de l'agriculture de la France d'outre-mer.
TOURANCHEAU	direction technique, Compagnie française pour le développement des fibres textiles.
TRINTIGNAC	secrétaire général de l' O.R.S.O.M.
Melle.TRIBOLATI	membre du Conseil économique, vice-présidente de la C.F.T.C.

FINANCEMENT

Président :

M. le Gouverneur R.PRE président de la Commission.

MM. ANTHOINE	directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
ARMENGAUD	ingénieur en chef des Travaux publics de la France d'outre-mer.
Paul BERNARD	directeur général adjoint de la Société financière pour la France d'outre-mer.
BISSONNET	direction du Trésor.
BLOCH LAINE	directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.
BOURRIERES	ingénieur en chef des Travaux publics de la France d'outre-mer.
de BRIE	directeur à la Société électro-chimie et aciéries électriques d'Ugine.
CAMOUILLY	sous-directeur des Finances à la direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
CARRIVE	Electricité de France.
CAMBOURNAC	représentant M. JACOBSON.
CASTETS	direction du Budget.
de CLERMONT TONNERRE	secrétaire général des questions de coopération économique.
DELLAS	direction du Trésor.
DOUZANY	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
DREUX	Société commerciale d'affrètements et de commissions.
EICHENBERGER	directeur des Bauxites du Midi.
FANGEAT	chargé de la direction des services outre-mer au Commissariat général au plan.

MM. GARCIN	représentant le médecin général ROBERT.
GARREAU DOMBASLE	président de la Cie.minière de Conakry.
GOETZE	directeur du Budget.
GONON	directeur de la Banque de Madagascar.
de GRIEGES	secrétaire général de la Compagnie du Canal de Suez.
GRIMANELLI	
GUINDEY	directeur des Finances extérieures.
HERRENSCHMIDT	inspecteur des Finances, directeur du Crédit national.
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
LEDUC	professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.
LEFEBVRE	direction du plan, ministère de la France d'outre-mer.
LEMAIGNEN	président directeur général de la Société commerciale d'affrètements et de commissions.
LEPAGE	direction de la Santé, ministère de la France d'outre-mer.
MONS	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
PANOUILLOT	directeur général adjoint de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
POILAY	directeur de la Banque de l'A.O.F.
POSTEL VINAY	directeur général de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
POUMAILLOU	sous-directeur du plan, ministère de la France d'outre-mer.
de SAILLY	directeur général de la banque de l'Indochine.
SCHAEFFER	secrétariat d'Etat aux affaires économiques.
SCHWEITZER	directeur du Trésor.
VAYSSET	direction du Budget.
de VITRY	directeur général de la société Péchiney.
WIRTH	inspecteur des Finances à la Caisse centrale de la France d'outre-mer, rapporteur de la sous-commission.

INTEGRATION METROPOLE OUTRE-MER

Président :

M. le Gouverneur R. PRE président de la Commission.

MM. ANTHOINE	directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
ARMAND	directeur général de la S.N.C.F.
BARTHES	président du Bureau minier de la France d'outre-mer.
BEAUREPAIRE	ministère de l'Industrie et du Commerce, service des affaires extérieures.
Paul BERNARD	industriel, membre du Conseil économique.
BIRCKEL	secrétariat général permanent de la Défense nationale.
BOYER	direction du Trésor.
de BRIE	directeur de la Société électro-chimie et aciéries électriques d'Ugine.
de CARBON	Caisse centrale de la France d'outre-mer.
de CARBON FERRIERE	directeur général de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles.
CHAUVET	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
CROUZET	inspecteur général des Travaux publics au ministère de la France d'outre-mer.
DANDERLEUX	Banque de l'Indochine.
DELLAS	direction du Trésor.
EICHENBERGER	directeur des Bauxites du Midi.
ESPERET	secrétaire général adjoint de la Confédération française des travailleurs chrétiens.
FAY	ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires économiques et du plan.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
GABORY	ministère de l'Industrie et du Commerce.

MM. GABRIEL	direction des programmes économiques.
GIRARD	Caisse centrale de la France d'outre-mer.
GRIBELIN	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
GUERNIER	directeur général de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux.
HENRY	ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires économiques et du plan.
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
JACQUIN	ministère de la France d'outre-mer.
JEUX	industriel.
LALLEMENT	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
LAMOTTE	ministère des affaires économiques.
LAWRENCE	vice-président de la Commission de l'économie de l'Union française du Conseil économique.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LEDUC	professeur à la Faculté de Droit de Paris
LEFAUCHEUX	président directeur général de la régie nationale des usines Renault.
LEGOUX	inspecteur général des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
LENNE	direction du Budget.
LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LIAUTAUD	secrétariat général permanent de la Défense nationale.
MARELLE	inspection des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
MARY	secrétariat général permanent de la Défense nationale.
MOURRUAU	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
MONS	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
MOUSSA	inspecteur des Finances, direction des relations économiques extérieures.
OVED	Commissariat général au plan.
PETER	directeur général de l'Office du Niger.
PANOUILLOT	directeur général adjoint de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.

MM. POSTEL VINAY	directeur général de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
POUMAILLOU	sous-directeur du plan au ministère de la France d'outre-mer.
RIBADEAU DUMAS	société Péchiney.
ROBIN	Office du Niger.
ROSSIN	directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
de SAILLY	directeur général de la Banque de l'Indochine.
SCHAEFFER	secrétariat d'Etat aux affaires économiques.
SCHWEITZER	directeur du Trésor.
SENN	président de l'Institut de recherche des cotons et textiles.
TORRE	gouverneur de la France d'outre-mer.
VALDANT	sous-directeur des affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer.
VAVASSEUR	ministère de l'Industrie et du Commerce, service des affaires extérieures.
de VITRY	directeur général de la société Péchiney.
WIRTH	inspecteur des Finances à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
ZIEGLER	directeur général de la compagnie Air France.

PRIX DE REVIENT

Président :

M. MAYOLLE	président de la Commission de la production industrielle au Conseil économique.
MM. ALIBERT	Banque de l'Afrique occidentale.
ANTHOINE	directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
BERTRAND	Fédération bananière de Guinée.
BEVILLARD	Chambre syndicale des mines coloniales.
BISSONNET	direction du Trésor.
BLOCH LAINE	directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.
BOURRIERES	inspection des Travaux publics au ministère de la France d'outre-mer.
BOSSE	inspection des Travaux-publics au ministère de la France d'outre-mer.
CADILLAT	Institut des fruits et agrumes tropicaux.
CAMOUILLY	administrateur en chef de la France d'outre-mer.
de CARBON	Caisse centrale de la France d'outre-mer.
de CARBON FERRIERE	directeur général de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles.
CASTETS	direction du Budget.
CHAINTREUIL	directeur des affaires africaines à la société Péchiney.
CHAPPERON	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
COME	direction du Budget.
CROUZET	inspecteur général des Travaux publics au ministère de la France d'outre-mer.
DELLAS	direction du Trésor.
ESPERET	secrétaire général adjoint de la Confédération française des travailleurs chrétiens.

MM. FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
FAY	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
GABORY	ministère de l'Industrie et du Commerce.
GABRIEL	direction des programmes économiques.
GARAND	comité d'étude et de liaison du patronat de l'Union française.
GAYET	cabinet du ministre.
GERVILLE REACHE	direction des prix au ministère des Affaires économiques.
GHISLAIN	comité d'étude et de liaison du patronat de l'Union française.
GONON	directeur général de la Banque de Madagascar.
GRIBELIN	direction des affaires économiques et du plan au ministère des affaires économiques.
GUERNIER	directeur général de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux.
HENRY	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
JACOT	ingénieur en chef des mines, direction des carburants.
JEUX	industriel.
LAMOTTE	direction des programmes économiques.
LAWRENCE	vice-président de la Commission de l'économie de l'Union française du Conseil économique.
LAVENANT	ministère de l'Industrie et du Commerce.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LE BOULANGER	Syndicat des producteurs de sisal de l'Union française.
LEDUC	professeur à la Faculté de Droit.
LEGOUX	inspecteur général des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
LEMAIGNEN	président directeur général de la Société commerciale d'affrètements et de commissions.

MM. LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
MANGIN	ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires économiques et du plan.
MARELLE	inspection générale des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
MARTIN	Syndicat de défense des intérêts bananiers du Cameroun.
MOURRUAU	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
PETER	directeur général de l'Office du Niger.
POILAY	directeur général de la Banque d'Afrique occidentale.
PONCET	direction générale des prix, du contrôle et des enquêtes économiques.
POSTEL VINAY	directeur général de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
POUMAILLOU	sous-directeur du plan au ministère de la France d'outre-mer.
POCHON	inspection du travail et des lois sociales au ministère de la France d'outre-mer.
REYNAUD	inspection du travail au ministère de la France d'outre-mer.
RIBADEAU DUMAS	société Péchiney.
ROSSIN	directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
ROZOY	secrétaire général de la fédération nationale des syndicats du Commerce ouest-africain.
RUELLE	société SHELL.
SENN	président de l'Institut de recherches pour les cotons et textiles.
SOULE	ministère de la France d'outre-mer.
THIERRY MIEG	Compagnie du Niger français.
THUREAU DANGIN	Compagnie forestière de la Sangha Oubangui.
TORRE	gouverneur de la France d'outre-mer.
TOUYA	direction des relations économiques extérieures.
VALDANT	sous-directeur des affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer.

MM. VAVASSEUR	ministère de l'Industrie et du Commerce.
VOLAIT	ministère de la France d'outre-mer.
WIRTH	inspecteur des Finances, rapporteur de la sous-commission.
ZIEGLER	directeur général de la compagnie Air France.

RECHERCHE DES DEBOUCHES

SUR LES MARCHES ETRANGERS

Président :

M. VALDANT	sous-directeur des affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer.
MM. ANTHOINE	directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
BERTRAND	Fédération bananière de la Guinée.
de BRIEY	Caisse centrale de la France d'outre-mer.
CARRE BONVALET	direction des programmes économiques.
CHAIGNEAU	Commissariat général au plan.
CLAPPIER	directeur des relations économiques extérieures.
COQUERELLE	Compagnie française de l'Afrique occidentale.
de JOUANY	Banque de Madagascar.
DISERENS	Fédération du commerce de l'Afrique orientale.
ELIAS	ministère de la France d'outre-mer.
FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
GRIBELIN	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
GABRIEL	direction des programmes économiques.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LAMOTTE	direction des programmes économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
LE VEUGLE	service des statistiques du ministère de la France d'outre-mer.
LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE.

MM. LUTTON	Centre national du Commerce extérieur.
MARELLE	inspection générale des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
MARIONNEAU	Société commerciale de l'Ouest africain.
MENIAUD.	Fédération des producteurs de bois coloniaux.
PIELLARD	chef de la division de normalisation de la S.T.A.T.
PITSILLIDES	Société commerciale de l'Ouest africain.
QUIGNON FLEURET	Fédération bananière de la Côte d'Ivoire, Fédération des producteurs de café et de cacao des territoires d'outre-mer.
RAULT	Fédération du commerce de l'Afrique orientale.
RIPERT	Commissariat général au plan.
RUYSSEN	division de la normalisation de la S.T.A.T.
SOULE	ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires économiques et du plan.
TEISSEDRE	direction des relations économiques extérieures.
Gouverneur TORRE	ministère de la France d'outre-mer.

SECTEURS GEOGRAPHIQUES COORDONNES

Président :

M. le Gouverneur R.PRE — président de la Commission.

Vice-président :

M. ARMAND — directeur général de la S.N.C.F.

MM. ALAURENT	ministère de la Reconstruction et du Logement.
ANTOINE	inspecteur général à Electricité de France.
BISSONNET	direction du Trésor.
BIRCKEL	secrétariat général permanent de la Défense nationale.
BLOCH LAINE	directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.
BOISDON	conseiller de l'Union française.
BOYER	direction du Trésor.
de BRIE	directeur de la Société électrochimie et aciéries électriques d'Ugine.
CASTETS	direction du Budget.
CHAULET	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
de CLERMONT TONNERRE	secrétaire général des questions de coopération économique.
DEGLAIRE	ingénieur en chef au service des études d'outre-mer d'Electricité de France.
DELLAS	direction du Trésor.
DURAND	direction du Trésor.
EICHENBERGER	directeur des Bauxites du Midi.

MM. FANGEAT	chargé de la division outre-mer au Commissariat général au plan, rapporteur général de la Commission.
GARREAU DOMBASLE	président de la Compagnie minière de Conakry.
GUILLAUMAT	commissaire général à l'énergie atomique.
GUINDEY	directeur des Finances extérieures.
HOFFHERR	directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
IVAL	Société électrochimie et aciéries électriques d'Ugine.
JACOBSON	président de la commission du plan de l'équipement et des communications de l'Assemblée de l'Union française.
LEBOUCQ	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LEFAUCHEUX	président directeur général de la Régie nationale des usines Renault.
LEFEBVRE	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
LEGOUX	inspecteur général des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
LEPROUX	cabinet du Gouverneur Roland PRE.
LOISEAU	Commissariat général au plan.
MANGIN	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
MARCHANDISE	chef de cabinet du ministre de la France d'outre-mer.
MARELLE	inspection générale des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer.
MARY	secrétariat général permanent de la Défense nationale.
MERCIER	Compagnie générale des oléagineux tropicaux.
MONS	secrétaire général permanent de la Défense nationale.

104.	NAVES	présidence de l'Union française.
	PANOUILLOT	directeur général adjoint de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
	POUMAILLOU	sous-directeur du plan au ministère de la France d'outre-mer.
	POSTEL VINAY	directeur général de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
	RAVELLI	rapporteur de la sous-commission.
	ROSSIN	directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
	SCHWEITZER	directeur du Trésor.
	SOUDET	direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
	TRINTIGNAC	secrétaire général de l'Office de la recherche scientifique outre-mer.
	VINEL	président des Mines de fer de Mauritanie.
	de VITRY	directeur général de la société Pechiney.
	WIRTH	inspecteur des Finances à la Caisse centrale de la France d'outre-mer.
	ZIEGLER	directeur général de la compagnie Air France.

INTRODUCTION

Mettant en oeuvre la politique nouvelle définie par la Conférence africaine de Brazzaville en 1944, et utilisant à cette fin les dispositions de la loi du 30 avril 1946 -qui, par delà les procédures de planification et de financement qui s'y trouvaient définies, a pris la valeur d'une charte économique entre la métropole et les territoires d'outre-mer- le premier plan s'était fixé comme objectif la transformation aussi rapide que possible de ces territoires en pays modernes, en leur procurant les moyens :

- d'une part et par priorité, d'assurer le progrès économique et social des populations ;

- d'autre part, de contribuer à l'établissement d'une économie d'Union Française prospère, tant dans ses échanges internes que dans ses relations avec l'extérieur.

Ces plans ont porté, pour une très large part, sur la mise en place d'une infrastructure générale de base. En effet, les engagements pris depuis 1946 par la Caisse centrale de la France d'outre-mer et le FIDES, pour l'exécution des plans des territoires d'outre-mer, ont concerné, pour 50 % environ les voies de communication, 20 % l'équipement social, 12 % la production agricole, l'élevage et l'hydraulique, 11 % la production minière et industrielle (y compris la production d'énergie électrique), 7 % enfin les recherches agricoles, forestières ou minières.

Certes, au lendemain de la guerre, l'équipement public des territoires d'outre-mer, soumis à un trafic intensif sans entretien suffisant et sans renouvellement, accusait une usure prématurée et anormale et n'était plus, dans la plupart des cas, en mesure de faire face à des besoins cependant réduits par une baisse sensible de la production.

Il était donc incontestablement nécessaire de remédier à cette situation si l'on entendait restaurer rapidement les économies locales et répondre, par ailleurs, aux aspirations des populations d'outre-mer.

Ces exigences n'ont cependant pas toujours justifié la place souvent trop importante accordée, au cours du premier plan, à certains grands travaux publics par rapport à celle qui a été réservée à des actions intéressant directement les secteurs productifs, qu'il s'agisse de la recherche ou de la production proprement dite.

Ceci est d'autant plus grave que si, dans bon nombre de cas, des résultats du plus grand intérêt pour l'économie des territoires ont été acquis grâce à l'amélioration des moyens de transport et de communication (équipement portuaire notamment), il en est d'autres où les réalisations ne sont pas à la mesure des investissements considérables consentis ; c'est le cas en particulier de certains grands travaux routiers (d'un prix de revient parfois très élevé) dont l'utilité économique est discutable, qui n'ont apporté que des améliorations très limitées aux conditions générales de production (1). Ces erreurs ne doivent cependant pas être surestimées et l'effort accompli au cours des années écoulées dans le domaine des travaux publics, reste dans l'ensemble valable.

Dans le même temps, ces territoires alourdissaient considérablement leur appareil administratif et assistaient à la mise en oeuvre d'une politique sociale, généreuse certes, mais beaucoup trop lourde pour des économies encore peu développées et très vulnérables.

Le résultat brutal a été la mise à la charge des territoires de frais supplémentaires d'entretien et de fonctionnement considérables que n'est pas venue compenser une expansion parallèle des économies locales.

Ceci explique la situation financière diffi-

---

(1) S'il faut préciser, pour être tout à fait objectif, que le plein effet des travaux routiers incriminés n'a pu encore se faire sentir du fait que ces équipements sont loin d'être achevés sur des itinéraires complets, il n'en reste pas moins que ces réalisations ne paraissent pas susceptibles, même si elles étaient toutes achevées, d'apporter des améliorations à la mesure des dépenses qu'elles auront provoquées.

cile dans laquelle se trouvent actuellement la plupart des territoires ; et si des améliorations doivent être recherchées dans diverses voies et en particulier par une réduction générale du train de vie des territoires intéressés, il ne faut pas se dissimuler que l'augmentation de la production et l'augmentation de richesse correspondante, sont seules en mesure de rétablir une situation budgétaire fortement obérée.

Mais plus encore que l'amélioration de la situation financière des territoires, le deuxième plan entend mener à bien l'oeuvre considérable amorcée en 1946 en vue d'assurer une élévation substantielle du niveau de vie des populations autochtones. Là encore, il serait vain de vouloir rechercher des solutions durables en dehors d'un immense effort de développement de la production, support fondamental de tout progrès social réel.

Enfin, cet effort d'expansion de la production outre-mer conditionne, dans une certaine mesure, l'amélioration de la situation générale de la zone franc dont la prospérité intéresse au premier chef les pays d'outre-mer et représente pour eux, en particulier, la certitude de voir la métropole poursuivre, dans les conditions optima, l'oeuvre de développement économique et de progrès social qu'elle a engagée depuis 1946 à leur profit.

C'EST POURQUOI LE DEUXIEME PLAN, TOUT EN POURSUIVANT LES INVESTISSEMENTS DE CARACTERE CULTUREL ET SOCIAL, ACCORDE LA PRIORITE AU DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION.

Ce principe général ne signifie nullement une désaffection quelconque à l'égard des questions d'infrastructure, mais simplement que celles-ci doivent être désormais subordonnées à la production, c'est-à-dire, de

façon plus précise, que les actions concernant l'infrastructure seront retenues dans la mesure où elles auront une action directe sur la production, son accroissement, sa valorisation ou la réduction de ses prix de revient.

C'est dans tous les secteurs de la production que ces développements devront être systématiquement recherchés avec la constante préoccupation de ne mettre en place que des équipements véritablement générateurs de ressources nouvelles, tant pour les populations bénéficiaires que pour les budgets des territoires. Ce n'est qu'à cette condition que le deuxième plan pourra répondre à ses objectifs essentiels.

Il faut cependant souligner que le choix des efforts à promouvoir -plus spécialement en ce qui concerne les développements de la production agricole- devra tenir compte en priorité, de la nécessité de supprimer le déséquilibre actuel entre le niveau de vie des populations urbaines et celui de la presque totalité des populations rurales.

Si le niveau de vie s'est en effet incontestablement élevé dans les villes et dans les régions côtières où peuvent être pratiquées des cultures riches permettant la vente et l'exportation des produits du sol, comme c'est le cas en Afrique Noire par exemple, cette évolution n'a pas toujours suivi dans les campagnes. Il importe donc avant tout, de combler cet écart et, par suite, de PORTER UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIERE AUX INVESTISSEMENTS INTERESSANT LA BROUSSE.

MAIS IL NE SUFFIT PAS D'ENVISAGER DES DEVELOPPEMENTS DE PRODUCTION ; IL FAUT AUSSI EN PREVOIR L'ECOULEMENT DANS DES CONDITIONS SAINES.

Ceci pose d'abord le problème général du prix de revient des produits mis à la disposition des consommateurs.

L'ABAISSEMENT GENERAL DU NIVEAU DES PRIX DANS LES T.O.M.

Les territoires français d'outre-mer connaissent, en effet, des niveaux de prix très élevés, qu'il s'agisse du prix des biens de consommation ou d'équipement importés dans ces territoires, ou des prix auxquels les produits locaux se présentent, tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que dans les territoires d'outre-mer voisins, le niveau des prix -ainsi, il est vrai, que celui des rémunérations- est, en règle générale, moins élevé.

Il en résulte une disparité de prix fort préjudiciable à l'économie des territoires français, et d'une manière plus générale, à l'économie de la zone franc et qui constitue l'obstacle essentiel à une expansion saine et durable.

C'est pourquoi la Commission a tenu à examiner avec la plus grande attention ce problème des prix outre-mer. L'ampleur du problème, les aspects délicats qu'il présentait, les intérêts qu'il mettait en cause comme les difficultés de recueillir les informations valables, n'ont pas toujours permis à la Commission de procéder aux études précises qu'elle souhaitait mener à bien.

Elle est cependant en mesure d'indiquer que si les causes de cet état de fait sont multiples et que si c'est à tous les stades de la production, de la collecte, de la transformation, de la commercialisation, des transports et de la distribution de ces produits que des solutions, nécessairement partielles, devront être recherchées et appliquées avec rigueur, il est cependant certains des éléments constitutifs de ces prix qui présentent une importance toute particulière et exigent l'intervention, dans les délais les plus courts, de réformes d'ensemble importantes :

1 - Le coût des produits métropolitains importés est, en général, très supérieur au prix des produits étrangers importés dans les territoires français; la différence est encore plus grande par rapport au prix des produits étrangers importés dans les pays

étrangers voisins. La disparité qui existe entre ces prix, au stade des métropoles, est aggravée de façon souvent considérable, sur les lieux de consommation.

Cette disparité doit être largement atténuée, sinon supprimée, à la fois par la réduction du prix de revient proprement dit des produits métropolitains, l'établissement d'un régime concurrentiel élargi en matière de fret, l'abaissement des frais portuaires et par l'atténuation des droits d'entrée de caractère purement fiscal perçus sur les marchandises de toutes origines, françaises ou étrangères (cette dernière mesure s'inscrivant dans le cadre d'un nouvel examen du cycle des produits importés et d'une réforme progressive des techniques fiscales).

2 - Le coût des transports intérieurs, également très élevé, doit être réduit :

- en ce qui concerne les transports routiers, tant par une diminution du prix du carburant résultant notamment du développement des installations de stockage et de l'abaissement des frais de passage en dépôts, que par une amélioration du réseau routier limitée, chaque fois que cela est possible, à la construction de chaussées légères sur les pistes existantes et concentrée sur les itinéraires desservant les régions productrices ;

- en ce qui concerne les transports ferroviaires, par un allègement des tarifs résultant notamment :

  - sur les lignes déficitaires, de l'application de modalités d'exploitation simplifiées, mieux adaptées à leur trafic actuel ;

  - sur les autres réseaux, de la réduction des dépenses de fonctionnement.

3 - L'organisation défectueuse et le poids de la collecte, de la commercialisation et de la distribution des produits outre-mer doivent être améliorés par :

- le perfectionnement des opérations de normalisation et de conditionnement ;

- l'équipement de points d'achat ;

- le renforcement du contrôle des qualités, notamment dans les ports et son établissement dans les points d'achat importants ;

- enfin, par un effort d'assainissement des pratiques commerciales, notamment en bout de chaine.

4 - Le niveau des salaires, également plus élevé que dans les pays étrangers voisins, influence fortement les prix de revient par ses effets directs et surtout indirects. Un effort prioritaire doit être entrepris très rapidement en vue d'améliorer le rendement de la main-d'oeuvre et l'outillage, condition indispensable à toute augmentation véritable des salaires.

5 - Les charges fiscales indirectes pèsent lourdement dans les territoires français, à la fois sur les produits importés (droits d'entrée) et sur les produits locaux exportés (droits de sortie); leurs taux, le plus souvent fixés en considération d'exigences financières immédiates (besoins budgétaires locaux, eux-mêmes fonction d'un train de vie excessif et de la lourdeur de l'appareil administratif improductif de ces territoires) doivent être adaptés aux impératifs qui découlent de l'évolution de la conjoncture mondiale.

6 - Enfin la politique de libération des échanges appliquée aux territoires d'outre-mer doit être étendue avec discernement, afin de permettre à ces territoires de ne pas être enfermés dans une autarcie croissante, détruisant tout espoir d'aboutir à un niveau compétitif des prix alors qu'une part croissante de leurs exportations doit être vendue aux cours mondiaux, cette extension étant associée à une protection douanière modérée, éventuellement complétée, dans la mesure où cela se révélerait nécessaire, par des taxes de transfert appropriées.

Un effort de remise en ordre de ces différents éléments est indispensable. Il doit être mis en oeuvre par priorité et poursuivi avec courage car il y va du succès des efforts techniques et financiers qui sont envisagés par ailleurs, c'est-à-dire en définitive, de l'avenir même de ces territoires.

Cette exigence d'assurer l'écoulement, sur des bases saines, de la production des territoires d'outre-mer, pose aussi, mais d'une manière cependant plus limitée, le problème de la qualité des produits livrés à la consommation. Il sera examiné à propos de chaque cas particulier (café, cacao notamment).

TITRE PREMIER

LES PROBLEMES ECONOMIQUES

CHAPITRE Ier

L'EXPANSION DE L'ECONOMIE RURALE

A - Les lignes d'action générales.

1 - La production du sol, sous toutes ses formes, représente et représentera encore longtemps la source essentielle de richesses de nos territoires d'outre-mer. Elle est, d'autre part, le support indispensable à tout essor industriel valable. Elle doit donc être l'objet d'un effort particulièrement important et soutenu, et bénéficiera en matière d'investissements, de la plus large fraction possible des crédits, compte tenu des possibilités optima d'absorption des secteurs intérieurs.

Cette préoccupation rejoint, d'ailleurs, nos objectifs sur le plan humain : élever le niveau de vie des masses et particulièrement des masses rurales qui représentent non seulement la majorité de la population, mais encore la majorité de la population productive. Or, c'est précisément cette population productive qui a connu jusqu'ici, la plus faible amélioration de son niveau de vie.

Certes, des améliorations sont à rechercher dans le cadre de l'équipement sanitaire, de l'habitat rural et du développement de l'enseignement ; les actions correspondantes et singulièrement celles qui toucheront vraiment les masses rurales : action prophylactique générale, lutte contre les vecteurs des grandes maladies ou endémies, assainissements généraux, éducation de base générale ou professionnelle, sont expressément recommandées par le présent plan.

Mais en ce domaine, c'est surtout l'augmentation de la production agricole, la sécurité économique de celle-ci, en un mot l'accroissement de la richesse, fruit d'un labeur mieux ordonné et plus

productif, qui constitue la condition première et déterminante de l'élévation de ce niveau de vie.

En conséquence, le maximum d'efforts du plan doit donc être dirigé vers la mise en place des conditions nécessaires à l'accroissement de cette production, et à la poursuite des actions correspondantes de recherche agronomique qui sont la fondation même de toute expansion agricole stable.

2 - Mais les ressources du plan sont limitées dans le temps et dans l'espace : elles ne permettront pas de tout faire et partout. Les moyens fournis par le plan seront donc une amorce et une impulsion de démarrage.

Aussi, les règles suivantes s'imposent-elles impérativement :

a) le choix des opérations devra s'opérer en particulier en fonction de la rentabilité possible, celle-ci pouvant, dans certains cas, s'entendre dans son sens large, c'est-à-dire aussi bien sous l'aspect économique, social, politique que financier. Une attention spéciale devra être apportée, à cet égard, aux équipements à rentabilité certaine, mais parfois lointaine, tels que ceux qui concernent la production forestière et l'élevage. Il s'agit en effet, d'actions qui préparent un avenir dont nous sommes, à l'avance, comptables en particulier sous l'aspect conservation du sol, donc du potentiel de production de celui-ci ; elles ne sauraient donc être négligées sans graves dangers ;

b) s'agissant d'actions d'impulsion et de démarrage, il conviendra de veiller à ce que les opérations retenues puissent, dès que possible, se suffire à elles-mêmes, se soutenir par elles-mêmes, se libérer de l'aide initiale donnée et même contribuer ensuite à assurer le soution d'actions semblables en d'autres lieux ;

c) ce choix devra engager conjointement la puissance publique et les producteurs eux-mêmes

à continuer l'action commencée au-delà même de la limite du plan. En d'autres termes, il ne saurait s'agir de la part de la puissance publique, d'un don gratuit, ni même d'une aumône, mais bien d'une aide pour forger un outil de production à l'usage des intéressés; ceci comporte engagement, de la part des bénéficiaires, d'apporter leur contribution à la création et surtout à la bonne utilisation de cet outil.

3 - Les objectifs de production retenus devront viser par priorité :

- d'abord à satisfaire les besoins de consommation locale, et plus spécialement les besoins vivriers, aussi bien qualitativement que quantitativement. Dans ce domaine, l'accent sera mis spécialement sur la riziculture, mais les autres productions céréalières, tout comme les autres productions vivrières tendant à un meilleur équilibre de la nutrition, ne devront pas être négligées(1). (Sous réserve, bien entendu, des possibilités techniques de production des territoires intéressés);

- ensuite, à s'intégrer de façon stable dans l'économie d'ensemble de l'Union française, de manière à faire de celle-ci une entité économique plus complète et plus forte en assurant de façon valable la satisfaction de ses besoins et de ses possibilités d'expansion.

Ce principe général vaut d'ailleurs pour tous les participants à cette entité économique, et en particulier pour les actions de même nature à mener dans la métropole.

Une part très large est faite dans les propositions présentées par la Commission pour le développement de la production rizicole ; elle pourrait

---

(1) Voir au chapitre XV les recommandations précises concernant les problèmes alimentaires et nutritionnels.

paraître exagérée par rapport aux crédits réservés pour le développement des autres productions alimentaires d'utilisation locale, si cette particularité ne répondait pas à des conditions et à des objectifs très précis ; par ailleurs, elle ne donne pas une idée exacte de l'importance relative de ces diverses production ; en effet :

a) les aménagements rizicoles livrent à la production des zones nouvelles, et la plupart du temps sont à créer de toutes pièces ; ils doivent être effectués avec soin et sont donc coûteux ;

b) le développement des autres cultures vivrières fait partie de l'amélioration de pratiques culturales déjà plus ou moins existantes, ou s'inclut dans des actions d'ensemble qui ont été chiffrées sous d'autres rubriques (cultures oléagineuses en particulier, où elles interviennent en assolement, culture de légumineuses) ; cependant, un effort particulier devra être fait à cet égard à Madagascar où le riz constitue trop exclusivement la base de l'alimentation pour presque toute la population;

c) l'insuffisance des ressources en matières protidiques en particulier sera palliée par le développement de l'élevage et de la pêche, qui doivent recevoir également des dotations importantes et qui ne peuvent qu'être favorisées par le développement de la production et de la consommation des céréales et du riz en particulier ;

d) le riz consommé directement par le producteur est simplement décortiqué et non blanchi ; lorsqu'il constitue la base de l'alimentation surtout, il devra être fourni sous la même forme par les rizeries. La conservation et la préparation plus simples que dans le cas des autres céréales sont des avantages à prendre en considération ;

e) dans certains cas, le développement de la production du riz est avant tout un objectif économique; c'est le cas lorsque l'A.O.F. désire se libérer d'importations de riz de l'extérieur (50 à 70.000 tonnes par an), ou lorsque Madagascar désire tirer le meilleur parti des conditions naturelles favorables à cette culture et de débouchés voisins (Réunion, Ile Maurice, Afrique du Sud et Orientale)

qui lui sont largement ouverts ; l'augmentation de la consommation du riz ne sera donc pas aussi importante que le développement envisagé de la production pourrait le laisser croire ;

f) le développement de la riziculture rationnellement pratiqué, permet souvent des assainissements du point de vue de la santé publique et des résultats du point de vue de la conservation des sols du plus haut intérêt, et d'une rentabilité certaine ;

g) si l'effort pour l'amélioration des conditions de nutrition doit tenir compte des notions qualitatives (diversité et équilibre de l'alimentation), il doit aussi s'appliquer à la notion quantitative (suppression des disettes, réserves pour les périodes de soudure) ; à cet égard, le riz est certainement un élément de choix.

4 - Si l'objectif idéal, qui est évidemment d'atteindre à des prix de revient compétitifs sur les marchés mondiaux, ne peut être raisonnablement envisagé, il est par contre indispensable que les prix de revient réellement obtenus, diminués des augmentations artificielles ou accidentelles tenant à la nature même de notre système économique (ou de celui des pays concurrents), se rapprochent de ce qu'il est convenu d'appeler les cours mondiaux. Si donc il est indispensable de comprimer au maximum les prix de revient réellement obtenus, il faudra aussi tendre à rendre moins lourde l'incidence réelle de ces majorations artificielles ou accidentelles.

A cet égard, une politique fiscale libérale des territoires comme de la métropole devrait intervenir en faveur des matières, produits ou matériels de base à importer dans les territoires d'outre-mer et destinés à y promouvoir la production dans le cadre du plan.

5 - De même, une <u>politique de régularisation des cours à l'échelon de la zone franc</u>, devrait intervenir <u>pour chacune</u> des grandes productions d'exportation (café, cacao, oléagineux, banane, coton). Cette régularisation qui ne devrait pas être forcément un soution, est indispensable, tant pour la continuité d'action qu'exigent des opérations

presque toujours de longue haleine (plantations, aménagements fonciers et hydrauliques, formation et installation d'un encadrement), que pour assurer, sur des bases solides, le maintien, puis l'expansion des productions entreprises.

Cette politique ne saurait porter ses fruits que dans la mesure où toutes garanties seront données pour que les ressources de ces caisses de soution ne puissent pas être détournées de leur objet.

6 - Les actions de production agricoles sont des actions lentes, délicates, et difficilement préhensibles. Il s'agit, en effet, de faire évoluer des hommes, des méthodes et une économie depuis un stade souvent primitif jusqu'à un stade moderne. C'est une raison de plus pour que les actions entreprises soient poursuivies avec continuité, mais aussi pour que chacune d'elles soit traitée sous tous les aspects à la fois. A cet égard, il paraît nécessaire d'insister sur le fait que si les actions du plan doivent toucher avant tout le producteur et pénétrer réellement à son niveau, elles ne doivent pas aboutir à une dispersion des efforts.

Dans le cadre d'un plan aussi limité dans ses moyens et dans le temps, mieux vaudra donc traiter complètement et à fond un nombre peut-être restreint d'actions valables et susceptibles par leur succès même, de se multiplier, que d'éparpiller efforts et moyens sur des actions fragmentaires et sans suite.

Par ailleurs, ces opérations traitant un problème sous tous ses aspects, en un secteur géographique bien défini, assureront une unité d'impulsion et de direction, condition première du succès des efforts qui seront entrepris.

On devra, en ce domaine, et compte tenu de la limitation des moyens du plan, éviter en outre une répartition proportionnelle de ces moyens. Il y a des actions d'un résultat positif plus sûr : ce sont celles-là qu'il faudra retenir en priorité où qu'elles soient. Ainsi, on ajoutera le résultat matériel positif d'une action déterminée au résultat psychologique,

également positif, et ayant par conséquent valeur d'exemple et d'enseignement pour les autres actions.

7 - En matière de production autochtone, le plus difficile sera de définir les supports de l'action qui doit être à la fois technique et économique. L'agriculture d'outre-mer ne constituant généralement pas individuellement une cellule de base de production, c'est au niveau d'un certain groupement collectif des producteurs qu'il faut la rechercher, l'animer, lui donner corps ou même la créer au besoin. Se basant chaque fois que possible sur des groupements traditionnels, ces collectivités variables en dimension et en structure selon les milieux humains, écologiques, économiques ou techniques, devront s'adresser à des hommes ayant, en particulier, les mêmes intérêts. Mais on devra à cet égard, se défier de toute solution par trop dogmatique, et de tout esprit de système : il s'agit en effet de s'adapter aussi étroitement que possible aux particularités locales si l'on veut que les intéressés eux-mêmes fassent de ces structures leur propre chose, s'y intègrent totalement, et qu'elles constituent, au sens large, des associations agricoles à forme mutuelle et à buts multiples.

La Commission insiste particulièrement sur l'aspect capital de ce problème des structures ; il faut voir dans le fait qu'il n'a pas encore été résolu, la raison majeure des difficultés et de la lenteur de l'évolution agricole, dans le passé des territoires d'outre-mer. Il convient donc d'attacher une attention particulière à ce problème avant même d'engager des actions importantes, faute de quoi tout ce qui serait entrepris continuerait à être voué à l'échec.

Cette définition des supports de l'action technique et économique est, du reste, de nature aussi à permettre une approche réelle et concrète du problème foncier.

8 - L'action doit être à la fois technique et économique car le meilleur argument du technicien, c'est l'argument économique : en d'autres termes, le technicien sera suivi dans la mesure où il pourra apporter la démonstration économique.

Aussi, l'amélioration des conditions de

commercialisation devra-t-elle être assurée en même temps que l'amélioration des moyens techniques ; elle devra être recherchée dans la collecte au stade primaire, la transformation éventuelle des produits et leur stockage en vue de faire face, dans les meilleures conditions, en quantité et en qualité, aux besoins du marché.

9 - Une attention particulière devra être apportée au crédit agricole dont une meilleure organisation devrait permettre de contribuer efficacement au développement de la production. Il serait illusoire d'espérer mettre au point des solutions uniformes et définitives dans ce domaine où il importe avant tout de procéder par expériences, en tenant largement compte des données propres à chaque territoire et même à chaque circonscription administrative ou à chaque groupe ethnique. Le deuxième plan devra donc être essentiellement une phase d'étude et d'expérimentation et assurer en premier lieu la mise en place d'un personnel de direction responsable, qualifié et stable dans ses fonctions. Rien de valable ne pourra, en effet, être entrepris tant que les organismes de crédit agricole conserveront le caractère de services administratifs et ne disposeront pas de cadres permanents ajoutant à leur connaissance des populations locales une compétence financière, technique et économique suffisante. L'effort entrepris aux chefs-lieux des territoires devra s'accompagner d'une amélioration de l'organisation existant dans les circonscriptions administratives de base où de nombreuses sociétés de prévoyance devraient être également dotées d'un personnel spécialisé et stable. Il sera ainsi possible d'étudier d'une manière concrète et sans esprit de système les nombreux problèmes que pose le développement du crédit agricole, et notamment celui de la mise en place progressive d'un système à base mutualiste, système qui, malgré les résultats très décevants des expériences coopératives tentées jusqu'à ce jour, pourrait, dans l'avenir parachever l'organisation créée au sommet. En attendant que ce résultat soit atteint, l'amélioration de l'instruction des demandes et du contrôle de l'utilisation des crédits devrait permettre de pallier, dans une certaine mesure, la difficulté de trouver des garanties réelles.

10 - D'une façon générale, en matière de production agricole la notion de qualité est plus importante encore que la notion de quantité. Elle commande les possibilités de compétition sur les marchés. Aussi, convient-il alors qu'une large différenciation des prix puisse intervenir de façon à encourager véritablement la production de qualité. Cette politique devra être complétée par un renforcement du conditionnement et en particulier au stade de la production ou de la collecte à l'intérieur.

La fixation de taux dégressifs des taxes de sortie, en fonction de la qualité des produits, serait également un facteur important d'amélioration de la qualité des produits d'outre-mer.

11 - Toutes ces actions reposent au premier chef sur un encadrement élargi des actions de production. La Commission estime devoir souligner, à ce sujet, la misère des services de l'encadrement (aussi bien publics que privés) dont l'insuffisance des effectifs, pour des opérations de production qui finalement représentent 80 à 90 % de la vie économique de l'ensemble des territoires d'outre-mer, confine souvent ces techniciens à des tâches mineures.

C'est donc à un encadrement augmenté, certes, mais dynamique, et en action directe sur la production, qu'il faut recourir. Souvent, cet encadrement sera le moyen le plus important d'action sur la production. Il fera appel à deux catégories d'agents :

- pour l'encadrement proprement dit, agissant sur le terrain et qui doit entrer dans le cadre des opérations du plan, on fera appel à du personnel contractuel ;

- pour le contrôle et la direction de cet encadrement il faudra aussi renforcer le personnel des Services techniques proprement dits, qui pourra, lui aussi, être pris en charge temporairement sur les crédits du plan, mais devra subsister ensuite de toute façon.

C'est dans la mesure où les charges que représente cet encadrement, intégré et lié à la production, pourront être progressivement supportées directement ou indirectement par l'accroissement de la production, que leur inclusion dans le cadre des opérations du plan se justifie. C'est là un engagement important que doivent prendre les territoires, faute de quoi la formation de cet encadrement (qui est longue et coûteuse, surtout pour le personnel des services) serait de pure perte.

12 - Il convient, dans toute la mesure du possible, d'attirer les capitaux privés et de susciter les actions privées, en général, pour accroître l'effort de la puissance publique.

De telles actions pourraient en effet, dans

bien des cas, être des exemples tout en contribuant à élargir les efforts de production. Des avantages spéciaux doivent donc être étudiés et mis au point pour attirer et fixer ces moyens privés en les faisant participer directement à l'oeuvre commune, dans le cadre des objectifs du présent plan.

*

* *

Il est deux points sur lesquels la Commission n'a pu se prononcer de façon valable, faute d'avoir disposé de propositions concrètes de la part des instances qui lui ont fourni les éléments de base du deuxième plan :

1º - Les problèmes relatifs au personnel de conception générale, d'exécution et de contrôle ;

2º - les questions relatives à la mise en place et à l'exécution concrète des actions proposées, particulièrement en ce qui concerne le développement de la production en milieu autochtone.

Si le plan est en effet en mesure de supporter l'encadrement d'exécution proprement dit (relayé ensuite par la production elle-même), il en résultera néanmoins, obligatoirement, l'accroissement des services techniques relevant des territoires qui se doivent par conséquent de prévoir cette nécessité.

La Commission croit devoir attirer fermement l'attention sur ces deux problèmes et considère qu'il serait non seulement inutile, mais dangereux d'accorder des crédits importants pour des actions dont les éléments chargés de la mise en place et de l'exécution seraient insuffisants ou mal définis.

Or, ce n'est pas sans un personnel technique valable et placé dans une position de responsabilité réelle (ce qui suppose qu'on lui donne les moyens nécessaires pour exercer cette responsabilité) ni sans une organisation des supports de l'action économique et technique (et donc sociale) que l'on y parviendra.

Il est donc indispensable de définir le rôle respectif et les conditions de travail des services techniques locaux, des sociétés d'économie mixte, des groupements collectifs autochtones (sociétés indigènes de prévoyance, collectivités rurales autochtones modernisées, paysanat, coopératives...) et des sociétés privées, en particulier.

B - Les objectifs proposés (1)

En cherchant à préciser ces objectifs, la Commission a été pleinement consciente des difficultés que présentait cette tâche : la production agricole est, en effet, sous l'étroite dépendance d'un grand nombre d'éléments dont certains échappent à notre action; par ailleurs, l'évolution de la conjoncture mondiale est susceptible d'imposer ou d'entraîner des variations de très grande ampleur.

C'est donc sous ces réserves que sont donnés les objectifs ci-après qui ont cependant été étudiés avec la constante préoccupation des débouchés possibles pour les suppléments de production escomptés (essentiellement marchés intérieurs et marché français).

A - Productions agricoles

1 - Cultures vivrières.

Afin d'améliorer l'alimentation autochtone qui se caractérise actuellement par de larges variations des rations alimentaires au cours de l'année dues à la pluviométrie, aux périodes de soudures et par de grandes différences quantitatives et qualitatives selon les régions considérées, et de faire face, en même temps, à l'accroissement démographique (de l'ordre de 1.200.000 à 1.300.000 habitants d'ici 4 ans) une place prioritaire est accordée au développement des productions vivrières.

---

(1) pour le détail des actions envisagées, se reporter au rapport de la sous-commission de l'économie rurale.

Sous les réserves indiquées ci-dessus, les suppléments de production attendus, d'ici 1956-57 peuvent être estimés comme suit :

Riz : 270.000 tonnes de paddy pour l'ensemble du bloc Afriquo-Madagascar dont 100.000 pour l'A.O.F., Togo, 150.000 pour Madagascar, 10.000 pour l'A.E.F. et 10.000 pour le Cameroun ; la production actuelle est évaluée à 1.600.000 tonnes de paddy dont 900.000 pour Madagascar.

Mil et sorgho : 80 à 85.000 tonnes (production actuelle estimée à 2.500.000 tonnes).

Maïs : 50.000 tonnes, essentiellement au Dahomey ; la production actuelle de l'A.O.F. est évaluée à 300.000 tonnes.

Manioc : 370 à 400.000 tonnes ; la production actuelle est supérieure à 2 millions de tonnes.

Pommes de terre : 70.000 tonnes ; la production actuelle est de 80.000 tonnes environ.

2 - Oléagineux (1)

Afin d'assurer la satisfaction de l'ensemble des besoins de la zone franc, les objectifs suivants sont recommandés :

- Fluides alimentaires : augmentation de la production d'arachides de 100.000 tonnes en coques, essentiellement par l'accroissement des rendements au Sénégal (créations de secteurs de modernisation rurale) ;

- Concrètes végétales : augmentation de la production de 35.000 tonnes au minimum. L'effort portera surtout sur l'huile de palme et les palmistes, subsidiairement sur le beurre de karité et le coprah ;

---

(1) pour le détail des actions envisagées, se reporter au rapport général de la Commission des corps gras.

- Siccatives et industrielles : augmentation de 40 à 50.000 tonnes de la production (ricin et alourites); une partie importante de la production de ricin trouvera ses débouchés dans la fabrication du rilsan.

3 - Fibres textiles.

C'est à la fois par un progrès technique et un effort intensif de vulgarisation et d'encadrement que des développements de la culture sèche du coton sont envisagées : la production sera portée de 38.000 tonnes à 55.000 tonnes en 1956-57.

En culture irriguée, l'Office du Niger accroîtra sa production d'ici 1957-58, de 2.400 tonnes de coton longue-soie au Kouroumari; et de 1.800 tonnes de coton américain au Kalaa inférieur.

La production sisalière, qui est de l'ordre de 13.000 tonnes par an actuellement, correspond à un potentiel de production de 18.500 tonnes. Afin d'aboutir à une réduction substantielle des prix de revient actuels, la plupart des exploitations actuelles devraient tendre vers une production unitaire de 2.500 à 3.000 tonnes. C'est dans ce sens qu'il est prévu une augmentation prudente de 6.000 tonnes du potentiel actuel de production des T.O.M. Elle sera réalisée à Madagascar et en A.E.F.

Les efforts déployés en vue de développer la culture de l'uréna (succédané du jute) au Moyen Congo, et d'en assurer le traitement sur place, seront poursuivis et comporteront éventuellement le passage de la phase actuelle d'expérimentation à la phase de pleine rentabilité.

4 - Cacao.

La production exportable des territoires d'outre-mer, qui a été de 110.000 tonnes en 1952 -soit 15 % de la production mondiale- sera portée à 150.000 tonnes en 1957, la production supplémentaire provenant essentiellement du Cameroun (25.000 tonnes) et de la Côte d'Ivoire (15.000 tonnes).

Ce résultat sera obtenu par un accroissement des rendements actuels (rajeunissement des cacaoyères, lutte contre les maladies, amélioration des méthodes de culture, enrichissement des sols par les engrais, utilisation de variétés sélectionnées) et par une adaptation des moyens d'évacuation aux besoins de la production (aménagement de pistes).

Il faut aussi remédier à la baisse brutale de qualité constatée depuis 3 ou 4 ans en assurant au producteur un prix différentiel suivant les qualités offertes, en aménageant les tarifs douaniers à l'exportation de façon à favoriser les qualités supérieures, en renforçant l'action des services du contrôle du conditionnement et en revisant, d'une manière plus générale, les méthodes actuelles de commercialisation lors de l'achat au producteur (suppression des intermédiaires inutiles, achats par les sociétés indigènes de prévoyance, organisation coopérative des producteurs).

5 - Café.

Les problèmes en matière de café sont les mêmes que pour le cacao : faiblesse des rendements, diminution considérable de la qualité (surtout en Côte d'Ivoire).

C'est par des façons culturales appropriées, dont la diffusion sera assurée par un personnel d'encadrement supplémentaire ainsi que par un renforcement de la lutte contre les maladies et les insectes nuisibles, que les rendements actuels -souvent dérisoires- pourront être améliorés considérablement.

L'amélioration de la qualité sera obtenue en agissant à la fois sur le plan technique (amélioration des méthodes culturales, modernisation du matériel de préparation), sur le plan commercial (fixation d'écarts de prix suffisants entre les différents classements) et sur le plan administratif (rationalisation des conditions actuelles de commercialisation -révision des droits de sortie qui frappent lourdement les produits de qualité et favorisent les triages et les bas classements- renforcement de l'action des services de contrôle du conditionnement).

La production passera ainsi de 132.000 tonnes en 1952 à 180.000 tonnes en 1957, dont 80% environ en qualité supérieure.

6 - Production fruitière.

Grâce à l'amélioration des méthodes culturales, les territoires d'outre-mer ont exporté 132.000 tonnes de bananes en 1952, dépassant ainsi de 20.000 tonnes les objectifs du premier plan. Un supplément exportable de l'ordre de 50.000 tonnes est prévu pour 1957. Son placement devra être recherché, en grande partie sur les marchés extérieurs, par une action sur le conditionnement (la banane française doit acquérir le standard international) et une réduction des charges de toute nature qui grèvent le prix de vente de ces produits sur les lieux d'écoulement. Parallèlement devra être instaurée une organisation générale des producteurs africains et antillais dont l'un des objectifs essentiels sera la mise en oeuvre des mesures propres à assurer le placement à l'étranger des surplus exportables.

La production d'ananas, qui a connu une extension rapide au cours des toutes dernières années, en Guinée et en Côte d'Ivoire, peut encore se développer et trouver, notamment en métropole, des débouchés aussi bien sous forme de fruits frais que de jus ou de tranches d'ananas. Une réduction importante des prix de vente est toutefois indispensable à ce développement ; elle doit être recherchée par tous les postes du prix de revient (notamment sur le coût des emballages en fer blanc), à l'exception de la rémunération des producteurs qui est à peu près équivalente à celle des producteurs des pays concurrents.

Quelques développements de la production estivale d'agrumes (citrons et pomelos en Guinée) et de dattes (Mauritanie) sont également prévus.

7 - Canne à sucre.

Madagascar qui cultive déjà la canne à sucre à une échelle importante et possède, depuis 1952, une sucrerie nouvelle d'une capacité de 35.000 tonnes

(susceptible d'être portée à 50.000 tonnes) et une raffinerie d'une capacité de 35.000 tonnes (susceptible d'être portée à 100.000 tonnes) poursuivra la réalisation de son plan initial de culture industrielle. La production prévue pour le territoire en 1957 est de 63.000 tonnes de sucre dont 37.000 pour la nouvelle usine. La production de raffiné doit atteindre, à la même époque 72.000 tonnes.

Sur le plan des cultures autochtones à usage alimentaire une reprise de la production et une augmentation des rendements unitaires sont prévues.

En A.E.F. les essais d'implantation de la canne à sucre faits récemment dans le Niari doivent être poursuivis de façon très approfondie afin de préciser, dans les prochaines années, les conditions d'une expansion rationnelle de cette culture et de sa rentabilité.

En tout état de cause, les décisions qui pourraient être envisagées devront être appréciées, le moment venu, tant en fonction du bilan sucrier de la zone franc et de la situation de la production mondiale que de l'évolution de la consommation.

8 - Tabac.

L'accroissement des rendements par la distribution de semences de choix, l'augmentation des effectifs d'encadrement, le développement des voies de communication dans certaines zones particulièrement favorables à la culture du tabac (Madagascar) et, dans certains cas, l'extension des superficies cultivées doivent conduire en 1957 à des suppléments de production de l'ordre de 7.000 tonnes, essentiellement en variété Maryland (dont 5.000 tonnes en provenance de Madagascar). L'intervention du Crédit agricole permettra d'équiper les planteurs et, par là, de réduire les prix de revient.

o

o o

B - Elevage (1)

Afin d'augmenter la quantité de protéines animales de la ration alimentaire des populations autochtones, d'accroître les ressources agricoles par l'intégration de l'animal dans les systèmes culturaux et enfin de développer les échanges commerciaux, le plan prévoit :

- l'intensification de la protection sanitaire par la création de nouveaux centres d'immunisation et de traitement du bétail afin de réduire progressivement les pertes annuelles dues aux épidémies ; ces pertes sont annuellement de l'ordre de 15% du croît et représentent environ 5 milliards de francs;

- La mise en oeuvre d'un vaste effort d'hydraulique pastorale : études topographiques et hydrogéologiques dans les régions mal connues, forages profonds, puits, points d'eau, barrage dans les zones déjà reconnues ;

- l'amélioration des pâturages ;

- l'amélioration qualitative du cheptel par la création de centres d'élevage, de reproduction et de diffusion, et de secteurs pilotes d'élevage.

Un accroissement annuel de 1,5 % des effectifs actuels et une amélioration du rendement en viande des troupeaux, sont attendus de ces actions.

Sur le plan de la commercialisation des produits de l'élevage du cheptel, la création ou l'aménagement de marchés à bétail, la construction de centres d'abattage frigorifiques, la substitution du transport de viande abattue aux transports de viande sur pied grâce à l'équipement des grandes voies d'évacuation et plus spécialement à l'aménagement de petits aérodromes locaux pour le transport par la voie aérienne de viande abattue, doivent conduire à un supplément annuel commercialisable de 90.000 tonnes de viande (dont 70.000 de viande de boeuf).

---

(1) pour le détail des actions envisagées, se reporter au rapport de la sous-commission de l'économie rurale et au rapport détaillé concernant l'élevage.

Enfin la création de deux centres de formation professionnelle (Niger et Nord-Cameroun) permettra la commercialisation d'un supplément annuel de l'ordre de 2.800 tonnes de cuir et de 350 tonnes de peaux.

C - La production forestière

Les résultats, dans l'ensemble décevants, obtenus par les industries forestières implantées outre-mer au cours des dernières années et les difficultés que rencontrent les bois tropicaux sur les marchés extérieurs, ne permettent pas de prévoir actuellement de nouveaux développements de la production forestière.

Aussi, le présent plan comporte-t-il essentiellement des actions sylvicoles telles que :

- l'enrichissement de 52.000 hectares (dont 22.000 en A.O.F., 25.600 en A.E.F. et 4.400 au Cameroun) de zones forestières fortement appauvries par les modes d'exploitation et les défrichements pratiqués traditionnellement ;

- des reboisements à caractère économique local portant sur 50 à 52.000 hectares dans les territoires pauvres en bois (20.600 ha en A.O.F., 19.500 à Madagascar, 6.300 en A.E.F., 4.400 au Togo et 1.500 au Cameroun) ;

- des aménagements sylvo-pastoraux ;

- un effort généralisé de reboisement pour la conservation des sols et des eaux.

D - Les pêches maritimes (1)

La pêche maritime peut contribuer de façon substantielle au rééquilibre nutritionnel de l'alimentation autochtone. Aussi un développement général de

---

(1) pour le détail des actions envisagées, se reporter tant au rapport de la sous-commission de l'économie rurale qu'au rapport général de la Commission des pêches maritimes.

la production est-il prévu dans les territoires où les possibilités offertes sont déjà connues (Mauritanie, Sénégal, Guinée, St.Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie).

D'ici 1957, la production de poisson frais sera portée, pour l'A.O.F. de 40.000 à 60.000 tonnes; pour la Nouvelle-Calédonie de 600 à 900 tonnes; à St. Pierre et Miquelon, le tonnage annuel prévu est de 6.000 tonnes de poisson frais dont une partie importante sera exportée sous forme de poisson congelé et fumé (1.800 tonnes dont 900 sur la métropole et 900 sur les Etats-Unis) farine de poisson et foie de morue (sur les Etats-Unis).

Pour le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Dahomey et Madagascar, les investissements de production devront être précédés de l'étude des possibilités offertes par les eaux littorales et de la mise au point des méthodes de pêche .

Les actions envisagées portent sur :

- le développement de la recherche appliquée par la création de centres d'étude des pêches ;

- la formation professionnelle des pêcheurs (équipement de bateaux-écoles) ;

- le développement et l'organisation de la pêche artisanale (motorisation des embarcations autochtones, création d'ateliers de réparation et d'entretien, amélioration des moyens de capture, organisation coopérative des pêcheurs autochtones) ;

- le développement de la pêche industrielle (amélioration des installations portuaires, création ou développement de la flotille de pêche, fixation d'une main-d'oeuvre spécialisée) ;

- l'amélioration de la commercialisation des produits de la mer (organisation du marché et mise en place d'un équipement de vente, de conservation et de transport) ;

- le développement des industries dérivées de la pêche, la modernisation de l'outillage, l'extension des installations de traitement et de réfrigération .

o

o o

E - La pisciculture.

Il faut assurer, partout où cela est possible, la pérennité de la production des eaux continentales tout en augmentant le rendement. A cette fin, il convient :

- d'établir une réglementation de la pêche ;
- de perfectionner les méthodes de pêche ;
- d'améliorer le conditionnement et la commercialisation du poisson.

La diffusion de la pisciculture à l'échelle industrielle et surtout à l'échelle familiale (construction d'étangs de production, en particulier sur 400 ha au Cameroun) doit être facilitée et encouragée notamment par la création de 10 stations piscicoles et de 19 centres d'alevinage.

CHAPITRE II

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

L'un des résultats les plus saillants du premier plan a été incontestablement la mise en oeuvre outre-mer d'un large équipement de recherche scientifique et technique dont il s'agit essentiellement aujourd'hui d'assurer le plein emploi.

A - Principes généraux pour le développement de la recherche scientifique outre-mer :

1 - La recherche ne doit pas seulement se limiter à lever les difficultés résultant de l'ignorance des conditions naturelles dans lesquelles s'exécutent les plans de mise en valeur des territoires d'outre-mer. Elle doit aussi s'attacher à l'étude des systèmes de production futurs et des conditions d'intégration des populations locales dans ces systèmes. Il y a là un domaine de recherches particulièrement vaste sur l'importance duquel l'attention n'a pas été suffisamment portée au cours des années écoulées.

2 - La recherche scientifique doit s'appliquer activement à améliorer les conditions de vie des populations, à développer leurs diverses possibilités économiques, en bref à trouver les moyens de leur fournir l'indispensable et d'élever leur niveau de vie matériel, moral et intellectuel. C'est vers ces problèmes pratiques et concrets que la recherche doit être orientée en priorité.

3 - La nécessité d'apporter dans les moindres délais une solution aux problèmes concrets intéressant la vie humaine, de veiller à créer ou développer une vie locale valable, la faiblesse relative des moyens qu'il est possible de mettre en oeuvre, exigent qu'une priorité soit donnée aux objectifs ci-dessus.

4 - Cette nécessité d'orienter les recherches outre-mer sur des objectifs prioritaires s'ajoutant à des conditions géographiques, climatiques, économiques et politiques très spéciales qui imposent à la recherche scientifique outre-mer un caractère original, conduit à la considérer comme un ensemble autonome; bien entendu il s'agit avant tout et exclusivement d'une autonomie d'action, qui ne saurait être confondue avec un quelconque séparatisme au sein de la recherche scientifique française, dont elle doit constituer une partie intégrante et vivante.

Il paraît d'autant plus nécessaire de reconnaître sur le plan national, le caractère spécifique de cette recherche que des organismes internationaux sont mis en place pour assurer son développement ordonné sur le plan africain, en envisageant d'ailleurs pour y parvenir la création d'un Fonds de recherche interafricain.

B - Les lignes d'action essentielles du deuxième plan:

I - L'Office de la recherche scientifique outre-mer (O.R.S.O.M.)

Grâce aux crédits du premier plan (2,2 milliards de francs), l'O.R.S.O.M. a pu mettre sur pied une infrastructure générale scientifique (14 Instituts et Centres) couvrant l'ensemble des territoires d'outre-mer, et destinée aux recherches fondamentales

et à la formation des chercheurs; 17 disciplines ont été abordées et 162 chercheurs ont été formés dans les centres d'enseignement correspondants.

Mais d'ores et déjà l'O.R.S.O.M., sollicité de toutes parts, ne peut répondre aux besoins ; c'est d'autant plus grave que les projets envisagés au titre du présent plan exigeront, plus encore que dans le passé, des études de base préalables très sérieuses.

Il est donc essentiel de mettre l'O.R.S.O.M. en mesure de jouer le rôle capital qui lui incombe et à cette fin :

- de lui assurer les moyens de parachever l'équipement de ses établissements outre-mer : logements, magasins et ateliers, matériels scientifiques, création de deux sous-stations au Cameroun. L'ensemble de ces dépenses représente 895 millions de francs métropolitains ;

- de lui accorder un budget de fonctionnement à la mesure de l'outil réalisé. Ce budget de 613,5 millions de francs en 1953 (y compris les subventions des territoires et les crédits d'études du F.I.D.E.S. et du F.I.D.O.M.) devrait être porté progressivement à 943 millions de francs dont 843 au titre du budget général et des subventions des territoires, et 100 au titre des crédits d'études.

II - Les recherches agronomiques

Le mérite du premier plan a été de mettre l'accent sur l'importance de la recherche agronomique, de pourvoir à son organisation et de fournir les moyens propres à renforcer son action outre-mer.

L'effort d'investissement s'est élevé au total à près de 1.500 millions de fr. Les dépenses de fonctionnement (matériel) de l'ensemble pendant la période correspondante, se sont élevées à près de 1.400 millions de fr.

Mais si l'action des stations agronomiques d'outre-mer a été puissamment aidée par le FIDES

pour les investissements et par les budgets locaux pour le fonctionnement, la Section technique d'agriculture tropicale proprement dite n'a reçu aucun crédit d'investissement ; ses crédits de fonctionnement ont été en diminution chaque année. Enfin, ce qui est plus grave, les liaisons fonctionnelles entre l'établissement central et les stations d'outre-mer sont organiquement inexistantes. On conçoit, dès lors, combien le rôle de ce qui devrait être la maison mère de la recherche agronomique tropicale a été amoindri.

Sur le plan local les stations de recherche agronomique, au nombre d'une cinquantaine environ, se sont à peu près comportées comme les stations des instituts spécialisés, mais la plupart du temps pour des productions non explorées par ceux-ci. On en arrive donc à un schéma organique qui ferait de la Section technique d'agronomie tropicale rénovée et des centres de recherche agronomique, l'homologue des instituts spécialisés (institut de recherches pour les huiles et oléagineux, institut de recherches pour les cotons et textiles, institut des fruits et agrumes coloniaux), pour l'étude des conditions de développement des cultures autres que celles confiées à ces instituts, et, d'une manière plus spéciale, pour tous les problèmes d'agronomie générale intéressant l'ensemble des territoires d'outre-mer.

Cet objectif sera atteint :

a) en organisant entre la Section technique d'agriculture tropicale et les stations de recherche agronomique, des liaisons fonctionnelles véritables ;

b) en donnant le caractère d'établissement public autonome à l'ensemble constitué par la Section technique d'agronomie tropicale et ses filiales des territoires, et en spécialisant à l'intérieur de cet organisme des sections chargées en particulier des productions qui ne sont pas du ressort des instituts autonomes ;

c) en précisant le caractère de recherche pratique donné aux travaux de la recherche agronomique, tout ce qui est recherche de

base ou recherche fondamentale étant nettement abandonné à l'O.R.S.O.M.

Le problème d'une réforme de l'organisation administrative de la recherche agronomique outre-mer se trouve, de ce fait, posé, car celle-ci est loin, actuellement, d'avoir toute l'efficacité souhaitable.

C'est dans ce sens que la Commission, tout en reconnaissant le rôle joué par les organismes de coordination créés au cours des années écoulées (Conseil supérieur de la recherche scientifique outre-mer, Comités locaux de coordination...), recommande la création d'un institut national d'agronomie tropicale dont la constitution a été demandée à diverses reprises au cours des huit dernières années.

A défaut de la création d'un organisme nouveau la Commission se rallierait à la constitution au sein de l'Office de la Recherche Scientifique outre-mer, sous réserve des réorganisations intérieures nécessaires, d'une section des recherches agronomiques répondant au même objet que l'institut envisagé. C'est d'ailleurs cette solution qu'a en définitive adoptée le Gouvernement. Le décret du 17 novembre 1953 portant réorganisation de la recherche scientifique outre-mer a :

- d'une part, renforcé l'autorité du Ministère de la F.O.M. en matière d'approbation, de coordination et de contrôle des activités scientifiques financées sur fonds publics ;

- d'autre part, transformé l'Office de la recherche scientifique outre-mer en Office de la recherche scientifique et technique outre-mer et l'a habilité à exercer des activités jusqu'à présent dévolues à d'autres organismes, le premier transfert d'attributions concernant la Section technique d'agriculture tropicale.

Cette nouvelle organisation de recherches agronomiques doit comprendre :

- une installation de laboratoires métropolitains, constituant en quelque sorte une "maison mère" ;

- des stations principales de recherches agronomiques outre-mer, logiquement distribuées géographiquement, et correctement dotées en personnel et moyens de travail ;

- éventuellement, des champs d'expériences répartis selon les besoins, les milieux naturels et les productions, en particulier auprès des stations de vulgarisation, fermes-écoles, fermes-pilotes de la production. Ces derniers établissements étant directement liés à la production resteraient dépendants par conséquent, des territoires ou fédérations.

Une telle organisation suppose une décentralisation de fait, l'initiative la plus grande des territoires pour l'établissement des programmes de recherche, et une large autonomie dans l'exécution de ces programmes, une fois ceux-ci approuvés et rendus exécutoires.

La Commission a estimé en outre nécessaire que soient créées des sections spécialisées de recherches, couvrant les grandes productions qui ne relèvent pas des instituts existants, à savoir :

- riz et cultures vivrières ;

- café, cacao, thé ;

- canne à sucre ;

- plantes à épices et plantes à parfum.

La Commission ne sous-estime pas les difficultés de la mise sur pied d'une telle organisation : elle estime cependant que c'est le seul moyen réellement efficace pour donner une tête et un corps à cette recherche agronomique actuellement dispersée, tronçonnée, mal coordonnée et

partant, beaucoup moins efficiente qu'elle ne devrait être (1).

C'est afin de permettre cette amélioration indispensable que la Commission propose, sous réserve de la réalisation des réformes administratives préconisées, des dépenses d'investissements s'élevant à 950 millions de fr et correspondant :

- pour 400 millions au remplacement des installations actuelles de Nogent sur Marne, à la fois vétustes et provisoires. Le regroupement des laboratoires et services techniques serait effectué dans

---

(1) Depuis le moment où la Commission a formulé ces propositions une étape importante a déjà été franchie pour leur réalisation:

1°) Un décret du 17 novembre 1953 portant réorganisation de la recherche scientifique et technique outre-mer a matérialisé les efforts de simplification et de coordination qui se poursuivaient depuis plusieurs années.

Deux dispositions d'ordre général ont été prises à cet effet :

- d'une part, renforcement de l'autorité du Ministre de la France d'outre-mer en matière d'approbation des programmes, de contrôle de leur exécution et de coordination des travaux ; cette autorité s'appliquant à tous les organismes de recherche publics ou privés faisant appel pour leur fonctionnement à des fonds publics ;
- d'autre part, refonte de l'organisation elle-même par voie de regroupement de certains organismes et de transfert des attributions (en particulier regroupement en un seul organisme des activités précédemment dévolues séparément à l'Office de la recherche scientifique outre-mer et à la section technique d'agriculture tropicale).

2°) Une loi du 31 décembre 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954 a créé le Fonds commun de la recherche scientifique et technique outre-mer destiné à assurer le fonctionnement des organismes de recherches scientifiques et techniques de la France d'outre-mer.

La mise en oeuvre de ces réformes et la réorganisation des recherches scientifiques et agronomiques dans le cadre de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer se poursuit à partir de ces deux bases.

la deuxième aile qui reste à construire dans l'ensemble de Bondy de l'O.R.S.O.M.)

- pour 550 millions de fr à l'installation et à l'équipement des centres outre-mer (AOF : 250, AEF : 150, Cameroun : 50 et Madagascar : 100).

Directives générales d'action :

- nécessité d'éviter toute solution de continuité entre le premier plan et le nouveau, en portant toutefois une attention particulière à l'étude des méthodes culturales, ainsi qu'aux études technologiques et à celles intéressant l'utilisation des sous-produits ;

- mise à l'étude des problèmes d'agronomie générale trop souvent délaissés précédemment au profit des problèmes particuliers à chacune des productions ;

- nécessité de développer les recherches intéressant les cultures vivrières, les programmes des recherches étant établis en liaison avec les études sur la nutrition et orientés suivant les enseignements de ces dernières études.

o

o o

III - Les instituts spécialisés

C'est essentiellement grâce au soution du F.I.D.E.S. que les instituts ont pu monter outre-mer un appareil de recherches valable. Une quarantaine d'établissements de tous ordres, disséminés dans tous les territoires de l'Union Française, des champs d'expériences, des plantations pilotes, contrôlés par près de 200 chercheurs ou techniciens, tel est le bilan d'ensemble de leur période d'installation qui ne fut pas d'ailleurs une simple phase d'installation. Des principes d'action ont été dégagés, des résultats acquis, dont l'exploitation, jusqu'au plein emploi de ces installations et de ce personnel, est précisément un des objectifs majeurs du second plan.

Il a été prévu, dès l'origine, que le financement des travaux serait supporté, en ce qui concerne les investissements, par le F.I.D.E.S., en ce qui concerne le fonctionnement par les recettes propres des établissements et différentes taxes de soutien, généralement perçues à l'exportation des produits intéressés. Il est rapidement apparu que, sauf pour l'Institut de recherches pour les cotons et textiles qui a bénéficié de larges crédits provenant d'autres origines (Caisses de soutien du coton en AEF, taxes d'encouragement à la production textile), le produit de ces taxes est insuffisant pour permettre d'assurer le fonctionnement correct des établissements de recherches. On a donc été obligé de recourir à des avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer, alimentée elle-même par les fonds du F.I.D.E.S.

Le premier plan a mobilisé environ 5 milliards de fr ainsi répartis (en millions de fr.) :

- Investissements :		
F.I.D.E.S.	1.654	
- Fonctionnement :		2.623
Avances de la Caisse centrale pour frais de fonctionnement	969	
Recettes particulières et taxes diverses		2.500

Le deuxième plan est caractérisé par la diminution notable des investissements (car il ne s'agit plus, en général, que de parfaire les aménagements existants), et par une stabilisation des frais de fonctionnement grâce à la pleine efficience des installations mises en place lors du premier plan.

Institut des fruits et agrumes coloniaux (IFAC).

Créé en 1942 pour poursuivre dans les territoires d'outre-mer une double série d'études concernant à la fois la production et la commercialisation des fruits et agrumes tropicaux, l'I.F.A.C. a dans son ensemble, non seulement réalisé le programme arrêté par

le premier plan, mais encore rayonné hors des territoires d'outre-mer où sa collaboration a été demandée et par les Antilles et par le Maroc (investissements réalisés sur F.I.D.E.S. : 489 millions de fr.).

Au cours du premier plan, la production des bananes et des ananas s'est accrue, au point pour les premiers fruits de rattraper et de dépasser largement la production de 1938 et pour les seconds, d'apparaître à l'exportation en tonnage déjà important. La flotte bananière a été reconstituée et 4 usines de conserve d'ananas ont été créées de toutes pièces.

En valeur, cet accroissement de production pour la seule année 1952 par rapport à 1938, représente 4,8 milliards de fr, soit environ 10 fois les investissements de l'I.F.A.C. pendant toute la période du plan, et 18 fois son budget de fonctionnement pour 1952. Encore n'est-il question dans ces résultats, que des deux productions fruitières pour lesquelles un grand effort de recherche a été poursuivi. Les recherches effectuées sur les agrumes, le palmier dattier, l'avocatier, le manguier, ne donneront des résultats appréciables qu'au cours des prochaines années.

L'I.F.A.C. escompte sur la période 1954-57 un accroissement global de production de 59.000 tonnes de bananes, 1.000 tonnes d'ananas frais et 5.000 tonnes d'ananas en conserve représentant près de 5 milliards de fr.

Afin de permettre à l'I.F.A.C. de poursuivre son effort, la Commission propose de retenir les demandes correspondant au parachèvement des installations actuelles (120 millions de fr.).

Par ailleurs, l'I.F.A.C. est invité à étudier l'aménagement de cales d'essais sur les navires de commerce (coût des études : 25 millions de fr.) et à procéder à des études sur le murissage, (coût : 10 millions de fr.).

Les crédits de fonctionnement représenteront environ 1 milliard de fr en quatre ans.

Institut de recherches pour les cotons et textiles exotiques (IRCT) (1)

Créé en 1946, l'I.R.C.T. a mis en place dans les territoires d'outre-mer dix stations ou centres de recherches portant essentiellement sur le coton, le sisal et les succédanés du jute. Il a utilisé 72 chercheurs ou techniciens et développé une action dont les résultats les plus tangibles intéressent la production cotonnière qui a pu être accrue de 25 % en rendement brut et 4 à 6 % en rendement d'égrenage. L'accroissement de production a été faible encore en valeur absolue, mais en réalité c'est pendant le deuxième plan que l'effort accompli depuis 1946 va donner ses fruits.

Il y a peu à ajouter pour donner à l'organisation son maximum d'efficacité :

- prévoir une installation définitive du service central à Paris (ce qui se ferait d'ailleurs dans le cadre du regroupement des instituts et de la S.T.A.T. prévu dans l'immeuble de l'ORSOM) ;

- créer un centre de traitement du sisal à Bambari qui fonctionnerait suivant une formule coopérative ;

- renforcer le personnel scientifique des stations de Bambari, Bebedja et Tikem ;

- achever l'équipement des stations déjà existantes.

L'I.R.C.T. a absorbé pour les réalisations du premier plan un peu plus de 2 milliards de fr dont 1.283 millions de frais de fonctionnement et 786 millions d'investissements sur lesquels 472 millions proviennent du F.I.D.E.S. et 11 du budget général. Le surplus a été couvert par toute une série de ressources locales (taxes de recherche et de conditionnement en AOF, AEF et Togo, taxe de sortie au Cameroun, Caisse de soutien du coton de l'AEF), et par la taxe métropolitaine d'encouragement à la production textile.

---

(1) L'action de l'I R.C.T., sur le plan de la recherche, est complétée sur le plan de la production par l'activité de la Compagnie française pour le développement des textiles.

Dans les quatre années à venir, l'I.R.C.T. entend consacrer 257 millions de fr. métropolitains à parachever son organisation et 1,6 milliard à son budget de fonctionnement.

En regard, l'augmentation de production escomptée est de 21.000 tonnes de fibres de coton, 11.500 tonnes de fibres de sisal et 3/4.000 tonnes de fibres de succédanés du jute, d'une valeur globale annuelle de l'ordre de 8 milliards de fr.

Institut de recherches pour les huiles et oléagineux (I.R.H.O.)

L'I.R.H.O., créé en 1942 pour la mise en valeur des oléagineux tropicaux, a déjà accompli une oeuvre importante : 12 stations d'importance et d'objectifs divers ont été créées, 6.000 hectares mis en valeur, 700 hectares plantés, accroissement notable de la production de l'huile de palme à l'hectare traité, travaux de sélection, d'étude de la nutrition minérale des plantes, d'aménagement des plantations dont les incidences se sont révélées déterminantes sur les rendements, qu'il s'agisse du palmier à huile ou de l'arachide.

En outre, l'I.R.H.O. a réalisé la mise en place en AOF, au Togo et au Cameroun de huit usines d'extraction d'huile de palme dont la capacité initiale de production, qui représente globalement 16.000 tonnes d'huile de palme et 12.000 tonnes de palmistes par an, est d'ores et déjà en cours d'augmentation.

Les crédits mis en oeuvre de 1947 à 1952 ont été de plus de 2 milliards de fr. dont 680 millions pour les investissements et près de 1.400 pour les frais de fonctionnement. Les frais de fonctionnement devaient en partie être couverts par les produits des taxes de recherches, mais ceux-ci se sont révélés insuffisants, de sorte que le recours aux avances de la Caisse centrale s'est affirmé de plus en plus chaque année, au point que celle-ci supporte à l'heure actuelle plus de la moitié des frais de fonctionnement de l'I.R.H.O.

Cette situation va se retrouver pour le financement du second plan. Aucun crédit nouveau d'in-

L'organisation des instituts.

Chacun des trois instituts dispose, dans la métropole, d'un service central relativement développé car il est plus facile et moins coûteux de faire effectuer à Paris les travaux statistiques et documentaires. De même un certain nombre de travaux fins qui nécessitent un outillage coûteux et délicat et un personnel spécialisé ne peuvent être exécutés, en l'état actuel, que dans la métropole. Cette centralisation permettra une économie réelle, en assurant par ailleurs le plein emploi de l'institut de Bondy (ORSOM). Elle doit cependant connaître une limite. Parmi les dangers qu'entraînerait son application trop systématique, serait celui de couper entièrement les travaux d'analyse des travaux de recherche et de leurs applications.

Si dans l'immédiat la centralisation des études complexes et fines ne peut être envisagée que dans la métropole, il faut admettre que dans l'avenir, avec l'évolution des territoires et l'accroissement de leurs besoins, ces travaux pourront se faire outre-mer à condition que l'utilisation des techniques complexes y soient rendues possibles et que le plein emploi des installations y soit assuré.

Ω

Ω

IV - Le Centre technique forestier tropical (C.T.F.T.)

Le Centre technique forestier tropical, créé en 1950 afin d'effectuer toutes les études et recherches techniques nécessaires pour assurer la meilleure valorisation des produits du domaine forestier d'outre-mer, possède d'ores et déjà six divisions de recherche, chacune assistée d'un comité technique professionnel. Trois nouvelles divisions seront nécessaires pour achever l'organisation métropolitaine du Centre.

L'organisation générale devra être complétée par l'existence outre-mer de stations de sylviculture rattachées à la division métropolitaine

correspondante et, dans un avenir plus lointain, de sections d'application relevant des divisions d'exploitation, de préservation et de technologie. Ces stations existent déjà à l'état virtuel à l'intérieur des services locaux des Eaux et Forêts. Leur prise en charge progressive par le C.T.F.T. permettrait d'en accroître l'efficacité en les incluant dans une action d'ensemble. Il n'est envisagé, pour le moment, que de reprendre en charge deux de ces stations au cours de la prochaine période quadriennale.

Afin de permettre la création en Afrique de deux stations de sylviculture tropicale, 20 millions de fr. sont prévus au titre des investissements (les dotations dont a bénéficié le C.T.F.T. au titre du premier plan se sont montées à 332 millions de fr.) Les dépenses de fonctionnement pendant le même temps se sont élevées au total à 150 millions de fr, couvertes, en l'absence d'un fonds forestier tropical, par d'importantes subventions d'équilibre du F.I.D.E.S. (135 millions de fr.). On estime qu'en 1956-1957, le Centre devrait pouvoir disposer d'un crédit de fonctionnement annuel de 157 millions de fr.

o

o o

V - L'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux

Le développement et l'importance des services de recherche de l'élevage doivent évidemment tenir compte de la situation du cheptel dans les territoires d'outre-mer, du potentiel de richesse qu'il représente. Il suffit de rappeler à ce sujet que le troupeau de la France d'outre-mer se compose de près de 50 millions de têtes, représentant un capital de 250 milliards de fr. dont le rapport brut, appréciable en valeur absolue (250 millions de fr.) est dérisoire en valeur relative (1 %). C'est dire l'extrême rentabilité d'une action de recherche entreprise dans un tel milieu, qu'il s'agisse de pathologie, de zootechnie ou même d'industries animales.

L'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, créé par une loi du 8 juin

1948, n'a pas encore reçu son support matériel. Son rôle est triple : formation des spécialistes, documentation et recherches dans les trois domaines : pathologie vétérinaire, zootechnie, industries animales. Il serait chargé des études d'ordre général, ainsi que de celles devant être faites en liaison avec les laboratoires métropolitains et étrangers.

Son organisation prévoit un établissement central à Maisons-Alfort et des sections locales spécialisées, les unes à créer, les autres s'appuyant sur les établissements existant déjà.

Les investissements correspondants représentent 662 millions de fr. dont 282 pour l'établissement central. Les frais annuels de fonctionnement en fin de plan seraient de l'ordre de 40 millions de fr. pour l'établissement central, et de 270 millions de fr. pour l'ensemble.

o

o o

VI - Les pêches fluviales et la pisciculture.

Les eaux continentales sous les tropiques doivent être considérées dans leur ensemble comme capables de jouer un rôle de premier plan pour la production des ressources alimentaires les plus nécessaires. Leur capacité, de ce point de vue, est, en effet, pour des raisons propres au climat tropical et aux régimes des fleuves, bien supérieure à celle des eaux des régions tempérées. Ainsi, le rendement d'un hectare d'étang de pisciculture est-il 10 à 15 fois plus élevé en Asie tropicale et au Congo Belge qu'en France ou aux Etats-Unis. Au Congo Belge, on a obtenu des rendements de 9 tonnes par hectare et par an. A Java, les mares consacrées à la pisciculture ont une superficie de 90.000 hectares et en 1951, l'Indonésie a produit 185.000 tonnes de poissons d'eau douce.

On est donc fondé à attendre de l'exploitation systématique des eaux douces dans les territoires africains français qu'elle contribue, dans une

part non négligeable, à côté de l'élevage et des pêches maritimes, à combler le déficit de produits animaux nécessaires à l'alimentation normale et rationnelle des populations autochtones, déficit qui, pour l'AOF, l'AEF et le Cameroun (23 millions d'habitants) peut être évalué à 400.000 tonnes environ par an.

Deux actions sont envisagées :

1 - assurer la pérennité de la production des eaux libres tout en en augmentant le rendement par l'établissement d'une réglementation de la pêche, par le perfectionnement des méthodes de pêche, par l'amélioration du conditionnement du poisson et de sa commercialisation ;

2 - augmenter la production du poisson en installant et propageant la pisciculture tant à l'échelle industrielle pour approvisionner les grands centres et les entreprises importantes, qu'à l'échelle familiale et des collectivités locales (villages).

Un bilan de la situation actuelle, d'où se dégageront les mesures à prendre, est à établir pour chaque lac ou cours d'eau ; des études limnologiques, technologiques, socio-économiques sont à entreprendre, la détermination des espèces de poissons convenables pour l'élevage doit être faite, ainsi que l'étude des conditions de leur élevage, la prospection des régions favorables. Enfin, la vulgarisation des techniques piscicoles.

Cette exploitation des eaux continentales, nouvelle pour les Africains, rencontre déjà une grande faveur auprès d'eux. Il n'est pas douteux qu'ils soient prêts à y adhérer.

Dans ce domaine, recherches, vulgarisation et production sont très étroitement associées. Aussi la mise en oeuvre des moyens est-elle confiée, sauf exception, à une partie du personnel des services forestiers locaux organisée en section de pêche et pisciculture, avec la collaboration étroite des organismes scientifiques déjà mis en place. Un effort particulier de recrutement et de formation d'hydrobiologistes devra d'ailleurs être fait.

Le programme prévu au plan quadriennal se chiffre à moins de 900 millions de fr. métropolitains sur lesquels 200 à 250 millions seraient consacrés aux recherches scientifiques proprement dites. Il comporte l'installation en AOF, AEF, Cameroun et Madagascar de stations d'hydrobiologie, de centres d'étude des pêches et de stations de pisciculture, de centres d'alevinage, de centres pilotes et de vulgarisation, l'aménagement de lacs, etc... Sur ces crédits de recherche, la part revenant directement aux activités confiées aux services des Eaux et Forêts s'élève à 154 millions de fr. métropolitains.

ø

ø ø

VII - La Commission scientifique du Logone-Tchad :

Le programme initial de la Commission fixé en 1947 avait pour objet l'étude du phénomène de capture du Logone par les affluents de la Bénoué, et de ses conséquences éventuelles pour l'économie et pour les populations du territoire du Tchad.

Après quatre ans d'observations et d'études, la Commission a pu conclure en 1952 que la menace de capture, bien que réelle, n'était pas de nature à affecter le développement et la mise en valeur du bassin du Tchad, et qu'il était possible d'y parer moyennant des aménagements faciles.

Etendues en 1949 à l'amélioration de la navigation de la Bénoué, jusqu'à Garoua, et aux possibilités d'irrigation dans le bassin du Logone, les études offrent dès maintenant une base suffisante pour l'établissement, par les services techniques, des projets de travaux d'aménagement nécessaires pour doubler au minimum la durée de la navigation, jusqu'à Garoua.

En ce qui concerne les possibilités d'irrigation dans la vallée du Logone, les études commencées en 1950 dans les parties supérieures et moyennes du bassin du Logone, jusqu'à hauteur de Katoa Pousse, ont conduit, dès 1952, à des résultats que les services techniques ont commencé à exploiter en vue de l'installation d'établissements agricoles.

- Objectifs proposés :

- pousser les études jusqu'au lac Tchad inclusivement afin d'assurer une meilleure connaissance du régime du Logone, des possibilités de la régulariser et d'aménager les excédents des crues ;

- préparer le démarrage des aménagements hydrauliques nécessaires pour l'installation d'exploitations agricoles dans le bassin moyen du Logone ;

- continuer le programme de mise en valeur du Nord du Chari, jusqu'au lac Tchad, au lac Fittri et aux plaines d'inondation du Batha la Iri ;

Les actions envisagées comportent essentiellement des études hydrologiques, topographiques, pédologiques et enfin des études de géophysique et de géologie sur des itinéraires établis en liaison avec l'Inspection générale des mines et de la géologie qui poursuit, par ailleurs, l'étude géologique systématique de la cuvette tchadienne.

Les dépenses nécessaires, compte tenu des difficultés nouvelles que rencontreront les opérateurs, en raison de la rareté des communications dans des régions peu habitées, peuvent être estimées annuellement à 65 millions de fr. métropolitains, soit au total pour les quatre années (durée nécessaire pour achever les études, avec le personnel actuel de la mission), 260 millions de fr. métropolitains.

o

o o

VIII - Les chaires coloniales du Muséum (1)

Laboratoire d'agronomie tropicale.

Le laboratoire est en relations constantes avec les services de production et de recherches agronomiques de la France d'outre-mer, avec les Sociétés d'économie mixte et de production agricole, avec les instituts spécialisés et les organismes de recherches fondamentales.

Une modernisation générale du laboratoire qui a vu son équipement brusquement arrêté par les événements de 1939 s'impose. Le laboratoire n'a pu fonctionner que grâce à l'aide temporaire et intermittente des territoires ou d'autres établissements. La pauvreté en crédits de fonctionnement, celle non moindre des crédits d'équipement, écourtent tous les travaux qui restent de ce fait très incomplètement exécutés.

La Commission recommande l'octroi de crédits de fonctionnement s'élevant à 9,6 millions de fr pour quatre ans qui doivent permettre le recrutement de personnel technique auxiliaire. Le financement sera à la charge du Fonds commun de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Elle propose, en outre, de retenir les crédits d'équipement nécessaires à la modernisation générale du laboratoire et de son installation (18 millions de fr.).

Laboratoire des pêches coloniales :

Le laboratoire des pêches coloniales peut être considéré comme la maison mère de tous les laboratoires marins travaillant outre-mer.

---

(1) leur vocation principale étant l'enseignement, les trois chaires coloniales du Muséum ne sont du ressort de la Commission que dans la mesure où leurs activités prennent place dans les activités scientifiques intéressant directement le développement des territoires d'outre-mer.

Afin de lui donner les moyens complémentaires nécessaires, la Commission propose l'octroi de crédits d'investissements représentant 19 millions de fr.

Les besoins en crédits de fonctionnement seront couverts par le Fonds commun de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Laboratoire d'entomologie agricole coloniale :

Créée en 1942, la chaire d'entomologie agricole coloniale n'a pu encore prendre le développement qu'on pouvait espérer, faute d'installations convenables et d'un budget suffisant.

Afin de combler ce retard, il est recommandé de permettre l'engagement de 6 aides techniques dont la rémunération serait supportée par le Fonds commun de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Par ailleurs, 14,5 millions de fr. seraient nécessaires au titre des investissements pour doter le laboratoire d'un équipement scientifique moderne.

o

o o

IX - L'Institut français d'Afrique noire (IFAN) :

Créé en 1936, réorganisé en 1948, l'IFAN est le premier organisme de recherche fondamentale en Afrique noire française ; il joue pour l'AOF le rôle que joue en France le Muséum national d'Histoire naturelle. Son activité vise à couvrir l'ensemble des sciences naturelles, mais un effort particulier est fait pour l'étude de l'homme africain. Sur 30 chercheurs en service permanent au 1er janvier 1953 à l'IFAN, 21 d'entre eux se consacrent en effet aux sciences humaines.

L'IFAN est en presque totalité une réalisation de l'AOF qui a consacré des sommes importantes

à l'équipement de cet institut et à son fonctionnement. Il reste cependant à lui donner les moyens supplémentaires qui lui manquent encore pour donner sa pleine mesure, non seulement sur le plan local, mais aussi sur le plan général et national. Par ailleurs, il est essentiel pour le développement des activités de cet organisme, que son avenir ne soit pas entièrement assujetti aux contingences locales.

A ces fins, il est proposé :

- de faire assurer, par la section générale du F.I.D.E.S. le financement des investissements complémentaires à envisager par l'I.F.A.N.;

- de procéder à une réforme du statut de cet organisme qui garantirait l'avenir.

Les investissements retenus s'élèvent à 383 millions de fr. métropolitains et concernent :

- l'achèvement et l'équipement de sa station d'hydrobiologie (100 millions de fr métropolitains). Cette dotation est sollicitée en liaison avec les demandes présentées par le service des Eaux et Forêts pour les recherches piscicoles en A.O.F.

- l'aménagement du laboratoire lagunaire et océanographique d'Abidjan (33 millions de fr. métropolitains).

- la construction et l'équipement d'un bateau de recherches océanographiques du type ORSOM dont la Commission a estimé nécessaire de doter l'IFAN (70 millions de fr. métropolitains). Cette unité remplacerait sur la côte occidentale d'Afrique le "Gérard Tréca", à la fois vétuste et mal adapté à des travaux scientifiques de grande action.

La responsabilité et la gestion de la nouvelle unité d'A.O.F. devront être confiées à l'IFAN, ce qui, en correspondant en A.O.F. à une meilleure répartition des tâches et des moyens entre services scientifiques et services utilisateurs (élevage), est conforme à l'organisation générale mise sur pied en matière de recherches océanographiques appliquées aux pêches.

- l'extension du Centre fédéral et la construction du centre principal de Bamako.

o

o o

X - Les instituts Pasteur :

Organismes privés, les instituts Pasteur d'outre-mer sont liés aux gouvernements locaux par des contrats passés avec l'institut Pasteur de Paris. Aux termes de ces contrats, les instituts Pasteur s'engagent à accomplir pour les gouvernements toutes les études et recherches intéressant la défense de la santé publique et reçoivent en contrepartie une subvention forfaitaire.

Pendant toute la période de leur existence, l'histoire des instituts Pasteur se confond avec celle des acquisitions en matière de pathologie exotique. Le moment est cependant venu où, l'inventaire de la pathologie locale étant achevé, on doit envisager d'approfondir les recherches scientifiques. Or, les augmentations de subventions que les gouvernements locaux ont pu consentir n'ont fait que suivre les dépenses de fonctionnement de routine mais ne permettent pas de disposer de crédits à consacrer à la recherche proprement dite.

Les instituts Pasteur appartiennent au patrimoine national. Leur rayonnement dépasse largement les services rendus aux territoires dans le domaine sanitaire ; ils disposent, du reste, d'une organisation autonome et décentralisée qui est excellente à tous égards et doit être maintenue.

Aussi la Commission insiste-t-elle pour que les demandes, du reste très modestes, présentées par les instituts Pasteur (43 millions de fr. métropolitains) soient retenues et couvertes par une subvention du F.I.D.E.S. Celles-ci concernent :

- le renforcement de 1 unité du personnel des instituts Pasteur de Dakar, Kindia, Tananarive et Brazzaville (32 millions) ;

- la préparation et le perfectionnement du personnel en France (4 millions) ;

- la construction au laboratoire central de la fièvre jaune (Institut Pasteur de Paris), d'une chambre froide pour stockage du vaccin et d'un appareil à lyofilisation (2,2 millions) ;

- la construction d'une habitation à l'institut Pasteur de Tananarive (5 millions).

Par ailleurs, 40 millions de fr. métropolitains ont été inscrits par le Gouvernement général de l'A.E.F. pour la construction à Bangui d'une annexe de l'institut Pasteur de Brazzaville et 30 millions par le Gouvernement général de Madagascar pour le renouvellement du matériel technique de l'institut Pasteur de Tananarive.

o

o o

XI - Conseil supérieur des recherches sociologiques de la France d'outre-mer

La connaissance des hommes d'outre-mer est indispensable à la solution correcte des questions administratives et au développement économique et social. L'homme est à la fois le moyen et la fin. Aucun plan ne serait valable sans études humaines préalables, sous peine d'erreurs fatales ou de déficiences inexpliquées. Quelques millions d'études peuvent sauver des milliards d'investissements.

L'A.O.F. apparaît actuellement la mieux pourvue, grâce à l'existence d'une part, de l'Institut français d'Afrique noire qui a réservé aux sciences humaines près des deux tiers de son effectif et de ses moyens, d'autre part, de la mission anthropologique de l'A.O.F.

Dans les autres territoires, les effectifs mis en place par l'Office de la recherche scientifique outre-mer sont encore relativement faibles. Les directeurs de l'Institut de recherches du Cameroun, de l'Institut d'études centrafricaines et de l'Institut de recherches scientifiques de Madagascar ont signalé très vivement cette insuffisance et ont proposé des programmes d'extension. Des enquêtes sont par ailleurs entreprises par le service des Statistiques, l'Inspection générale du travail, le service de l'Enseignement.

Cet ensemble présentait une coordination insuffisante ; il était d'autre part très loin de répondre aux besoins. C'est afin d'assurer une

action concertée et méthodique qu'a été créé le Conseil supérieur des Recherches sociologiques outre-mer, dont l'objet est de coordonner et de susciter les recherches de sciences humaines, d'organisor des enquêtes pour répondre aux questions posées par les institutions nationales et internationales, d'aider à résoudre les problèmes humains intéressant les territoires d'outre-mer.

Trois sortes d'actions sont envisagées :

1 - rassemblement et répertoire des matériaux déjà existants ;

2 - enquêtes extensives sous forme de questionnaires adressés à des correspondants sur place ;

3 - enquêtes intensives sur place par des équipes de spécialistes appointés par le Conseil.

D'autre part, la formation des chercheurs de sciences humaines devra être pris en main par le Conseil qui utilisera à cet effet les préparations existantes.

La réalisation de ce vaste programme implique l'octroi au Conseil supérieur, de crédits qui s'élèvent, pour les quatre années, à un total de 163 millions de fr. métropolitains.

o

o o

XII - Le financement des recherches.

La mise en place des premiers équipements de recherche scientifique outre-mer a rapidement fait apparaître combien il était difficile d'assurer le fonctionnement de ces équipements à partir de ressources normales, tirées, soit des recettes propres des établissements, soit du produit de taxes de sortie, soit de subventions consenties par les gouvernements et les assemblées territoriales ; pour permettre à certains établissements de fonctionner, le F.I.D.E.S. a déjà dû consentir, soit des avances remboursables, soit des subventions. Il est évident qu'il ne pouvait s'agir là que de solutions provisoires et que le problème du financement du fonctionnement de la recherche devait être résolu dans le but de lui donner les moyens nécessaires d'assurer son indépendance et sa

continuité, de renforcer les contacts indispensables et les collaborations actives entre les différentes disciplines qui la composent.

Au moment où il est indispensable d'assurer le plein emploi des équipements ainsi mis en place, c'est en effet 3,8 milliards de fr. qu'il va falloir dégager chaque année au titre des frais de fonctionnement des divers organismes de recherche outre-mer (actuellement 3 milliards de fr. par an).

Compte tenu de la réorganisation générale proposée sur le plan des structures en vue d'harmoniser les activités et d'accroître l'efficacité de ces organismes, la Commission propose l'institution d'un fonds commun de la recherche scientifique et technique outre-mer ; celui-ci constituerait selon elle le moyen le plus efficace pour assurer l'orientation générale de la recherche et la coordination des programmes et des activités des différents services (1).

Ce fonds commun devrait être alimenté, d'une part par le budget général de l'Etat, ce qui justifierait son action d'orientation et de direction dans ce domaine (et ce qui correspondrait à une véritable aide technique, au sens large, donnée aux territoires) d'autre part, par les territoires eux-mêmes qui en seraient les principaux bénéficiaires. La part versée par les territoires serait du même ordre de grandeur que celle qu'ils versent actuellement.

La métropole, au contraire, apportant une contribution égale à celle des territoires, verrait son propre apport augmenté. Ainsi l'ensemble de ce fonds commun accroîtrait sensiblement les moyens et assurerait la continuité du financement du fonctionnement de la recherche, condition première pour permettre la bonne efficacité de l'outil créé.

---

(1) les propositions de la Commission ont pu être insérées dans la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 relative aux Comptes spéciaux du Trésor, qui a porté institution du Fonds commun de la recherche scientifique et technique. Des textes d'application doivent fixer son organisation et ses modalités de fonctionnement.

CHAPITRE III

RECHERCHES GEOLOGIQUES

A - Le bilan du premier plan :

Les efforts importants consentis au titre du premier plan ont abouti, dans le domaine de l'exploitation géologique et minière à des résultats déjà considérables:

Carte de reconnaissance.

En A.O.F., le secteur situé au sud du 16e parallèle est levé à 10 coupures près au 500.000e et comprend les 4/5 des régions plissées dites "utiles", soit la presque totalité de la Guinée, une grande partie de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Soudan, du Niger et du Territoire du Togo.

Les régions désertiques qui comprennent des levés au 1.000.000e et au 500.000e sont levées au quart, notamment dans les régions "utiles" en Mauritanie, au Soudan septentrional et au Niger désertique.

En A.E.F. et au Cameroun où les levés systématiques n'ont pratiquement commencé qu'après 1946, l'état d'avancement est le suivant : le Gabon et le Moyen Congo sont levés à la moitié, l'Oubanghi-Chari au quart et le Tchad au 1/5. Au Cameroun, les levés sont effectués aux 2/5.

A Madagascar, bien qu'une première carte de reconnaissance au 200.000e couvre entièrement le Territoire, la révision des feuilles très anciennes et la mise au point des feuilles récentes provisoires s'imposent de toute urgence, soit environ le 1/4 de l'Ile.

En Nouvelle-Calédonie, la carte est achevée au 100.000e.

Aucun levé n'a été effectué dans les Etablissements français en Océanie.

Exploration générale.

Faute de moyens et de personnel spécialisé, l'exploration générale n'a été effectuée que d'une manière sporadique jusqu'en 1946. A partir de cette année, des efforts très substantiels ont été faits dans ce domaine. Mais ce n'est qu'à partir de 1952 que cette exploration est effectuée d'une manière systématique en même temps que le levé de la carte de reconnaissance, grâce aux moyens financiers et en personnel mis à la disposition des Services géologiques.

Etudes locales.

Les Services géologiques ont, en outre, à la demande d'autres services ou de sociétés privées, assuré des études locales dont le nombre va en se multipliant d'année en année.

Des moyens importants ont été mis en oeuvre comportant le plan du personnel (101 géologues, 14 ingénieurs chimistes et 10 dessinateurs cartographiques) des installations (constructions de centres géologiques et de laboratoires à Dakar, Brazzaville, Yaoundé, Nouméa...), du matériel et des ressources financières (1,4 milliard de fr au titre du F.I.D.E.S. et 6 à 700 millions de fr. sur budgets locaux.

B - Les objectifs du deuxième plan.

Activer le rythme des travaux géologiques entrepris en vue :

a) de poursuivre le levé de la carte géologique de reconnaissance (1.000.000^{e}; 500.000 et localement 200.000^{e}) accompagné de l'exploration minière générale des régions parcourues ; cette carte est actuellement à moitié levée dans l'ensemble des territoires d'outre-mer;

b) de reprendre l'exploration minière générale de régions anciennement levées ou présentant un intérêt particulier ;

c) de procéder à des levés et explorations plus détaillés dans des régions particulièrement intéressantes ;

d) de faire face aux nombreux travaux demandés aux services géologiques par les services locaux (et tout spécialement par l'hydraulique, les travaux publics - barrages, carrières, fondations - l'agriculture, etc...).

A cette fin il est prévu :

- de porter de 101 à 150 les effectifs des géologues et d'augmenter leurs moyens d'action en leur adjoignant 200 assistants (aides géologues, cartographes, mécaniciens) ;

- de terminer l'équipement des centres d'A.O.F. (Dakar) et du Togo (Lomé), d'A.E.F. (Brazzaville), de Nouvelle-Calédonie (Nouméa), du Cameroun (Yaoundé) et équiper celui de Madagascar (Tananarive) et le centre métropolitain de la géologie (bâtiments existant à Chatenay-Malabry en attendant la construction de l'immeuble de la rue Monsieur), et de construire localement des logements pour les géologues;

- d'assurer la mise à la disposition de ce personnel supplémentaire du matériel d'accompagnement nécessaire.

Les crédits nécessaires s'élèvent à environ 5,2 milliards de fr. pour les 4 années dont 4,5 seront à la charge du F.I.D.E.S., le surplus incombant aux budgets locaux.

Sur le plan de l'organisation, le maintien pur et simple de l'organisation actuelle est envisagé: Inspection générale des mines et de la géologie au ministère de la France d'outre-mer, directions et services des mines et de la géologie dans les territoires autonomes et groupes de territoires.

En ce qui concerne le centre géologique de Chatenay-Malabry, et tant qu'il n'aura pu être pris en charge par le budget ordinaire de l'Etat, plusieurs solutions sont possibles, dont :

1) insertion du laboratoire dans le cadre de l'O.R.S.O.M. dont la réforme est envisagée ;

2) insertion du centre dans le cadre du Bureau Minier de la France d'outre-mer, grâce à une réforme de son organisation.

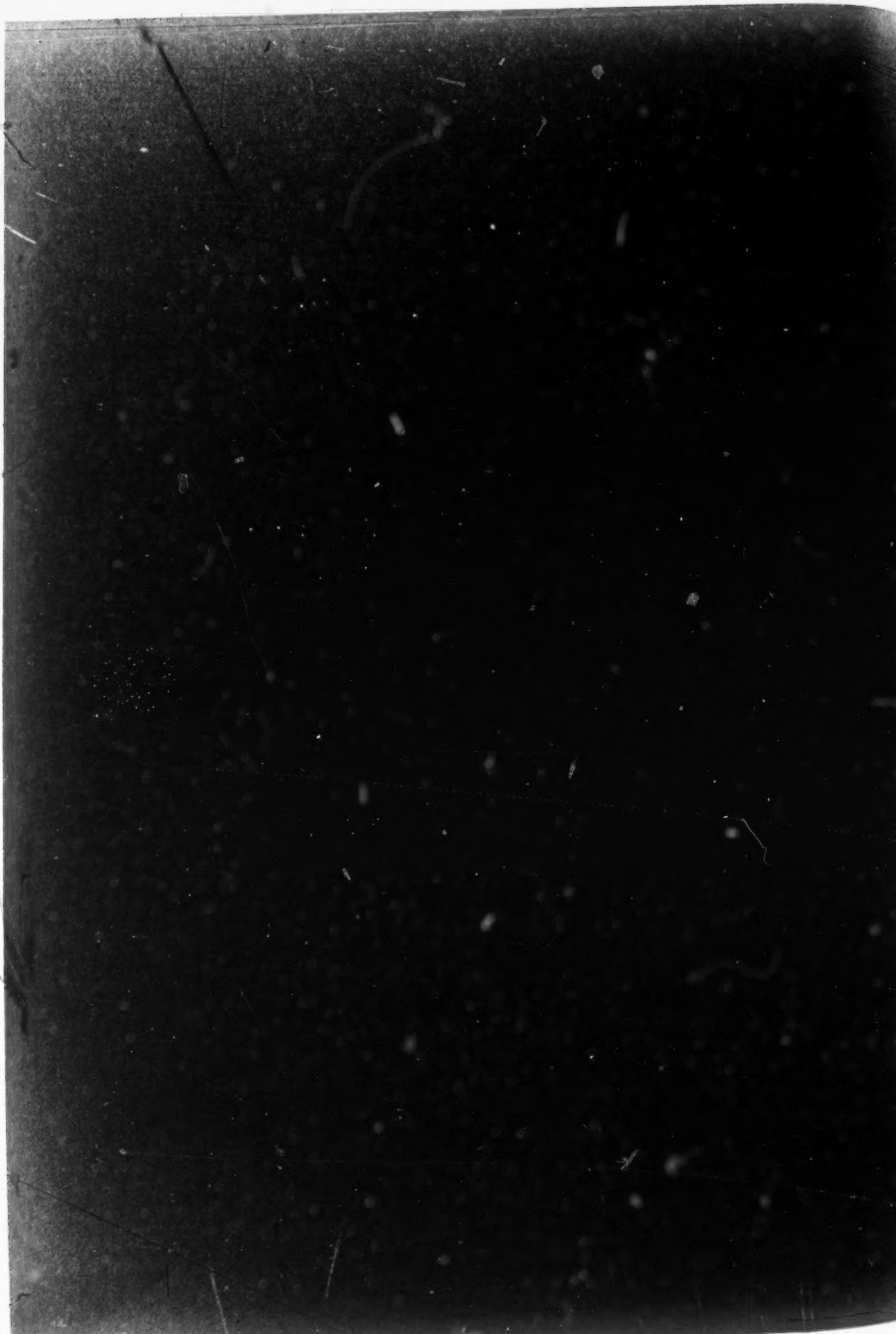

CHAPITRE IV

LES RECHERCHES D'HYDROCARBURES

Dans le cadre du programme général de recherches établi par le Bureau de recherches des pétroles, un vaste programme de recherches d'hydrocarbures est en cours d'exécution dans les territoires d'outre mer depuis 1946. Cet effort a nécessité la mise sur pied d'un outil efficace qui comprenait, en 1953, les moyens suivants :

- 1 équipe de reconnaissance générale ;
- 4 équipes de prospection sismique ;
- 5 appareils de forage (1 appareil lourd au Gabon, 3 appareils moyens dont 2 au Gabon et 1 à Madagascar, 1 appareil léger au Cameroun).

Plus de 12,5 milliards de francs ont été consacrés jusqu'à la fin de 1952 aux recherches d'hydrocarbures dans les territoires d'outre-mer. Celles-ci se sont développées au Gabon (8,5 milliards de fr.), au Cameroun (0,5 milliard de fr.), à Madagascar (3,2 milliards de fr.), en A.O.F. (0,250), en Nouvelle-Calédonie (0,05) et concernent principalement les études géologiques, les travaux de prospection gravimétrique et sismique, des sondages de structure et des sondages de recherche.

En 1953, les dépenses ont été de l'ordre de ,1 milliards de fr. (1,8 Gabon - 0,6 Madagascar - ,5 Cameroun - 0,025 A.O.F.).

Les sondages qui ont été commencés au Gabon n 1946 avaient donné lieu à 37.000 m de forages à a fin de 1952. A la même date, 10.500 m avaient été

forés au Cameroun (depuis octobre 1951) et 4.500 m à Madagascar (depuis juillet 1951). En 1953, le rythme annuel des forages proprement dits a atteint 29.000 m auxquels s'ajoutent 8.600 m de forages à faible profondeur (Core Drill) 26 sondages ont été terminés au cours de cette même année.

Les lignes d'action du deuxième plan :

Il faut amplifier rapidement l'effort de recherches d'hydrocarbures dans les territoires d'outre mer.

C'est dans ce but que le deuxième plan prévoit de porter, d'ici 1956, de 1 à 3 le nombre des équipes de reconnaissance générale, de 4 à 6 le nombre des équipes de prospection sismique, et de 5 à 6 le nombre des appareils de forage. Le rythme annuel des forages doit atteindre rapidement 40.000 mètres. 82 sondages seront terminés de 1954 à 1956 inclus.

Il s'agit là d'un programme minimum.

Les actions porteront essentiellement sur les points suivants :

- reconnaissance générale du Sénégal ;

- reconnaissance et explorations géologiques diverses notamment en Côte d'Ivoire, au Niger et en Mauritanie ;

- après l'achèvement en 1953 de la seconde campagne de sondages géologiques au Cameroun, poursuite des prospections à moyenne profondeur ;

- poursuite des prospections et des sondages au Gabon, notamment dans le bassin côtier ;

- reprise de certaines études géologiques et géophysiques à Madagascar (partie nord du bassin de Tuléar) et étude des séries supérieures à l'ouest de la zone d'activité actuelle.

Les investissements retenus pour l'exécution de ces recherches s'élèvent à près de 21 milliards de francs pour la période 1953/56, dont le financement serait assuré à concurrence de 4,3 milliards de francs par des participations de la Caisse

centrale de la France d'outre-mer et, dans une très faible mesure, des territoires ; le surplus serait pour la plus grande partie, à la charge du Bureau de recherches des pétroles.

Il serait souhaitable que cet effort, déjà important, fût encore accru si l'on considère :

- d'une part, l'intérêt primordial qui s'attache sur le plan national comme sur le plan local, au développement dans les territoires d'outre mer de ressources énergétiques, et en particulier de ressources pétrolières ;

- d'autre part, l'importance des bassins sédimentaires susceptibles d'être étudiés, notamment en A.E.F., en A.O.F., au Cameroun, à Madagascar et en Nouvelle-Calédonie.

Il paraît difficile de faire davantage dans le cadre nécessairement étroit d'un financement quasi total par des fonds d'Etat provenant du budget métropolitain.

Aussi, convient-il de mettre un terme à cette limitation du programme de recherches d'hydrocarbures dans les territoires d'outre-mer, en envisageant favorablement la participation d'autres capitaux que ceux de l'Etat, et en particulier l'intervention éventuelle de groupes pétroliers privés.

Une collaboration étroite des ingénieurs français et des experts étrangers les plus qualifiés serait, en outre, du plus grand intérêt technique ; elle devra en conséquence être largement encouragée.

CHAPITRE V

LES ACTIVITES MINIERES

L'évolution des différents pays au cours des quelques dernières décades, particulièrement dans les pays neufs, montre une corrélation étroite entre le développement de leur économie générale et de leur industrie minière. C'est ainsi que, pour ne parler que de l'Afrique, l'Union Sud-Africaine, le Congo Belge, les Rhodésies, la Gold Coast, le Maroc, dont l'activité générale s'est le plus développée, possèdent tous une industrie minière dont la production a cru d'une manière spectaculaire.

Cette corrélation s'explique d'ailleurs aisément. En augmentant la valeur des exportations de ces pays, les productions minières augmentent leurs possibilités d'importation, donc d'équipement, de sources d'énergie, etc... La création de productions nouvelles diversifie leur économie et la rend de ce fait moins vulnérable aux fluctuations périodiques.

Après une phase généralement éphémère d'exploitations détritiques, l'industrie minière, prenant une large extension, met en valeur des gisements primaires, ce qui suppose la mise en jeu de tonnages élevés; ces conditions entraînent des équipements et des investissements très importants.

Sans doute, la réalisation de productions minières massives a-t-elle en outre des incidences budgétaires appréciables, puisque l'on admet dans les territoires d'outre-mer que, compte tenu du foisonnement d'activités qu'elle provoque, une production nouvelle procure aux différentes collectivités, directement ou indirectement, des recettes représentant un pourcentage élevé de la valeur. Mais c'est

probablement beaucoup plus par les investissements élevés (rarement moins d'un milliard, souvent plusieurs dizaines de milliards), et par les activités nouvelles qu'elle nécessite ou qu'elle suscite, que l'industrie minière exerce une influence décisive sur l'économie générale. Les ports et les voies ferrées dont elle provoque la création permettent la mise en valeur de régions nouvelles, le développement du trafic maritime qu'elle entraîne amène un abaissement des tarifs de fret, la mise en valeur des ressources naturelles qu'elle permet (ciment, charbon, énergie hydraulique, etc...) profite à tout le pays, et avec la formation sur place de spécialistes nombreux qu'elle exige, favorise la création d'autres industries (industries de transformation notamment).

La création d'une industrie minière prospère dans les territoires d'outre-mer doit donc être l'une des préoccupations essentielles des Pouvoirs publics.

Le bilan du premier plan.

Tout en prévoyant l'extension et la modernisation des exploitations existantes, le premier plan mettait l'accent sur la nécessité de donner la priorité à l'exploration géologique et à la recherche minière.

1 - Exploration géologique.

1,7 milliard de fr (dont 1,4 sur crédits F.I.D.E.S.) a été consacré à l'exploration géologique jusqu'à la fin de 1952. Grâce à ces ressources, l'effectif des géologues et de leurs assistants est passé de 25 en 1946, à 125 en 1952 ; les prévisions initiales prévoyaient que ces effectifs devaient être de 169 unités en 1956 ; cet objectif est porté à 375.

Le programme de lever des cartes géologiques est plus ou moins avancé suivant les territoires, mais en bonne voie d'achèvement néanmoins.

Et si le Centre géologique de la France d'outre-mer commence seulement à s'équiper à Chatenay Malabry, les services géologiques dans les territoires disposent d'ores et déjà de centres et de laboratoires.

2 - Recherches minières.

Environ 7 milliards de fr ont été consacrés aux recherches minières au cours du premier plan.

Cet effort exceptionnel de prospection a été grandement facilité par la création du Bureau minier de la France d'outre-mer qui, disposant de 78 ingénieurs, 172 agents européens et 2.036 agents africains, a permis la mise en route d'un programme de recherches minières avec la participation des territoires, de l'E.C.A. et des sociétés privées.

Les dépenses du Bureau minier de la France d'outre-mer se sont élevées à 4,5 milliards de fr entre 1948 et 1952.

Les sociétés privées ont participé à cet effort commun pour 600 millions de fr environ; elles ont, en outre, obtenu 337.000 km2 de permis généraux pour leurs recherches propres qui ont concerné principalement le diamant et l'or en A.E.F. et au Cameroun, pour lesquelles des investissements de l'ordre du milliard de fr ont été consentis.

Le fer de Fort-Gouraud (Mauritanie), le cuivre d'Akjoujt (Mauritanie), l'or de Hiré (Côte d'Ivoire), les phosphates de Taïba (Sénégal) et le Manganèse de Franceville (Gabon), constituent les principaux résultats de ces recherches.

3 - Le développement de la production minière.

Grâce à un large appui de la puissance publique, la production minière a pu, d'une manière générale, se développer de façon assez substantielle au cours des années écoulées, encore que l'exploitation de la plupart des grands gisements mis à jour au cours de ces dernières années vienne à peine de commencer, ou, dans bon nombre de cas, ne soit pas encore réalisée.

Tableau des productions minières
des territoires d'outre-mer

Substances	1938	1946	1952	1953
Bauxite (t.)				
A.O.F.	-	-	109.750	338.000
Minerai de chrome (t.)				
Nouvelle-Calédonie	52.213	24.946	107.653	121.154
Diamants (carats)				
A.O.F.	61.929	51.834	136.080	180.000
A.E.F.	15.914	87.226	156.708	138.000
Concentrés d'étain (t.)				
Cameroun	305	160	125	124,8
A.O.F.	-	-	162	172
Minerai de fer (t.)				
A.O.F. (Guinée)	-	-	-	406.000
Graphite (t.)				
Madagascar	14.545	6.314	18.478	13.469
Minerai de manganèse (t.)				
Nouvelle-Calédonie	-	-	16.842	5.342
Mica (t.)				
Madagascar	677	468	1.068	816
Nickel (t.)				
Nouvelle-Calédonie				
- minerai	274.719	107.944	392.100	628.096
- mattes	8.440	1.774	4.054	5.716
- fonte & ferro-nickel	-	-	9.668	9.879
Or (kg)				
A.O.F.(production contrôlée)	3.954	218	46	21,4
Cameroun	483	371	81	31,8
A.E.F.	1.239	2.225	1.603	1.684,2
Madagascar	421	121	55	50,9
Phosphates (t.)				
Océanie	115.453	241.083	229.723	275.860
A.O.F.				
- phosphates de chaux	-	-	21.400	41.800
- phosphates d'alumine	-	-	43.150	52.400
Minerai de plomb (t.)				
A.E.F.	4.954	5.398	6.832	9.020
Minerai de titane (t.)				
A.O.F. (ilménite)	8.436	4.307	4.622	3.850
Cameroun (rutile)	118	1.260	294	52,9
Minerai de zinc (t.)				
A.E.F.	3.386	-	838	-

Certes, quelques uns des objectifs du plan n'ont pas été réalisés : la production de l'or accuse un déclin général, les objectifs concernant le rutile ont été abandonnés, l'exploitation du charbon de la Sakoa et des grés bitumeux en est toujours au stade des études.

Mais ceci ne doit pas conduire à sous-estimer les résultats obtenus sur bon nombre d'autres points : en effet, des réalisations importantes sont intervenues en matière de diamant où les objectifs du plan (300.000 carats) ont été atteints, d'étain dont la production s'est maintenue au Cameroun et a été amorcée en Air (Niger), de minerai de fer (avec l'équipement du gisement de Conakry et sa mise en exploitation en 1953 grâce à la collaboration de capitaux privés et de capitaux d'Etat).

D'autre part, des réalisations nouvelles rendues possibles grâce à l'effort de recherches engagé depuis 1946, sont intervenues; c'est le cas notamment de l'équipement et de la mise en exploitation en 1952 du gisement de bauxite des Iles de Loos (Guinée) dont le financement a été assuré par des capitaux privés.

Des résultats également intéressants ont aussi été atteints pour des produits d'intérêt stratégique dont le développement n'avait pas été envisagé (nickel, chrome, quartz piézoélectrique).

Ceci ne doit pas surprendre car il s'agit d'un domaine où la production est étroitement liée à la conjoncture mondiale et à une évolution difficilement prévisible des besoins et des cours.

D'autre part, il ne faut pas se dissimuler que la création d'industries minières est toujours une oeuvre de longue haleine, comportant de nombreux aléas, et que ces conditions sont encore aggravées dans les pays où cette industrie est, au départ, inexistante et où il est nécessaire de tout se procurer à l'extérieur, qu'il s'agisse de techniciens, de matériel ou de capitaux.

S'il est ainsi dangereux de fonder des espoirs excessifs sur la création d'une activité minière particulière, les conséquences favorables directes et indirectes sur le développement économique

qu'entraîne l'existence d'une industrie minière prospère dans son ensemble, doivent toujours être présentes à l'esprit des Pouvoirs publics. Il est souhaitable que ces derniers s'efforcent de créer les conditions attrayantes qui sont indispensables à la naissance de cette activité.

Les lignes d'action du deuxième plan :

Il s'agit :

- d'une part d'exploiter les résultats considérables acquis au terme du premier plan, c'est-à-dire de préciser d'abord les conditions de mise en valeur des richesses actuellement reconnues, d'en assurer ensuite l'exploitation ;

- d'autre part, de poursuivre et d'amplifier les recherches minières sous toutes leurs formes (géologie, géophysique, prospection, études métallurgiques).

1 - Recherche minière.

Il est prévu notamment d'assurer la prospection systématique du bassin du Niari en A.E.F. pour le plomb, le zinc, le cuivre, des recherches de manganèse et de l'or en Afrique noire, de manganèse et de chrome en Nouvelle-Calédonie.

2 - Développements miniers (1)

Des développements de production sont prévus à partir d'un certain nombre de gisements actuellement en exploitation :

- Fer.- extension à 3 millions de tonnes/an de la capacité d'extraction des gisements de fer de Conakry (Guinée), soit par développement de l'extraction du minerai dur actuellement exploité, soit

(1) Ces objectifs ont été fixés dans le cadre des travaux de la Commission des mines qui, au Commissariat général au Plan, a examiné les problèmes miniers dans le cadre d'ensemble de la zone franc et sur la base d'une étude détaillée par produit, de l'état actuel du marché et de ses perspectives d'évolution.

par agglomération du minerai tendre sous-jacent. Production prévue pour 1954 : 650.000 tonnes (en raison de la restriction des débouchés due à une crise générale de la sidérurgie);

- Phosphates d'alumine.- extension de 110.000 tonnes à 350.000 tonnes/an de la production des gisements de phosphates de Pallo (A.O.F.) ;

- Nickel.- la production de ferronickel à un prix compétitif sera portée après 1957 à un niveau d'environ 10.000 tonnes/an, en gardant la possibilité de produire des tonnages de nickel "marginal" contenu dans des mattes ou du ferronickel dans la limite d'une capacité de 3 à 7.000 tonnes.

Cette réalisation qui nécessitera une modernisation des installations métallurgiques, implique une forte participation de la puissance publique, notamment pour l'édification du nouveau barrage sur la Yaté et le soutien de la production jusqu'à l'achèvement des nouvelles installations.

D'autre part, des études sont en cours en vue de déterminer les conditions de mise en exploitation des ressources minières ci-après :

- Cuivre.- gisement d'Akjoujt (Mauritanie). Production annuelle possible : 20.000 tonnes de métal contenu au delà de 1957 ;

- Fer.- gisement de Fort-Gouraud (Mauritanie). Production annuelle possible : 4.500.000 tonnes de minerai à partir de 1958/59 ;

- Aluminium.- création au Cameroun d'une usine d'aluminium d'une capacité de 45.000 tonnes-métal par an qui serait atteinte en 1961, la production démarrant dès 1956 et pouvant déjà atteindre 18.000 tonnes en 1957. Création d'un ensemble mines de bauxite-usine d'aluminium en Guinée (la capacité possible de cet ensemble pourrait, semble-t-il, dépasser 150.000 tonnes-métal par an - délai de réalisation de 7 à 8 ans).

- Manganèse.- gisement de Franceville (A.E.F.- Gabon) - production annuelle possible : 500.000 tonnes à partir de 1960/61 - gisement de Tiéré (A.O.F. - Haute Volta).

- Phosphates de chaux.- gisement de Taïba (A.O.F. Sénégal): production annuelle possible de 500.000 tonnes à partir de 1958 - gisement de Lam-Lam: production possible de 150.000 tonnes par an - gisements du Togo-Dahomey (en cours d'étude).

- Or .- dans certaines régions, des possibilités aurifères semblent devoir s'avérer capables de donner lieu à des exploitations concurrentielles même aux bas prix actuels.

3 - Réformes.

Mais toutes ces productions, essentielles pour l'avenir de ces territoires, sont appelées à prendre place sur le marché mondial. C'est dire qu'elles doivent être en mesure de s'y présenter à des prix compétitifs avec les cours mondiaux.

Un effort très poussé d'équipement des entreprises s'impose ; l'insuffisance de la main-d'oeuvre dans ces territoires exige d'ailleurs également une mécanisation poussée à un très haut degré. Cette solution est souvent onéreuse, mais aussi souvent inéluctable. Elle entraîne un besoin de spécialistes et de cadres techniques dont la formation n'est pas assurée actuellement de façon satisfaisante par l'enseignement technique dispensé localement.

Mais cette compression des prix de revient à un niveau aussi bas que possible exige aussi tout un ensemble de mesures ou de réformes qu'il appartient à la puissance publique de promouvoir très rapidement :

a) réduction du coût des moyens de transport et de l'énergie :

- adaptation des tarifs des moyens de transport existants aux exigences des transports pondéreux et réduction des taux actuels, compte tenu notamment de la régularité qu'une exploitation continue apporte aux rotations ;

- mise à la disposition des industries minières de l'énergie aux meilleures conditions possibles.

b) réformes administratives et juridiques :

- application, en matière de législation minière, d'une réglementation stable et claire (la codification de la législation minière outre-mer s'impose) ;

- adaptation de l'enseignement technique aux besoins des activités minières ou industrielles et orientation de cet enseignement vers la formation, en tout premier lieu, d'ouvriers spécialistes qualifiés, dont un certain nombre fournira ensuite un encadrement de contremaîtres ;

- adaptation parallèle de la formation professionnelle aux besoins locaux et octroi de facilités aux entreprises qui organiseront elles-mêmes leurs propres centres d'apprentissage.

c) adaptation de la fiscalité :

Tout en tenant compte des difficultés que les territoires rencontrent pour assurer l'équilibre de leurs budgets locaux, il est cependant indispensable que l'industrie minière (1), eu égard à ses caractères très particuliers (2), dispose, sur le plan fiscal, d'un régime particulier.

Il ne s'agit en aucune manière de soustraire l'industrie minière à son devoir de contribuer équitablement aux recettes locales, mais par

---

(1) le vocable "d'industrie minière" recouvre également les recherches d'hydrocarbures et leur exploitation éventuelle, ainsi que les industries de première transformation des substances minérales.

(2) une étude spéciale a été consacrée aux caractères particuliers de l'industrie minière et aux conséquences qui en découlent sur les modes de fiscalité les plus compatibles avec son développement.
La Commission souhaite que ces considérations soient portées à la connaissance des assemblées délibérantes des différents territoires et groupes de territoires, et servent de base à l'action des administrations chargées de la présentation des textes fiscaux auprès de ces assemblées.

des mesures appropriées, d'y hâter et d'y faciliter le développement d'entreprises saines dont la prospérité et l'importance seront génératrices de ressources durables.

C'est dans cet esprit que sont instamment recommandées les réformes ci-après :

- garantie de stabilité : considérant les appréhensions que fait naître dans chaque territoire l'instabilité de la réglementation fiscale et les difficultés qui résultent de la diversité des régimes fiscaux entre les divers territoires, il est recommandé que toutes dispositions soient prises en vue d'assurer les garanties de stabilité fiscale indispensables à la réalisation outre-mer d'entreprises de longue haleine (1) ; les Pouvoirs publics devront s'efforcer, en même temps, d'atténuer la diversité de la réglementation fiscale dans les différents territoires.

- aménagement des redevances minières : la valeur d'un gisement étant fonction de sa rentabilité et non du prix des minerais qui en sont extraits, il est souhaitable que les redevances d'exploitation des mines tiennent compte des conditions économiques ; il conviendrait en particulier que les exploitations en soient déchargées dans les périodes difficiles, cet ajustement pouvant être assuré soit par une variation du taux de la redevance proportionnelle sur les produits extraits des mines, soit de préférence par le jeu d'une redevance minière sur les bénéfices, éventuellement associés à une redevance proportionnelle de taux faible.

- réduction des droits d'importation : les matériels de toute nature destinés outre-mer à l'équipement des mines supportent des charges beaucoup plus élevées que dans la plupart des pays concurrents plus développés, du fait de l'éloignement, des difficultés de déchargement et de transport à pied d'oeuvre, du fait aussi de l'importance

---

(1) les premières conclusions de la Commission ont reçu satisfaction avec la loi du 31 décembre 1953 qui rend possible désormais l'octroi de régimes fiscaux stables pour de longues périodes.

des stocks de pièces de rechange exigées par la sécurité de marche. Il importe donc que ces charges ne soient pas aggravées à l'importation. Aussi est-il recommandé d'admettre en franchise de tous droits, sous justification d'utilisation contrôlée par le Service des mines, les matériels d'équipement et les matériaux nécessaires à la mise en exploitation ou au développement des mines et industries annexes.

- incidence des fonds hors budget : certains territoires ont créé des fonds alimentés par des taxes spécialisées et destinés à financer certains travaux tels que les aménagements routiers. Ces taxes ne devraient, en tout état de cause, se borner à ne frapper que les produits bénéficiant directement ou indirectement de ces travaux, ce qui n'est pas, le plus souvent, le cas des produits miniers. Il importe donc :

  - d'une part, que soient évités toute nouvelle création ou tout développement de fonds alimentés par des perceptions hors budget frappant à l'exportation les produits miniers ou à l'importation les approvisionnements essentiels au fonctionnement des mines et industries annexes ;

  - d'autre part, que les taxes spéciales alimentant les fonds routiers déjà institués, ne s'appliquent pas aux carburants utilisés à l'intérieur des chantiers et ateliers miniers ou aux transports maritimes, fluviaux et ferroviaires desservant les mines.

- superposition des taxes : il s'agit d'aménager les taxes indirectes ad valorem de façon telle que l'ensemble des droits perçus à ce titre sur les produits, ne frappe à chaque stade que la "valeur ajoutée" définie de manière à ne pas entraîner de perception de "taxes sur les taxes".

- exemption des impôts sur les bénéfices : l'intérêt commun des territoires et des entreprises minières est d'assurer la longévité de celles-ci en les rendant moins vulnérables aux risques particuliers de l'exploitation minière. Aussi importe-t-il qu'elles soient autorisées à constituer des provisions techniques spéciales telles que la provision

pour reconstitution de gisement récemment adoptée dans la métropole (1) et à pratiquer soit des amortissements accélérés, soit des reports de pertes éventuelles au-delà de la limite actuelle de cinq ans.

- amortissement des premiers travaux : tout gisement minier s'épuise; les travaux qui ont permis de démontrer leur existence doivent être amortis pendant la vie du gisement ; il est donc nécessaire que les dépenses correspondantes soient admises à l'amortissement dans les mêmes conditions que les frais de premier établissement.

- réinvestissements de bénéfices : l'objectif commun des territoires étant d'encourager la mise en valeur de leur sous-sol, il en résulte entre eux une certaine solidarité qui conduit à recommander que les facilités de réinvestissement minier des bénéfices des entreprises ne soient pas limitées au cadre d'un territoire, mais étendues à l'ensemble des territoires d'outre-mer.

- sociétés-mères et filiales : l'intérêt des territoires est d'envisager la constitution de sociétés locales et d'en rendre le fonctionnement aussi souple que possible. A cette fin, chaque territoire devra édicter des mesures au moins aussi libérales que celles qu'a prises ou que prendrait la métropole pour supprimer les superpositions d'impôts sur les distributions de bénéfices des sociétés-mères et de leurs filiales.

o o

(1) Dès la fin de 1953, ces recommandations de la Commission ont été appliquées en A.O.F. et au Cameroun.

LES INVESTISSEMENTS

Les propositions présentées par la Commission comportent près de 18 milliards de fr.métropolitains en faveur :

- de la recherche minière : 12 milliards de fr.
Il ne s'agit ici que des ressources qui seront mises en quatre ans à la disposition du Bureau minier de la France d'outre-mer pour participer à l'effort général de recherche dans les territoires d'outre-mer ;

- de l'exploration et de la carte géologique : 5,2 milliards de fr. ;

- de l'équipement des services des mines : 0,4 milliard de fr.

Pour les grands projets miniers, la prévision est particulièrement aléatoire. Il s'agit en effet de projets de grande importance qui portent souvent sur plusieurs dizaines de milliards, et dont les études ne seront terminées que dans quelques mois, ou dans quelques années.

En outre, indépendamment des opérations envisagées à l'heure actuelle, d'autres projets du même type, imprévisibles aujourd'hui, peuvent prendre corps dans le proche avenir. Les opportunités, les priorités et les évaluations peuvent donc se trouver transformées. Dans ces conditions, non seulement l'on ne saurait se prononcer dès maintenant sur un projet particulier, faute d'études suffisantes, mais l'on doit admettre aussi qu'il reste possible de se tromper même sur l'ordre de grandeur des investissements à envisager dans ce domaine au titre du nouveau plan.

Le total des programmes de ce genre examinés par la sous-commission des mines a été évalué, par elle, à 235 milliards de fr.. Il a paru, d'autre part, logique de grouper avec ces programmes, les quelques autres grands projets de production d'énergie électrique dont la plupart sont directement liés

à des réalisations industrielles. L'ensemble de ces projets a été évalué à environ 15 milliards de fr.

C'est sur la base de ces évaluations, nécessairement très aléatoires, que la Commission a cru pouvoir estimer à une somme de l'ordre de 80 milliards de fr. la contribution de l'Etat à ces grands projets pendant la durée du deuxième plan. Cette estimation tient compte de l'importance des équipements de base et des voies de communication qu'il faudrait éventuellement réaliser. Elle n'est d'ailleurs donnée que sous les plus expresses réserves, car des erreurs d'ordre de grandeur sont parfaitement possibles dans ce domaine.

De toutes manières, il ne paraît pas souhaitable de prévoir une aide de l'Etat supérieure à 80 milliards de fr. pour les quatre prochaines années. Une contribution de l'Etat proportionnellement plus élevée ne serait pas justifiable malgré l'importance des travaux publics ou des équipements de base à réaliser. Il faut en effet que les exploitations minières ou industrielles que l'on prévoit, gardent le caractère d'entreprises privées, ce qui implique à la fois que leur financement soit largement assuré par des capitaux privés et que ces capitaux ne bénéficient pas de garanties de remboursement de la part de l'Etat, de collectivités ou d'organismes publics.

C'est seulement à ces conditions que des projets valables pourront être lancés, étant entendu que les affaires de ce type seraient admises à bénéficier des mesures qui ont été recommandées par ailleurs, pendant leur période de démarrage.

CHAPITRE VI

LES RESSOURCES ENERGETIQUES

L'amélioration du niveau de vie et l'effort économique dans les territoires d'outre-mer sont, dans une large mesure, liés aux possibilités d'obtenir de l'énergie en abondance et à bon marché.

Aussi le premier plan donnait-il une place importante à tout ce qui pouvait favoriser l'accroissement de la production d'énergie dans les territoires d'outre-mer. Il prévoyait notamment l'établissement d'un inventaire des ressources hydroélectriques des territoires d'outre-mer et, parallèlement, pour ne pas retarder les réalisations industrielles ou sociales prévues par ailleurs, la réalisation des aménagements qui, d'ores et déjà, apparaissaient indispensables, tels que ceux d'Edéa au Cameroun, Djoué et Bouenza au Moyen Congo, Bouali en Oubangui, Ambodiroka et les chutes de Rogez à Madagascar (l'ensemble représentait une puissance installée de l'ordre de 200.000 kW).

L'électrification des agglomérations indigènes facilitant la diffusion de l'éclairage et des activités artisanales était, en outre, recommandée à proximité des centrales et des lignes de transport.

L'A.O.F. défavorisée en ce qui concerne les ressources hydroélectriques, devait trouver, dans l'énergie thermique des mers, un appoint précieux pour ses zones côtières.

Enfin, le rôle des carburants liquides devant rester prépondérant comme source d'énergie pour les centres thermiques ainsi que dans le domaine des transports routiers et de la mécanisation agricole, il était recommandé de rechercher l'abaissement des

prix de revient des produits pétroliers, et de prendre toutes dispositions utiles pour que le prix de vente des carburants liquides soit aussi proche que possible du prix d'importation : réduction au maximum des droits et taxes dont peuvent être frappés ces carburants, construction d'une infrastructure de stockage et de transport en vrac permettant la distribution aux conditions les plus économiques. L'équipement nécessaire (dépôts portuaires et intérieurs, wagons, chalands et camions-citernes) devrait être réalisé dans tous les ports et dans les principaux centres de l'intérieur.

Le bilan du premier plan.

Au terme de l'effort considérable consenti dans le secteur de l'équipement électrique, la situation se présente actuellement comme suit :

- d'une part, des améliorations et des extensions importantes ont été apportées aux équipements existants dont la puissance installée a été portée de 43.500 kW en 1946 à 98.000 kW fin 1952, la production totale passant, dans le même temps, de 62 à 206 millions de kWh ;

- d'autre part, un certain nombre de grands aménagements hydroélectriques ont été réalisés ; ils sont, soit achevés, soit en voie d'achèvement et représentent, dans leur première étape, une puissance installée de 47.000 kW et un potentiel de production de 375 millions de kWh par an.

La Société d'économie mixte "Energie des mers", après avoir procédé à l'établissement du projet d'exécution d'une première centrale d'énergie thermique des mers de 7.000 kW et à l'étude économique et financière permettant d'apprécier, à l'échelle des besoins régionaux, la rentabilité de l'installation projetée, expérimente actuellement à Abidjan le matériel de pose et de relevage de la conduite de prise d'eau froide à grande profondeur et procède, à titre expérimental, à la pose d'une partie de la conduite poussée jusqu'aux grands fonds.

Dans le domaine de la distribution des produits pétroliers, de grands progrès ont été réalisés par la création de dépôts d'importation et de dépôts

secondaires afin d'assurer le ravitaillement et la distribution en vrac au lieu de fûts : les dépôts de Conakry, Abidjan, Douala, Pointe Noire et Djibouti sont venus s'ajouter à celui de Dakar ; des projets sont en cours d'étude pour Dakar, Libreville, Port Gentil, Nossi-Bé.

Des avant-projets sont à l'étude pour la réception de gaz liquéfiés en Afrique noire et le développement de leur distribution. Enfin, des négociations sont en cours pour l'organisation du ravitaillement de l'Afrique noire française en produits payables en francs.

Mais si la mise en place de ces équipements a permis de réduire les prix de revient des produits pétroliers, la réduction correspondante des prix de vente, grâce en particulier à la suppression des intermédiaires, quand ils sont devenus inutiles, reste à intervenir.

L'implantation des dépôts d'importation dans les ports a permis d'améliorer d'une façon notable la distribution des produits pétroliers.

Ainsi partout où celà est possible, c'est-à-dire rentable, le vrac remplace le fût :

- soit pour le transport lorsqu'il s'agit de ravitailler à partir des dépôts d'importation, des dépôts secondaires situés à l'intérieur des territoires ou sur les côtes ;

- soit pour la distribution : ravitaillement des consommateurs importants et des revendeurs par camions-citernes à partir des dépôts d'importation ou des dépôts secondaires.

C'est ainsi qu'existent des dépôts secondaires à Bamako, Kaolack, Porto-Novo et que sont à l'étude des dépôts à Mankan, Bouaké, Yaoundé et Tananarive notamment.

Cette substitution du vrac au fut devrait être favorisée par un certain nombre de mesures que justifient les conditions de la manipulation en vrac (tarif spécial de transport - tarif spécial de passage en dépôt - suppression de l'intermédiaire

qu'est le consignataire, etc...); le prix de vente en vrac devrait donc être sensiblement meilleur marché que le prix de vente en fûts, ce qui pousserait les consommateurs importants à s'équiper pour recevoir en vrac.

Les lignes d'action du deuxième plan.

I - Etudes générales.

Afin de compléter l'inventaire des ressources hydroélectriques de l'ensemble des territoires d'outre-mer entrepris dès le premier plan et de mettre au point les projets d'équipements qui seraient éventuellement nécessaires à la mise en oeuvre d'un certain nombre de grands projets d'industrialisation outre-mer, des crédits importants ont été prévus. Ils s'élèvent à 1 milliard de fr. et concernent notamment l'étude des grands aménagements dans le Fouta-Djalon, des études complémentaires sur le Konkouré en Guinée, l'énergie des mers en Côte d'Ivoire, divers aménagements au Cameroun et en A.E.F., l'étude de l'extension de la centrale d'Edéa, l'aménagement Ikopa-Betsiboka-Mangoky et de la chute de Namorona à Madagascar, ainsi que diverses études en Océanie.

II - Production d'énergie.

Le deuxième plan prévoit la poursuite de l'équipement électrique ; il insiste toutefois sur la nécessité des études complètes qui devront être effectuées préalablement à toute opération nouvelle, et sur l'attention toute particulière qui devra être portée aux problèmes de rentabilité de ces investissements.

Il est indispensable, en particulier, que l'équilibre financier des exploitations soit réalisé à la fois par l'adoption de modalités de financement assurant un taux de charges financières adapté au niveau de rentabilité des investissements envisagés et par la fixation, dès le départ, de tarifs de vente de l'énergie (en gros et au détail) suffisants pour assurer la couverture des charges financières, la constitution normale de provisions pour renouvellement et extensions et, enfin, un intérêt raisonnable aux actionnaires.

Cette indication est valable à la fois pour les sociétés privées et les sociétés d'économie mixte.

Il importe donc de faire admettre, tant aux services du contrôle de ces sociétés qu'aux autorités locales et métropolitaines et aux Assemblées territoriales, qu'un service public d'électricité doit, par ses recettes, avoir une prospérité suffisante pour pouvoir développer son activité à l'avenir, et que les populations doivent pour cela payer un prix convenable le service rendu, alors que les Pouvoirs publics ont déjà consenti des sacrifices importants dans la période de mise en route.

La contrepartie de l'octroi d'un tarif suffisant serait que des garanties soient données dans tous les cas à la puissance publique et aux usagers que les équipements réalisés correspondent le mieux à l'économie de la zone desservie.

En dehors des travaux normaux d'équipement électrique, le plan prévoit l'étude et la mise en oeuvre éventuelle d'un certain nombre de réalisations liées à l'exécution de grands projets industriels : équipement complémentaire du barrage d'Edéa (Cameroun), aménagement du Konkouré pour l'industrie de l'aluminium, équipement et extension de la centrale de Yaté (Nouvelle-Calédonie) pour la métallurgie du nickel, centrale thermique ou hydroélectrique en Côte d'Ivoire, extension de Boali en A.E.F. Leur étude et leur financement seront envisagés dans le cadre d'ensemble des projets industriels qu'ils intéressent.

Enfin, en ce qui concerne les projets de la société "Energie des mers", la majorité des membres de la Commission ont estimé que la construction d'une usine d'énergie des mers à Abidjan présentait un grand intérêt au point de vue scientifique et technique.

Il ne serait pas logique, dès lors, de retarder son exécution alors que l'Etat a déjà engagé des dépenses d'études et d'essais importants et que la France a encore dans ce domaine, mais peut-être pour peu de temps, une avance appréciable sur certains pays étrangers.

Si les mises au point actuellement en cours pour la mise en place de la prise d'eau froide continuent à se dérouler favorablement, le Gouvernement

devrait prendre toute mesure non pas seulement pour mettre à la disposition de la société un crédit complémentaire de 30 millions CFA, mais pour assurer la réalisation de l'usine (première tranche) dont le montant indiqué par la société est d'environ un milliard cent millions CFA, ceci sous réserve des résultats favorables des essais en cours et étant entendu qu'une étude complète de rentabilité devrait être effectuée avant le lancement de l'opération.

L'énergie éolienne peut présenter des avantages appréciables dans les territoires d'outre-mer. Aussi est-il nécessaire :

1) de suivre les études en cours pour des éoliennes de grande puissance ;

2) de continuer dans les territoires d'outre-mer les statistiques faites à l'aide d'appareils de jaugeage ;

3) de favoriser le placement d'éoliennes de faible puissance dans les centres ruraux à électrifier, en s'assurant au préalable qu'elles sont d'une fabrication assez robuste pour que leur entretien puisse être assuré dans de bonnes conditions.

L'énergie solaire ne paraît pas susceptible actuellement d'une utilisation industrielle dans les territoires d'outre-mer. Quant au problème de la production d'énergie dans des centrales atomiques, il ne semble pas devoir se présenter avant un assez long délai. Aussi, les territoires ne peuvent-ils envisager d'assurer leurs besoins en énergie, pour les prochaines années, en dehors des procédés connus et éventuellement, pour la Côte d'Ivoire, de l'énergie thermique des mers.

III - Transport et distribution d'énergie électrique.

Un effort important doit être fait pour les réseaux de distribution, afin d'accroître la rentabilité des installations existantes ou en cours de réalisation. Il convient de noter, à ce propos, que les dépenses de distribution resteront excessives

tant que l'Administration n'aura pas accepté de prendre toutes mesures utiles pour empêcher une extension désordonnée des localités importantes.

IV - Electrification des centres secondaires et ruraux.

Si des considérations d'ordre social militent, dans une certaine mesure, en faveur d'un effort d'électrification des centres secondaires et ruraux, il doit être entendu que les équipements à envisager devront être limités à ceux dont la rentabilité serait assurée afin de ne pas aggraver les charges de la collectivité au profit de quelques centres.

Le développement de la distribution de gaz liquéfiés peut dans certains centres ruraux, à l'exemple de la métropole, constituer une solution parallèle à l'électrification. Il serait utile de comparer les coûts d'investissement et les prix de revient des énergies des deux catégories, lorsqu'elles sont substituables.

Ce problème devra être étudié en détail avant exécution, afin que les dépenses de construction et d'exploitation soient aussi réduites que possible.

En tout état de cause, il est indispensable que les tarifs qui seront fixés ne reposent pas sur les conditions exceptionnelles de financement qui auront pu être consenties pour le démarrage de ces installations; ces tarifs devront être suffisants, dès le départ, pour assurer une rentabilité totale des investissements qui seront nécessaires lorsque le développement de la consommation entraînera des extensions.

Pour les centres ruraux, ces tarifs devraient aussi tenir compte du fait qu'il n'est pas nécessaire d'assurer la production plus de 4 à 5 heures par jour.

Les budgets des territoires ou des localités devront contribuer, dans toute la mesure du possible, aux investissements projetés. Il faudra enfin choisir les centres dont la desserte sera la plus économique et dans lesquels la consommation

d'énergie, y compris les besoins éventuels pour l'alimentation en eau, paraît susceptible du plus grand développement.

Ces exigences conduisent à recommander que les crédits d'exécution ne soient attribués que lorsque les conclusions des études seront connues et sous la réserve que les territoires et les localités intéressées acceptent de se conformer à des conditions-type pour l'établissement et l'exploitation des centrales et réseaux, ainsi que de prendre en charge les déficits d'exploitation éventuels des premières années.

Enfin, il est indispensable de signaler que si l'on veut assurer un développement régulier des centres secondaires et ruraux, il sera nécessaire de prévoir des crédits jouant le rôle de subventions, pour rendre possibles des réalisations progressives comme cela a été fait dans la métropole pour l'électrification rurale.

Emploi des huiles végétales dans les moteurs Diesel.

Les essais concluants faits dans ce domaine, tant pour les moteurs lents que pour les moteurs rapides, attestent que l'emploi des huiles végétales présente un grand intérêt, d'une part en période de pénurie de produits pétroliers, d'autre part dans les régions d'Afrique noire assez éloignées de la Côte pour que l'emploi des huiles végétales ait un intérêt économique permanent.

Il serait souhaitable que le ministère de la France d'outre-mer diffuse toutes informations à ce sujet, près des administrations locales et des milieux privés, et s'intéresse activement à toute réalisation dans ce domaine, en faisant appel au concours des producteurs agricoles, des huileries et des utilisateurs.

Le coût des investissements énergétiques.

La réduction du prix de revient des productions d'outre-mer est l'un des impératifs majeurs du deuxième plan; aussi convient-il de rechercher toutes les actions qui peuvent y contribuer.

La fourniture d'énergie électrique en quantité suffisante et aux prix les plus bas est l'une de ces actions dont l'efficacité est incontestable. C'est souligner par là, l'intérêt primordial qui s'attache à permettre la réalisation, au moindre coût, des équipements électriques dont la mise en place est envisagée dans les prochaines années. Il conviendrait en particulier de prendre toutes les mesures qui pourraient permettre la construction de ces installations à partir de matériaux et de matériel dont les prix seraient comparables à ceux auxquels sont réalisés les mêmes équipements, dans les territoires étrangers voisins.

D'une façon générale, les équipements énergétiques sont grevés de charges beaucoup plus lourdes dans les territoires de l'Union française que dans les territoires étrangers voisins, qu'il s'agisse de l'établissement des ouvrages ou de leur exploitation, du fait du coût élevé de la vie et des charges fiscales ou parafiscales.

Aussi, est-il indispensable que toutes mesures soient prises pour diminuer cet écart, et que les industries intéressées au développement de l'énergie puissent en profiter et jouir en outre d'avantages fiscaux spéciaux.

Il conviendrait, en particulier, de supprimer les droits de douane et les droits d'entrée qui affectent les matériels et les produits spécialement destinés à la production et à la distribution d'énergie électrique.

De tels avantages ont déjà été consentis, ou sont à l'étude dans certains territoires ; il serait souhaitable qu'ils soient généralisés.

ANNEXE

EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Situation des territoires d'outre-mer (en mai 1953)

A - Equipements existants

Territoires	Puissance installée totale en kW			Production totale en millions de kWh		
	1946	1952	1953	1946	1952	1953
A.O.F.	7.200	30.000		18,6	60	
Togo	640	1.250		1	1,7	
Cameroun	530	5.400		0,9	13	
A.E.F.	2.550	13.950		4,1	22	
Djibouti	530	3.000		0,7	2	
Madagascar	11.800	20.500		19,3	52	
Nouvelle-Calédonie	17.800	20.600		8,3	45	
Océanie	500	1.500		1,3	3,5	
St.Pierre et Miquelon	150	800		0,2	1	
Inde	1.400	1.000		8	6	
	43.500	98.000		62,4	206,2	

B - Grandes centrales hydroélectriques en voie d'achèvement

(aménagements de première étape)

Territoires	Centrale	Fleuve	Puissance installée en kW	Productibilité en millions de kWh/an
Guinée	Grandes chutes	Samou	9.000	57
Cameroun	Edéa	Sanaga	20.000	160
A.E.F.	Brazzaville	Djoué	15.000	132
	Bouali	M'Bali	3.000	26
			47.000	375

CHAPITRE VII

L'EQUIPEMENT INDUSTRIEL

Jusqu'à ces dernières années encore, l'Afrique, mises à part les régions depuis longtemps colonisées de l'Afrique du Sud, était considérée comme incapable de prendre jamais une place marquante dans le développement industriel du monde moderne. C'est que ce continent, par sa nature massive et désertique, la difficulté de ses communications, l'insuffisance numérique et qualitative de ses populations autochtones, la dureté de son climat et la pauvreté intrinsèque de son sol, ne paraissait pouvoir jouer qu'un rôle d'appoint dans l'économie mondiale, et seulement pour les quelques denrées coloniales, principalement agricoles (café, cacao, banane, coton), dont il était producteur.

Une évolution profonde a été amorcée au lendemain de la dernière guerre, et des efforts importants ont été entrepris pour implanter certaines industries outre-mer : huileries, brasseries, chocolateries, cimenteries, briqueteries, ateliers mécaniques, filatures, tissages, pour ne citer que les plus importantes.

Beaucoup ont réussi ; certaines cependant ont subi des revers pour avoir voulu transposer en Afrique des matériels déclassés ou démarrer avec des moyens financiers insuffisants ; d'autres, créées à l'échelle américaine, avec du matériel ultra-moderne, traversent actuellement une période très difficile pour avoir porté une attention insuffisante aux difficultés techniques de pareilles réalisations et aux conditions d'écoulement de leur production, soit sur le marché local, soit à l'exportation.

IL CONVIENT DONC EN PREMIER LIEU, D'ASSURER L'ASSIETTE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE DES ENTREPRISES CREEES AU COURS DES ANNEES ECOULEES.

C'est ainsi, par exemple, que les industries forestières (scieries, usines de contreplaqués) devront rechercher l'amélioration de leurs prix de revient et de leurs conditions actuelles d'exploitation, dans une valorisation de leurs sous-produits qui représentent (scieries) jusqu'à 60 ou 65 % de la matière première mise en oeuvre (fabrication de parquets, de panneaux-fibres...).

MAIS IL FAUT AUSSI RECHERCHER LES POSSIBILITES D'IMPLANTATION OUTRE-MER D'INDUSTRIES NOUVELLES.

L'industrialisation est incontestablement, en effet, un élément important de l'essor économique des pays sous-développés, dans la mesure toutefois où elle est épaulée par un large effort d'expansion des économies rurales traditionnelles.

Sur le plan local, cette industrialisation conduit à une valorisation du pouvoir d'achat des masses en raison de l'écart existant entre les prix des produits actuellement exportés bruts et ceux des mêmes produits qui seraient transformés sur place ; elle assure également une plus large indépendance au point de vue économique, de ces pays en articles de nécessité, un meilleur équilibre entre les différentes activités économiques locales rendant ainsi les économies de ces pays moins sensibles aux fluctuations de la conjoncture mondiale, une amélioration de la situation financière et de la balance commerciale de ces territoires. Elle permet enfin, sur le plan humain, une utilisation plus rationnelle et plus économique d'une main-d'oeuvre souvent insuffisante, tout en offrant des débouchés nouveaux aux élites locales.

L'industrialisation des pays outre-mer permet aussi une amélioration de la situation générale de la zone franc, en permettant notamment l'accroissement de nos ressources en devises, tant par exportation sur l'étranger de produits actuellement exportés à l'état brut et qui auront été valorisés sur place, que par substitution à des produits actuellement importés de l'étranger de productions d'origine locale.

C'est aussi un impératif, dans certains cas, pour notre pays que de rechercher l'expansion nécessaire de l'économie métropolitaine dans un cadre élargi. Certaines activités industrielles de

base que la France exerçait normalement jusqu'à la guerre ont, en effet, cessé d'être en mesure de s'aligner sur les conditions de la production moderne; et par conséquent de la concurrence internationale. Les causes sont multiples : cherté de l'énergie, des matières premières rendues à l'usine, vieillissement de l'infrastructure technique, etc...

Or, certaines de ces activités peuvent être dès maintenant transférées dans l'outre-mer où elles trouveront des conditions favorables au développement de leur activité : l'industrie de l'aluminium en fournit un exemple typique ; cette industrie est presque parvenue, sur le plan métropolitain, au maximum de ses possibilités de production par suite de l'impossibilité de trouver de nouvelles quantités de courant à un prix suffisamment bas. Elle peut, en revanche, dès maintenant retrouver des possibilités d'expansion très importantes dans les territoires d'outre-mer, à des prix de revient comparables à ceux des autres producteurs mondiaux.

Ainsi, la cohésion du système économique français peut-elle être accrue grâce à une association plus étroite de la métropole et des territoires d'outre-mer et à une répartition plus rationnelle de leurs activités productrices respectives.

Cette évolution apparaît aujourd'hui plus facile à la suite des efforts considérables qui ont été accomplis au cours des dernières années pour aboutir à une meilleure connaissance des ressources naturelles de ces pays en matières premières et en sources d'énergie.

C'est ainsi que les prospections minières qui ont été faites dans les territoires d'outre-mer d'Afrique ont mis en évidence un certain nombre de gisements qui, dès maintenant, montrent qu'il est possible d'y trouver des masses minéralisées comparables aux grandes mines étrangères. On peut citer par exemple le manganèse de Franceville (Gabon), la bauxite et le fer de Guinée (AOF), le cuivre d'Akjoujt (Mauritanie), le fer de Fort-Gouraud (Mauritanie). La preuve est faite que nos territoires sont susceptibles de prendre une part appréciable au ravitaillement des industries métallurgiques mondiales et de relayer, dans une certaine mesure, certains gisements classiques qui commencent à manifester des marques d'épuisement.

Dans le domaine énergétique, un large inventaire du potentiel hydroélectrique des territoires d'outre-mer est en cours. Certaines réalisations ont déjà vu le jour. D'autres sont en cours d'études. Mais si le Continent africain détient à lui seul 40 % des réserves hydroélectriques mondiales, encore faut-il que ces ressources ne soient pas grevées de servitudes ou d'hypothèques trop lourdes (coût - transport - exploitation) qui conduisent à des prix de revient du kWh trop élevés. C'est la raison pour laquelle les plus belles de ces immenses réserves d'énergie ne peuvent être exploitées actuellement qu'en vue d'une production massive, utilisable sur place, c'est-à-dire à l'usage exclusif d'industries lourdes utilisant le kilowatt comme matière première : chimie ou métallurgie.

Un certain nombre de développements miniers actuellement envisagés peuvent conduire, si les conclusions des études en cours sont favorables, à la création d'activités minières et industrielles importantes.

Compte tenu de l'importance des équipements de base à réaliser, imposée à la fois par les conditions techniques de production et la nécessité d'aboutir à des prix de revient compétitifs, il sera indispensable, dans la plupart des cas, de rechercher les moyens d'assurer l'amortissement de cette infrastructure sur plusieurs opérations rentables ; ainsi, par l'utilisation totale des ressources naturelles mises en oeuvre et le plein emploi des équipements implantés, pourra être escompté, pour chacune des productions de l'ensemble, le coût d'investissement et de fonctionnement minimum et par conséquent, le prix de revient le plus favorable. Ceci suppose une étude préalable du développement coordonné de toutes les activités des régions considérées (1).

D'autres possibilités existent encore vraisemblablement dans les territoires d'outre-mer ;

---

(1) La Commission considère que l'aménagement d'ensembles coordonnés de production pourrait etre étudié notamment dans les régions suivantes : Gabon - Moyen Congo - Guinée (aluminium, fer, zone risicole) Nouvelle-Calédonie - Madagascar (Sakoa).

elles devront être recherchées avec soin, observation faite que le légitime désir des populations intéressées, tout comme les arguments qui militent en faveur de l'industrialisation, ne devront pas conduire à sous-estimer ou écarter les difficultés qui ont trait à l'implantation d'industries outre-mer. Ces difficultés sont telles que les considérations économiques devront avoir la primauté sur les autres.

Si l'industrialisation à tout prix se justifie dans les pays à forte pression démographique où la création de sources nouvelles d'emploi est une nécessité impérieuse, ceci n'est point le cas de nos territoires d'outre-mer où la main-d'oeuvre, déjà insuffisante, doit être affectée aux activités réellement profitables à la collectivité et où toute aggravation des charges que cette dernière supporte actuellement doit être écartée.

CHAPITRE VIII

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La Commission de modernisation des territoires d'outre-mer du premier plan avait inscrit parmi ses recommandations de 1947, les deux principes suivants :

1º - Un souci doit constamment prédominer : celui du rendement optimum. Mais la rentabilité recherchée n'est pas nécessairement immédiate et directe, et il faut plus simplement chercher à ce qu'elle amène l'abaissement maximum des prix de revient des services et des prestations.

2º - L'organisation des transports doit répondre aux exigences économiques, c'est-à-dire qu'elle doit être conçue de manière à obtenir un prix à la tonne kilométrique d'autant plus bas que les distances sont plus grandes. C'est là le problème fondamental dans les territoires à faible concentration. Aussi, l'effort d'équipement doit-il viser à la réalisation d'axes de transports lourds, qu'ils soient ferroviaires, fluviaux ou mixtes.

Le second de ces principes poussait, sans confrontation avec le trafic actuel, à choisir des caractéristiques ambitieuses, et le premier dispensait de l'établissement de calculs serrés de rentabilité avant décision d'exécution des travaux ; peut-être admissibles dans les périodes d'aisance financière, leur application ne pouvait être maintenue en période de restriction budgétaire. Il eût en tout cas été indispensable de définir de façon précise la rentabilité des ouvrages à proche, moyenne ou lointaine échéance, pour opérer une sélection rationnelle des mises en chantier. Les circonstances du moment, il est vrai, imposaient d'urgence des réalisations.

Il ne faut donc pas s'étonner que cette politique ait parfois conduit à des résultats décevants. C'est la raison pour laquelle, à côté de secteurs dans lesquels des réalisations du plus grand intérêt pour l'économie des territoires ont été acquises - équipement portuaire par exemple - il en est d'autres où les avantages ne sont pas à la mesure des investissements considérables effectués ; c'est le cas en particulier, d'un certain nombre de grands travaux routiers qui n'ont apporté que des améliorations très limitées aux conditions générales de production.

Certes celles-ci, bouleversées par la guerre, étaient très imprécises. D'autre part, les plans de production auxquels devait être étroitement subordonné le développement des moyens de transport, ne pouvaient être établis qu'autant qu'auraient été suffisamment avancées les recherches préalables qui devaient en constituer les données de base.

Du moins eut-il été indiqué de faire un choix régional et dans chaque région de rechercher une stricte économie des ressources par une étroite coordination des moyens de transport en visant à les rendre complémentaires plutôt que concurrents.

Tels sont les points essentiels qui ont été à l'origine des critiques parfois très vives qui ont été faites au cours des années écoulées, essentiellement dans le domaine des routes, et ont conduit les autorités responsables à envisager et à mettre en oeuvre, dès 1951/52 un effort important de reconversion des programmes routiers.

Les lignes d'action du deuxième plan.

Le deuxième plan doit comporter nécessairement un effort encore important pour améliorer l'infrastructure générale des territoires d'outre-mer. Mais tenant compte à la fois des leçons du passé et des exigences financières présentes, il doit se limiter à la réalisation, en toute priorité, des moyens de transport et des voies de communication directement liée aux objectifs de production prévus par le plan et dont ils constituent, du reste, l'un des facteurs essentiels du succès. Ces équipements

devront donc être conçus au départ, non pas avec le souci de pouvoir répondre immédiatement à tous les développements de trafic prévisibles -ce qui serait pour le moins prématuré dans des pays dont la vocation économique est encore loin d'être définitivement fixée- mais avec le désir d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour apporter des améliorations réelles, immédiates et substantielles aux conditions actuelles de collecte, de commercialisation et d'évacuation des production locales, agricoles, minières ou industrielles. Cette orientation est particulièrement indispensable en ce qui concerne les routes pour lesquelles l'effort devra consister, dans bien des cas, à améliorer le réseau existant -routes ou pistes- sans en modifier ni l'essentiel des tracés, ni sérieusement la contexture.

Mais afin que les programmes futurs puissent être établis dans des conditions satisfaisantes et définis sur la base de choix rigoureux et raisonnés, il est indispensable que la puissance publique poursuive parallèlement l'étude rationnelle du développement progressif de notre système de communications en faisant porter particulièrement son effort sur les points suivants :

a) l'analyse détaillée du trafic par contrées, modes de locomotion et catégories de produits;

b) les études et projets nécessaires (au moins pour les grandes voies ou les noeuds principaux) pour faire face à une augmentation sensible des besoins.

C'est dans cet esprit que devront être étudiés en particulier :

- les plans de masse des aérodromes locaux principaux ;

- les plans d'aménagement et d'extension des ports principaux (jusqu'à un trafic double ou triple du trafic actuel) ;

- et, si possible, l'aménagement complet en voies de communication d'un territoire, pris comme territoire témoin, pour arriver à une doctrine facilement extrapolable à l'ensemble de l'outre-mer, tant sur le plan économique que technique.

o

o o

A - Ports maritimes

Un très gros effort a été fait par le premier plan quadriennal en faveur des ports maritimes.

Cet effort s'explique par la nécessité de disposer en priorité des moyens d'importation pour le matériel d'équipement et des moyens d'évacuation de la production existante et envisagée.

En outre, les ports maritimes constituent des centres économiquement plus évolués que le reste des territoires, et il était plus facile d'y trouver des entreprises capables de réaliser de gros travaux dans de courts délais.

Le deuxième plan est donc en mesure de limiter ses objectifs, d'une part à la réalisation de l'infrastructure des quelques ports où l'équipement est en retard par suite de difficultés particulières (Tamatave, Djibouti), d'autre part à réaliser les travaux de superstructure qui sont indispensables à la rapidité des opérations et à l'économie des manutentions.

En ce qui concerne les études, l'effort devrait, par contre, être vigoureusement poursuivi même en matière d'infrastructure. Quoique celle-ci soit presque partout suffisante pour le trafic actuel, il est vraisemblable que les résultats du présent plan entraîneront un essor économique susceptible de transformer, dans certains cas, la situation actuelle.

Le problème de la rotation des navires devrait faire l'objet d'une étude particulière, en liaison avec les services de la Marine marchande, en vue d'améliorer la régularité des passages et l'importance des tonnages débarqués ou embarqués dans les différents ports.

Les possibilités de l'infrastructure comparées au trafic actuel sont les suivantes, à raison de 120.000 tonnes de divers par poste en eau profonde et par an :

A.O.F.

DAKAR pourra supporter une augmentation de 50 % de son trafic de ravitaillement des navires en escale et 100 % dans le secteur import-export. Les seuls travaux à exécuter pour atteindre ce résultat consistent dans des dragages de dégagement autour des ouvrages construits au titre du premier plan.

CONAKRY présentera un excédent de possibilités très modeste de 10 % par rapport au trafic import-export et une puissance de 3.000.000 de tonnes par an pour le trafic minier.

La mise en exécution des travaux miniers et hydroélectriques du Konkouré serait toutefois susceptible de rendre nécessaire la construction d'un 4ème poste à quai pour les besoins d'importation notamment.

Il restera également, pour obtenir toute sécurité, des travaux et études difficiles pour la protection contre l'envasement.

ABIDJAN aura une marge qu'on peut évaluer à 20 % pour le trafic des divers et 100 % pour le trafic des bois.

Les wharfs de LOME et COTONOU permettront de faire face au trafic actuel; mais il ne pourra notablement augmenter sans inconvénient.

Les études de l'établissement d'un port en eau profonde commun au DAHOMEY et au TOGO présentent donc, malgré de sérieuses difficultés techniques, un caractère d'urgence marquée.

CAMEROUN

Avec les sept nouveaux postes à quais du premier plan quadriennal, l'infrastructure du port de DOUALA doit permettre de faire face à une augmentation de 50 % du trafic.

A.E.F.

Avec les six postes à quais pour un trafic actuel de 290.000 tonnes, le port de POINTE NOIRE présente une marge de 100 %. L'effort du deuxième plan devra porter essentiellement sur la superstructure et les dragages qui commencent à apparaître nécessaires. En outre, des études sont indispensables pour la création de quais miniers dans le cadre des programmes d'extraction qui pourront être retenus par le plan.

Le port de BRAZZAVILLE, avec 666 m de quais fluviaux, permet, au point de vue infrastructure, 50 % de développement.

A LIBREVILLE et PORT-GENTIL, les conditions naturelles jointes à la modicité et au caractère particulier (essentiellement bois en grumes) des trafics ne sont pas favorables à la construction des quais en eau profonde ; il semble qu'un nouveau quai de batelage à PORT-GENTIL serait suffisant.

MADAGASCAR

Si l'infrastructure des ports en Afrique noire est dans l'ensemble satisfaisante, compte tenu des programmes en cours, il n'en est pas de même à MADAGASCAR où le port principal de TAMATAVE est constamment engorgé malgré une exploitation intensive, ce qui entraîne pour les navires, des durées de stationnement qui représentent, pour l'économie générale, des pertes pouvant se chiffrer par centaines de millions. De plus, ni la rade, ni les quais en eau profonde ne sont sûrs pour les navires.

Il faudra donc envisager un très gros programme d'études, et éventuellement de travaux, concernant, d'une part l'amélioration de l'abri, d'autre part, l'extension des installations portuaires proprement dites. Les installations actuelles ont permis un trafic de 360.000 tonnes en 1951, mais au prix de 7.000 heures d'attente des navires représentant deux cents millions C.F.A., soit une charge de plus de 500 francs par tonne de

marchandise. D'ores et déjà, on peut donc admettre que le trafic est supérieur de 50 % aux possibilités et il est sage de prévoir une marge pour extension du trafic et suppression des attentes.

Quant aux autres ports, dont le trafic est extrêmement faible (quelques dizaines de milliers de tonnes, sauf à MAJUNGA qui traite 120.000 tonnes), il semble qu'il faille réduire leur nombre sur la côte Est, battue par le mauvais temps et apporter des aménagements de détail sur ceux de la côte Ouest où les opérations sont plus faciles.

DJIBOUTI

Le port de DJIBOUTI a un rôle assez important au point de vue des relations avec l'Ethiopie, mais les deux postes à quai réalisés au titre du premier plan permettront de faire face à ce trafic dans de bonnes conditions, tout au moins s'il n'y a pas d'accroissement notable. Par contre, le trafic de ravitaillement des navires en escale, déjà très florissant puisque le tonnage d'hydrocarbures de 265.000 tonnes en 1950 est passé à 500.000 tonnes en 1952, serait susceptible d'un très fros développement si les installations nécessaires étaient réalisées. Il faudrait en particulier, envisager une cale de carénage pour les pétroliers.

Enfin, on doit envisager une extension du trafic de transit.

NOUVELLE-CALEDONIE

Le port de NOUMEA est en état de faire face au trafic, mais les possibilités minières du territoire sont très considérables et les études devraient viser tant les extensions possibles de ce port que la création de nouveaux points d'embarquement.

B - Voies navigables

S'il est possible au moyen de travaux onéreux de régulariser le cours des fleuves en écrêtant la crue et en restituant l'eau en période d'étiage, il est indispensable, dans tous les cas, de chercher à réduire le tirant d'eau du matériel fluvial jusqu'à la limite compatible avec la rentabilité d'utilisation pour des prix de transport raisonnables.

Cette réduction du tirant d'eau aura comme objectif d'assurer si possible la permanence des liaisons, ce qui est de la plus haute importance pour le développement économique des régions traversées et, en cas d'impossibilité, d'assurer tout au moins la navigation pendant la période de traite, ce qui présente l'avantage considérable de faire disparaître les charges financières d'intérêt sur la valeur des marchandises immobilisées, charges que l'on peut évaluer, dans le cas de la Bénoué, à plusieurs milliers de francs par tonne.

C'est dans cet esprit qu'ont été retenus les aménagements suivants :

1 - construction du canal d'Assinie, en Côte d'Ivoire :

Le creusement de ce canal de 30 km de longueur rendra possible la navigation continue sur un ensemble de lagunes s'étendant sur 135 km entre Abidjan et Aboisso. Le port d'Abidjan, centre de gravité du système ainsi créé, recevrait sans rupture de charge, sans aléas et souvent par chargement direct, la production de toute la région intéressée que l'on peut évaluer à 75.000 tonnes d'ici 5 ans, et 100.000 tonnes dans une dizaine d'années. Ce canal est l'exutoire naturel et indispensable de toute la région Sud-Est de la Côte d'Ivoire de la région Sud d'Abengourou et même d'une partie Ouest de la Gold Coast (possibilité de manganèse). La région intéressée est une zone d'attirance démographique remarquable où les jeunes plantations de café et de cacao se

développent très vite. Elle est également une région très riche en produits vivriers (manioc, patates douces) et surtout en bois de première catégorie (acajou Bassane et Sipo, Niangou, Iroko, qui ont toujours gardé leur marché).

L'ensemble du système lagunaire sera complété à son extrémité par les aménagements des canaux de Groguida et de Fresco.

L'économie réalisée par le transport sur le canal serait répartie, moitié en péages, moitié en abaissement des frets au bénéfice de la marchandise.

2 - Achèvement du canal des Pangalanes à Madagascar :

Après la réalisation de la tranche Tamatave -Ivondro notamment, restent à exécuter le tronçon Ivondro-Vatomandry-Managary, l'aménagement des seuils rocheux Managary-Manakara et l'équipement du port fluvial de Manakara. Ainsi pourra être concentré sur ce canal un trafic de l'ordre de 80.000 tonnes qui s'effectue actuellement dans des conditions difficiles et onéreuses, et qui constituent, selon toute vraisemblance, un obstacle majeur à son développement.

3 - Aménagement de l'Oubangui :

Avec la première tranche de travaux engagée au cours du premier plan (aménagement du seuil de Zinga et dragage des seuils à l'aval) et actuellement en voie d'achèvement, les grandes barges de 600 tonnes pourront être utilisées en tous temps avec des chargements variables jusqu'à Zinga. La période de trafic en pleine charge sera prolongée de 3 mois. La durée du parcours entre le confluent et Zinga étant abrégée de deux jours, il en résultera deux rotations annuelles supplémentaires du matériel. La capacité annuelle de transport aux basses eaux sera portée à 30.000 tonnes, pouvant être montées de janvier à juillet, au lieu de 20.000 tonnes actuellement.

Ces diverses améliorations doivent permettre une réduction de 5 % sur le tarif moyen des frets. Par ailleurs, la meilleure exploitation évitera le stationnement pendant six mois, soit aux points de rupture, soit aux ports, de 10.000 tonnes à l'exportation et 10.000 tonnes à l'importation.

Il convient d'envisager maintenant une deuxième tranche de travaux comportant l'aménagement, par dragage pendant les premières années, d'un chenal navigable de 1,50 m de profondeur à l'étiage moyen jusqu'à Zinga, et d'un même chenal de 1,20 m de profondeur entre Zinga et Bangui.

L'exécution de ces travaux supprimera complètement les ruptures de charge par voie ferrée et permettra le délestage des barges chargées à 1,20 m venant de Brazzaville sur les barges calant 1 m (au lieu de 0,80 m) pour le transport de Zinga à Bangui.

Cette amélioration déterminera, dans l'état actuel du trafic, une diminution de 25% des frais de manutention ; une nouvelle tranche de baisse de 5 % des tarifs ; une réduction supplémentaire des intérêts des capitaux immobilisés.

Sur le Haut-Oubangui, la navigation est arrêtée par les rapides du 1er janvier au 15 juin entre Mobaye et Bangui (340 km). Elle est, en plus, arrêtée par le seuil de Mobaye, entre Mobaye et Satema (80 km) pendant les hautes eaux (20 juillet - 20 novembre).

La navigation directe Mobaye-Satema, actuellement limitée à 75 jours par an, pourrait être prolongée par la construction de l'écluse de Mobaye (trafic de 15.000 tonnes de sisal escompté en 1955, en supplément du trafic actuel).

4 - Régularisation de la Bénoué :

Les difficultés résultant de la faible période de navigabilité de la Bénoué sont ressenties très lourdement par les économies des régions du Tchad et du Nord-Cameroun. Aussi est-il du plus grand intérêt d'étudier en liaison avec les autorités de la Nigéria et les compagnies de navigation intéressées :

- d'une part, les répercussions sur la navigabilité de la Bénoué, de la construction d'un barrage régulatour, soit à Lagdo sur la Bénoué, soit en amont du confluent du Mayo-Kébi, soit sur le Faro ;

- d'autre part, les améliorations à attendre d'une réduction du tirant d'eau de la flotille (les études comparables, menées sur le Niger, conduisent à admettre comme vraisemblable une très forte augmentation de la durée de la navigation si le tirant d'eau pouvait être abaissé de 2,60 m correspondant aux grosses unités de la flotille en service, à un chiffre compris entre 0,70 m et 1,10 m).

5 - Aménagement du Niger et du Sénégal :

Etude des possibilités qu'offriraient éventuellement certains travaux de régularisation de ces deux fleuves.

ø

ø ø

C - Les chemins de fer

Au début de leur mise en exploitation, les chemins de fer de la France d'outre-mer étaient organisés en services administratifs analogues à ceux qui assuraient le fonctionnement des autres activités d'intérêt public des territoires, avec les mêmes dépendances vis à vis des Gouvernements généraux et locaux. Dans chaque territoire, l'exploitation ferroviaire constituait alors une circonscription spéciale de la Direction des Travaux publics.

Cette organisation se justifiait lorsque les chemins de fer constituaient les seules voies de pénétration susceptibles de permettre la mise en valeur de pays sous-développés.

Le but poursuivi fut atteint, le développement économique suivit partout la progression du rail et le trafic ferroviaire s'accrut considérablement faisant des chemins de fer l'industrie la plus importante du pays.

Mais aujourd'hui le fer n'est plus le seul moyen de transport qui puisse permettre le développement économique des territoires d'outre-mer. La route et l'air lui ont enlevé le monopole qu'il détenait au début ; dès lors, l'exploitation ferroviaire, qui est par essence une entreprise industrielle et commerciale, ne trouve plus sa justification que dans son utilité, qui suppose sa rentabilité.

Telle est l'origine de la réforme réalisée en 1939 et 1944 qui a accentué le caractère industriel et commercial de la gestion des réseaux de la F.O.M. et a institué leur autonomie financière, conditions nécessaires de leur rentabilité.

La productivité (1) de toutes ces exploitations s'est améliorée.

Enfin, la modernisation des chemins de fer a exercé une influence favorable sur les conditions d'exploitation.

L'effort total d'investissements au cours du premier plan a dépassé 40 milliards de fr. métropolitains dont 3,8 pour la construction de voies nouvelles et 33,3 pour la modernisation des réseaux des territoires d'outre-mer. Il s'y est ajouté 3,1 milliards de fr. pour le chemin de fer franco-éthiopien.

Une seule voie nouvelle : Bobo-Dioulasso - Ouagadougou (350 km) décidée et mise en chantier en 1938, a été poursuivie. Son achèvement est à prévoir

---

(1) La productivité est le quotient : $\frac{\text{Unités de trafic}}{2000 \times \text{Effectifs}}$

Elle représente le rendement moyen horaire d'une unité des effectifs supposés travailler 2000 heures par an.

en 1955 et conduira vraisemblablement à une exploitation déficitaire. Aucune des trois autres voies nouvelles prévues au premier plan (Bangui - Tchad - Sakoa - jonction Dakar-Niger et Abidjan-Niger) n'a été réalisée.

Les travaux de modernisation ont porté sur 750 km de voies ferrées (soit un chiffre inférieur de 50 % environ aux prévisions initiales) et ont intéressé plus particulièrement le Dakar-Niger et le Congo-Océan.

Enfin, sur le plan de la modernisation du matériel roulant, on peut dire que plus des 2/3 de l'effort nécessaire pour assurer la dieselisation de l'ensemble des réseaux, ont déjà été réalisés.

Ces investissements intéressent un peu plus de 6.000 kilomètres de voie métrique qui ont assuré en 1951 un trafic de 1.688 millions d'unités, réparties à parts sensiblement égales en tonnes kilométriques et voyageurs kilomètres.

Le trafic voyageurs a peu varié depuis 1946, mais le trafic marchandises a doublé de 1946 à 1952 au Cameroun, en A.E.F. et à Madagascar, tandis qu'il s'est accru de 70 % en A.O.F..

Cet accroissement concerne surtout les produits importés dont le volume est conditionné dans une large mesure par la cadence des investissements.

Malgré la dieselisation, les effectifs totaux sont légèrement supérieurs à 30.000 en 1953, comme en 1938. Ils sont en réduction sensible au Cameroun, tandis qu'au Togo et à Madagascar, ils marquent un accroissement.

Les tarifs se situeraient aux coefficients 15 à 18 par rapport à 1938 et sont en moyenne 2,3 fois plus élevés en A.O.F. qu'en Nigéria (recettes moyennes d'exploitation par unités de trafic respectivement de 8,60 et de 3,74).

La cause essentielle de cette cherté réside dans l'accroissement des dépenses d'exploitation et notamment des dépenses de personnel 70 fois plus élevées actuellement qu'en 1938 pour

l'ensemble des réseaux. La comparaison des salaires en A.O.F. et en Nigéria s'établit au coefficient 3 pour les manoeuvres, 4 à 5 pour le personnel d'exécution encadré. Il est sensiblement de 1 pour le personnel de commandement.

Si l'on considère chacune des lignes des différents réseaux, on peut dire qu'elles ont presque toutes un trafic voisin du seuil de rentabilité, sauf le Conakry-Niger, le Bénin-Niger et le Fianarantsoa-Côte Est. Certaines de ces lignes, notamment le Conakry-Niger, sont d'ailleurs susceptibles d'atteindre le seuil de rentabilité dans un avenir prochain.

D'autre part, il est à souhaiter que les efforts considérables prévus en faveur du développement de la production dans les années qui viennent porteront leurs fruits et conduiront rapidement à un accroissement des échanges intérieurs. Une partie de ce trafic supplémentaire sera justiciable du chemin de fer et cela d'autant plus qu'une coordination efficace du rail et de la route sera intervenue et que transports ferroviaires et routiers seront mis sur un pied d'égalité quant à leurs obligations et à leurs charges respectives.

Sous ces réserves, les objectifs suivants ont été retenus :

1º - amélioration de la sécurité des circulations ;

2º - diminution des tarifs résultant de l'abaissement des prix de revient par la modernisation du matériel et l'amélioration des caractéristiques de certaines sections ;

3º - augmentation de la capacité de transport des réseaux pour leur permettre de faire face aux augmentations de trafic à venir ;

4º - éventuellement, création de nouveaux axes ferroviaires rentables.

Les travaux retenus en première urgence représentent environ 5,2 milliards de fr. métropolitains et intéressent essentiellement, par ordre de priorité, la réfection du Kayes-Niger (section Négala-Bamako), l'achèvement de la réfection de l'Abidjan-Agboville (section Yapo-Agboville), le renouvellement de 285 km de voies du Tananarive-Côte Est, la reconstruction d'ouvrages d'art sur ce réseau (entre Brickaville et Tamatave), divers travaux de ballastage et d'augmentation du travelage à Madagascar, ainsi que l'acquisition de 10 locomotives Diesel (4 au Cameroun, 3 à Madagascar et 3 en A.E.F.) et de 3.000 tonnes utiles de wagons pour Madagascar.

En deuxième urgence, il conviendrait de prévoir dans l'ordre la révision de la voie sur la ligne Bonabéri-N'Kongsamba, la révision des aménagements et des télécommunications en A.O.F., l'achat de 10 locomotives et 9.900 tonnes utiles de wagons pour l'A.O.F.. Le coût de cette deuxième tranche est de 3,5 milliards de fr. métropolitains.

Enfin, seraient à retenir en troisième urgence, et par ordre de priorité, la reconstruction des ponts du marais d'Ambila et la rectification du tracé entre Anjiro et Junck à Madagascar, la réfection de l'infrastructure sur Douala, Yaoundé et en A.O.F. l'achèvement du doublement du Dakar-Thiès, la réfection de la section Anoumaba-Tiémélékoro et enfin le transfert des gares de Dakar et de Conakry. Coût total de cette troisième tranche : 4 milliards de fr. métropolitains.

Les dépenses de renouvellement seront de l'ordre de 5.100 millions de fr et intéressent notamment l'achat de 55 locomotives Diesel, 27 loco-tracteurs et de 7 rames autorails. Ces dépenses sont de première urgence.

o

o o

D - Le réseau routier

Le rapport de la Commission de modernisation établi en 1947 insistait sur la nécessité d'un effort très important en faveur de l'équipement routier. Un tableau donnait, à titre indicatif, la répartition par territoires des 8.000 km d'axes lourds, des 18.500 km d'axes secondaires et des 42.700 km de pistes.

On peut évaluer à environ 86 milliards de francs l'ensemble des ressources affectées à l'équipement routier au cours du premier plan.

Plus de 3.800 km de routes permanentes auxquels il faudrait ajouter un certain nombre d'améliorations dispersées sur les pistes actuelles seront ainsi achevées en 1954/55 ; près de 2.100 km seront pourvus de chaussées bitumées à double voie (6 m. et parfois 5 m.) et peuvent être considérés comme des axes lourds, bien que la résistance des chaussées ne soit pas à l'épreuve d'un accroissement massif, qui se dessine, du tonnage des camions. Leur coût s'est généralement établi entre 15 et 20 millions de fr. le kilomètre.

Un bon nombre d'entre elles doublent la voie ferrée sur des distances de 100 à 200 kilomètres à partir des ports. D'autres ne répondent nullement aux besoins les plus évidents de la production de ces territoires. Enfin, leur réalisation a entraîné des dépenses considérables dues notamment au coût très onéreux d'installation des entreprises routières outre-mer et aux hésitations d'une technique nouvelle.

C'est pourquoi une reconversion de la politique routière outre-mer comportant une révision des objectifs, une réduction sévère des caractéristiques de ces routes et l'adoption de règles techniques audacieuses, a été imposée dès 1951, dans ces territoires. Elle a conduit à des résultats importants certes, très inférieurs aux prévisions quant aux longueurs construites, mais sensiblement supérieurs quant à la dépense.

Les nouveaux ponts construits ont coûté environ 8 milliards de fr. et n'étaient pas tous justifiés par l'importance du trafic.

Des crédits très insuffisants ont été affectés à l'extension et à l'entretien des pistes qui constituent pourtant encore l'essentiel du réseau routier.

8 milliards de fr. ont été attribués à l'édification d'ateliers et à l'achat d'outillage mécanique qui ont permis d'équiper des subdivisions spécialisées dans l'entretien des itinéraires principaux, dont le prix de revient annuel par kilomètre est estimé en moyenne à 250.000 francs pour les routes bitumées et à 100.000 francs pour les routes en terre.

Le trafic s'est considérablement accru, comme le montre l'augmentation du nombre des véhicules, qui a quadruplé depuis 1938, et de la consommation d'essence, qui a quintuplé. Cet accroissement général du trafic est particulièrement spectaculaire dans les périmètres urbains et leurs environs, où il provoque une progression inquiétante des accidents.

Dans l'effort général de développement de la production des territoires d'outre-mer que constitue le deuxième plan, il est bien certain que les transports routiers doivent jouer un rôle important : d'une part, ils constituent le seul mode de transport possible dans bon nombre de régions ; d'autre part, si l'on considère que le prix des transports routiers dans la brousse, atteint 20 et même 25 francs CFA la tonne-kilométrique, on s'aperçoit qu'un transport par route sur 100 ou 200 kilomètres coûte de 10 à 20 % de la valeur de bon nombre de produits (arachide, ricin, coprah, coton, paddy, palmistes...), alors que pour les produits riches (tabac, cacao, café) ce pourcentage devient beaucoup plus faible.

L'abaissement du prix des transports routiers est donc susceptible pour ces produits de stimuler la production au même titre qu'une hausse sensible des cours ; il entraîne, en outre, une bien moindre sensibilité de leur production aux variations irrégulières de ces cours.

Cet abaissement du prix des transports routiers sera recherché :

- par l'amélioration de l'état de la route ou, éventuellement, l'ouverture de nouveaux itinéraires destinés à faciliter l'évacuation de la production de régions encore isolées jusqu'ici ;

- par une meilleure adaptation du matériel à des conditions économiques d'utilisation. Des améliorations considérables peuvent être attendues de la mise en service de remorques rail-route susceptibles d'utiliser indifféremment l'infrastructure routière et ferroviaire en permettant de passer très facilement, même en pleine voie, du rail à la route ;

- par la recherche de conditions commerciales plus satisfaisantes (l'existence ou non d'un fret de retour, par exemple, modifie entièrement les conditions d'exploitation).

C'est dans cet esprit que doivent être orientés les efforts du prochain plan, en liaison très étroite avec les objectifs de production envisagés par ailleurs. Ceci exige que les programmes routiers soient désormais établis après détermination précise, pour chaque itinéraire, du volume des investissements qu'il est économiquement justifié d'y consentir pour les aménager (compte tenu, en particulier, du trafic prévisible sur chacun d'eux et des moyens de transport déjà existants).

Mais avant de songer à construire des axes nouveaux, il faut assurer en priorité l'entretien du réseau routier existant. Les budgets ordinaires locaux doivent consacrer à ces travaux les ressources importantes qu'ils exigent.

Dans la mesure où les disponibilités locales s'avèreraient insuffisantes, il conviendrait d'établir, à l'instar de la métropole, des fonds routiers alimentés par des recettes spécialement affectées, telles que des taxes vicinales et des taxes additionnelles sur les carburants; de tels fonds routiers sont déjà en fonctionnement en

Afrique Occidentale française, où ils financent uniquement des travaux d'amélioration, et au Cameroun, où ils servent au contraire à l'entretien (1). Cette mesure n'aura de sens que si l'augmentation du prix des carburants, qui résultera de l'application d'une taxe supplémentaire, sera au moins compensée dans le prix de revient actuel des transports par un meilleur rendement du matériel résultant de l'amélioration du réseau.

ø

ø ø

E - L'infrastructure aéronautique

L'équipement des territoires d'outre-mer en matière d'infrastructure aéronautique est assuré à la fois par le ministère des Travaux publics pour les aérodromes d'intérêt général et intéressant notamment les transports longs courriers, et par le ministère de la France d'outre-mer pour les terrains d'intérêt local et destinés à des liaisons intérieures. Il en résulte la prise en charge de ces investissements tantôt par le budget de l'Etat, tantôt par les budgets locaux. Il est essentiel que cette dualité de compétence (qui s'explique notamment par le fait que les budgets locaux ne seraient pas en mesure de supporter les charges considérables qu'impliquent les aérodromes d'intérêt général) ne soit pas à l'origine soit de lacunes dans l'équipement des territoires, soit de dépenses inutiles. Pour cela, une coordination étroite de l'activité des services métropolitains intéressés (Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, ministère de la France d'outre-mer, ministère de la Défense nationale) s'impose.

---

(1) Sous réserve qu'une attention particulière soit portée aux carburants utilisés dans certaines activités ne faisant pas appel aux réseaux routiers (voir notamment le chapitre relatif aux activités minières).

A - Aéroports d'intérêt général (1)

Dans les territoires d'outre-mer, le classement des aéroports d'intérêt général s'établit actuellement comme suit :

Classe A Dakar, Brazzaville, Djibouti, Arivonimamo (Madagascar).

Classe B (avec proposition de classement en A) : Abidjan, Bamako, Niamey, Douala, Fort-Lamy.

Classe B Conakry, Lomé, Pointe Noire, Bangui, Majunga, Tontouta (Nouvelle-Calédonie) Bora-Bora (Etablissements français d'Océanie).

Dans la presque totalité de ces aéroports l'infrastructure a été réalisée depuis la guerre. Dans les années d'après guerre, les pistes étaient en état de recevoir des Junker ou des DC-3 ; peu nombreuses étaient celles qui pouvaient accueillir les DC-4 et les Constellation.

Si la situation était relativement satisfaisante à Dakar, les pistes sans revêtements durent être bitumées et progressivement renforcées pour recevoir les DC-3 puis les DC-4. En 1950, le Parlement reconnaissait l'urgente nécessité d'un effort d'équipement par le vote d'une autorisation de programme de 9 milliards pour l'équipement des aéroports d'outre-mer. Cette autorisation a permis d'engager les travaux d'équipement des aires de manoeuvre. On a pu ainsi parer au plus urgent et apporter des améliorations substantielles aux grands aérodromes d'outre-mer. Mais ces équipements sont sans cesse appelés à répondre à de nouvelles exigences du matériel volant, du trafic et de la sécurité; aussi est-il nécessaire de prévoir la réalisation d'aménagements complémentaires, parfois très importants, au cours des prochaines années.

---

(1) Ces propositions ont été élaborées en liaison avec la Commission des transports et des communications (section de l'aviation civile et des bases aériennes) du Commissariat général au plan.

Parallèlement, un effort important reste à accomplir en matière de voies de circulation, aires de stationnement, alimentation et distribution d'énergie électrique pour la sécurité du fonctionnement du balisage, des aides radio et des communications, installations techniques et commerciales, alimentation en eau.

Il est enfin indispensable d'apporter une solution au problème du logement du personnel chargé des services permanents des aéroports.

Compte tenu de leur trafic, les aéroports d'outre-mer ont été cotés suivant le niveau d'équipement qu'il convient d'atteindre au terme du plan.

La première cote concerne les aéroports à grand trafic, dont l'activité présente un caractère international, points de convergence des lignes de longs courriers et des lignes régionales. Ce sont : Dakar et Brazzaville. Il est nécessaire de les doter de la totalité des installations d'un grand aéroport, notamment en ce qui concerne les aires de stationnement, les hangars et les ateliers.

La deuxième cote correspond aux aéroports qui effectuent un trafic important sur les relations extérieures de l'Union française, mais ne présentent pas le caractère d'aéroport tête de lignes. Il s'agit d'Abidjan, de Douala et d'Arivonimamo.

Les aéroports ayant la troisième cote sont ceux qui doivent leur importance soit à un trafic commercial actif alimenté par des lignes régionales, soit à leur rôle d'escale de longs courriers. On se limitera à un équipement réduit soit en ce qui concerne les aires de manoeuvre, soit en ce qui concerne les installations commerciales et les hangars. On peut citer comme exemples : Bangui et Niamey.

L'adaptation de l'infrastructure à l'évolution du matériel volant et à l'organisation des liaisons avec la métropole soulève, outre-mer, de grandes difficultés auxquelles il ne paraît pas possible de remédier, en restant dans le cadre financier du plan, autrement qu'en limitant l'accès des appareils les plus modernes à un nombre

réduit d'aéroports. Ceci conduit à réagir contre la tendance constante des compagnies, soutenue par les territoires intéressés, de réaliser le maximum de liaisons directes avec la métropole. Si le problème d'adaptation de l'infrastructure a pu être résolu pour les DC-4 et les Constellation, il semble difficile à résoudre si l'on veut substituer à ce type d'appareils des Bréguet Deux-ponts, des DC-6 B, et plus encore si l'on met en service des appareils Comet.

C'est afin de remédier aux insuffisances les plus graves que le deuxième plan prévoit, au titre du ministère des Travaux publics métropolitains (Direction des bases aériennes) les principaux équipements suivants :

A.O.F.

Dakar : allongement de la piste Nord-Sud existante et renforcement de la piste E.O. - acquisition de terrains en vue de la construction ultérieurement d'une nouvelle piste N.S. de classe A.

Abidjan : allongement de 2.200 à 2.400 mètres de la piste.

Bamako (1) : renforcement et allongement de la piste.

Niamey (2) : aménagement de la piste actuelle.

---

(1) L'équipement de cet aéroport pour la réception des Comet a été écarté.

(2) Le prix très élevé du carburant à Niamey (67 francs le litre d'essence au lieu de 36 francs à Kano) grève lourdement le coût d'exploitation de la ligne qui y fait escale. D'autre part, un choix s'impose également entre Fort Lamy et Kano comme escales possibles sur la ligne reliant la métropole et l'Afrique Equatoriale. Par les avantages de sa position géographique et par les perspectives de développement de son trafic, Fort Lamy doit être préféré à Niamey.

Conakry (1) : allongement à 1.800 mètres de la piste actuelle.

Lomé (2) : remise en état et renforcement de la piste actuelle.

CAMEROUN

Douala : allongement à 2.400 mètres de la piste actuelle (1.800 mètres déjà en voie d'allongement à 2.200 mètres) et renforcement.

A.E.F.

Brazzaville (3) : équipement commercial et industriel de l'aéroport.

---

(1) L'équipement de cet aéroport pour la réception des Comet a été écarté par la Commission spécialisée de l'Aviation civile et commerciale.

(2) L'aéroport de Lomé se présente en concurrent de celui de Cotonou dont il est distant de 140 km. Le choix a été porté sur Lomé comme aéroport d'intérêt général. Point terminus d'une liaison directe avec la métropole, par Niamey et Alger, Lomé est aussi une escale sur la ligne côtière Abidjan-Douala, qui peut lui amener des passagers en provenance de la Gold Coast et du Nigéria. Lomé occupe ainsi une position rivale de celles d'Accra et de Lagos.

(3) L'aéroport de Maya-Maya est concurrent de celui de Léopoldville et il est très regrettable qu'un accord n'ait pu être réalisé entre les gouvernements français et belge pour la construction et l'exploitation d'un aéroport international commun. Il est, à l'heure actuelle, doté d'une infrastructure convenable ayant les caractéristiques de la classe A et possède, en outre, des installations industrielles et des équipements de télécommunication et d'aide à la navigation qui lui confèrent certains avantages sur l'aéroport de Léopoldville. Afin de tirer parti de cette situation favorable au développement de l'activité internationale de l'aéroport, il est nécessaire d'accorder aux compagnies étrangères, notamment américaines, les libertés de trafic capables de les tirer à Brazzaville et d'améliorer en conséquence l'équipement commercial et industriel de l'aéroport.

Fort Lamy (1) : allongement à 2.500 mètres de la piste et renforcement de la partie existante.

Bangui (2) : mise en état d'utilisation permanente d'une piste de 1.800 mètres, complétée par 2 over runs.

Pointe Noire (2) : mise en état d'utilisation permanente d'une piste de 1.800 m.

MADAGASCAR

Arivonimamo : (s'est substitué à Ivato comme aéroport principal de Madagascar). Allongement de 2.300 à 2.500 mètres de la piste actuelle dont la surface portante doit être accrue de 15 à 20 tonnes par roue.

Majunga : aménagement d'un nouveau terrain comportant une piste de 1.800 mètres.

COTE FRANCAISE DES SOMALIS

Djibouti : renforcement de la piste actuelle.

---

(1) Fort Lamy présente, par rapport à Kano, des conditions climatologiques meilleures, en particulier pour la navigation de nuit. Fort Lamy doit être préféré à Niamey en raison d'une part de sa position géographique au croisement des lignes reliant Paris à l'Union Sud-Africaine, Dakar à Djibouti, Paris à Tananarive, d'autre part des possibilités de développement du trafic qu'offrent les productions régionales. Cependant, la question du transport des carburants a amené à comparer Garoua et Fort Lamy. Etant donné le volume des investissements déjà faits à Fort Lamy, sa population, son importance administrative, on ne peut sérieusement songer à lui opposer Garoua.

(2) La Commission de l'Aviation civile et commerciale a estimé qu'il n'était pas possible, dans le cadre du présent plan, d'envisager l'utilisation de cet aéroport par les Comet.

NOUVELLE-CALEDONIE :

le choix reste à faire entre les aménagements possibles mais limités de l'aérodrome actuel de Tontouta et la construction d'un nouvel aéroport.

ETABLISSEMENTS FRANCAIS DE L'OCEANIE :

l'incertitude qui plane sur l'organisation des transports aériens français dans ces régions, ne permet pas de formuler des propositions.

Les INVESTISSEMENTS prévus en première urgence s'élèvent à 22 milliards de fr. métropolitains ainsi répartis :

Dakar	3.400
Abidjan.	1.800
Bamako	1.240
Niamey	800
Conakry.	800
Lomé	.830
Douala	2.850
Brazzaville.	1.775
Fort Lamy.	2.850
Bangui	1.200
Pointe Noire	950
Djibouti	920
Arivonimamo.	1.275
Majunga.	1.110
Nouvelle-Calédonie .	200

Ces dépenses comprennent les travaux reconnus indispensables pour l'aménagement des aires de manoeuvre, des voies de circulation, des installations techniques, blocs trafic, hangars et ateliers, aides visuelles et radio, voirie et réseaux divers à la construction de logements de fonction.

B - Aérodromes d'intérêt local

Contrairement aux routes et aux chemins de fer, le transport aérien intérieur se caractérise par de faibles dépenses d'investissement (en ne considérant bien entendu que l'infrastructure et non le matériel) et un coût d'exploitation élevé, donnant généralement des transports d'un prix supérieur à ceux qui se font sur une mauvaise piste.

Aussi, sauf pour des régions nettement localisées ou lorsqu'une qualité spéciale de transport est requise (viande, tabac), le transport aérien intéresse-t-il principalement les voyageurs et non les marchandises. C'est pour cette raison que le programme de travaux d'infrastructure correspondant aux transports intérieurs doit conserver, dans l'ensemble des dépenses, une part relativement modeste.

La Commission a établi une liste des travaux à envisager au cours des prochaines années, sans qu'il lui ait toutefois été possible, compte tenu des données dont elle disposait, de déterminer l'ordre d'urgence des différentes opérations proposées et dont une partie devra être reportée au-delà de 1957. C'est sous cette réserve que sont indiqués, ci-après, les investissements susceptibles d'être envisagés dans les prochaines années.

A.O.F.

Zinder (Niger) : allongement à 1.800 mètres de la piste.

Maradi (Niger) : extension.

Cotonou (Dahomey): extension à 1.600 mètres de la piste.

Boké (Guinée) : construction d'une piste de 1.100 mètres.

Kankan (Guinée) : extension à 1.400 mètres de la piste.

N'Zérékoré (Guinée): construction d'une piste de 1.300 mètres.

Bouaké (Côte d'Ivoire) : aménagement.

Ouagadougou et Bobo Dioulasso (Haute Volta) : prolongement de pistes.

Kayes - Mopti - Gao (Soudan) : allongement et équipement de pistes.

Port-Etienne (Mauritanie) : aménagement.

CAMEROUN

Yaoundé : aménagement.

Garoua - Foumban : allongement.

Kribi : amélioration.

A.E.F.

Libreville - Port Gentil - Lambaréné - Fort Archambault - Abeché - Moundou - Pala - Berbérati - Bambari - Bangassou - Bouar - Bria - Makoua - Djambala - Oucsso - Gamboma - Mitzic - Mouila - Franceville - Ati - Koumra :

allongements ou aménagements.

Miari : aménagement d'une piste de 1.750 mètres.

Oyem (ou Bitam) : aménagement d'une piste de 1.800 mètres.

MADAGASCAR

Allongement et consolidation des terrains de : Belo - Tsiribihina - Andapa - Antalaha - Sambava - Maintirano - Port Bergé - Ambanja - Fort-Dauphin - Ambilobé - Miandrivazo - Ambatondrazaka.

COMORES

Aménagement du terrain d'Anjouan.

OCEANIE

Aménagement de l'hydrobase de Faa.

St-PIERRE ET MIQUELON

Aménagement du terrain actuel.

o

o o

Ces investissements sont à compléter par un ensemble d'équipements intéressant la construction de stations météorologiques (2 en A.O.F., 4 en A.E.F., 11 à Madagascar et 2 au Cameroun) et d'équipements en moyens de télécommunications radio-aéronautiques.

L'ensemble de ces travaux représente des dépenses de l'ordre de 8 milliards de fr. métropolitains dont 5,8 sont retenus au titre du présent plan.

Un effort s'impose, sur le plan local, pour rechercher par tous les moyens à réduire le coût de ces équipements. Il conviendra, en particulier, de rechercher, chaque fois que cela sera possible, la substitution à certains travaux d'allongement de pistes selon la technique habituelle, de simples over runs moins coûteux qu'une piste assurant cependant la sécurité du trafic. C'est ce qui a été envisagé dans de nombreux cas pour les grands aérodromes d'intérêt général.

Observations générales

Un certain nombre de points doivent être soulignés de façon toute particulière.

1º) Aides à la navigation et télécommunications : dans la plupart des cas, une attention particulière devra être donnée aux

équipements touchant aux aides à la navigation et aux télécommunications, dont les insuffisances constituent d'ores et déjà un handicap sérieux pour la navigation aérienne (longs courriers et transports intérieurs).

2°) Météorologie : les mêmes insuffisances se retrouvent d'ailleurs dans le domaine des installations météorologiques outre-mer, et il est non moins essentiel d'y porter rapidement remède.

3°) Le coût d'acquisition des terrains est très élevé : il atteint jusqu'à 1.000 francs le m2 sans que de tels prix semblent parfois très justifiés. Une attention particulière doit être portée à ce problème par les autorités locales qui devront prendre les mesures nécessaires pour éviter des manoeuvres spéculatives, dont le poids retombe intégralement sur la collectivité.

4°) Le prix du carburant dans la plupart des territoires français d'outre-mer est très élevé et grève le coût d'exploitation des compagnies qui utilisent ces terrains ; cette situation constitue pour elles un handicap par rapport aux compagnies qui peuvent utiliser des terrains en territoire étranger (1). Il appartient aux autorités locales d'envisager les mesures propres à atténuer ces écarts de prix, telles par exemple, que l'organisation de l'acheminement du carburant sur Fort Lamy à partir de Garoua (accessible à la navigation sur la Bénoué).

---

(1) Les dépenses de carburant représentent environ 30 % des dépenses d'exploitation. C'est dire par là la charge supplémentaire que représentent, pour les compagnies, les prix très élevés du carburant dans les territoires français ; prix du carburant (essence) en francs par litre : Dakar 28,51 - Douala : 41,61 - Brazzaville : 36,01 - Bangui : 47,11 - Niamey : 67,05 - Fort Lamy :

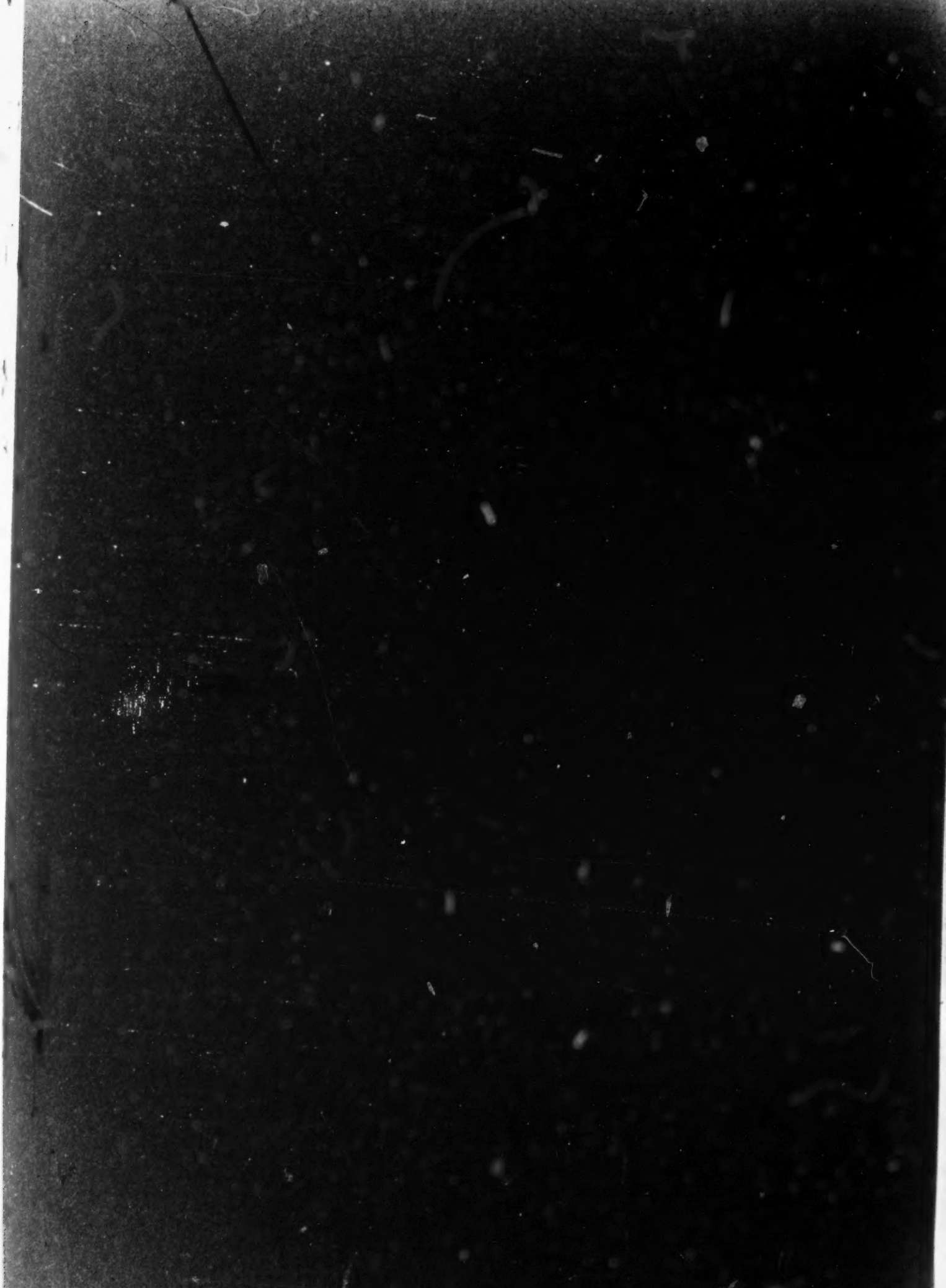

CHAPITRE IX

LES TELECOMMUNICATIONS (1)

Le premier plan avait souligné l'insuffisance d'équipement des différents services des Transmissions coloniales et l'oeuvre de très longue haleine qui s'imposait pour amener le réseau de communications, tant postales qu'électriques, à la hauteur de la technique moderne et au niveau des besoins. Il précisait, en outre, que cet effort supposait un renforcement considérable en personnel des services locaux (cadres supérieurs et personnel de maîtrise et d'encadrement) et la mise à la disposition de ce personnel des bâtiments et de moyens de transport qui faisaient très largement défaut.

Près de 12 milliards de fr. ont été consacrés depuis 1947-48 à l'équipement des transmissions d'intérêt local, dont 9,1 provenant du F.I.D.E.S., 1,3 du budget de l'Etat français (non compris la station de radiodiffusion de Brazzaville) et 1,6 de ressources locales. Ces crédits ont été utilisés à concurrence de 28 % à la construction de bâtiments et de 55 % à l'équipement interurbain ; enfin, un peu moins de 20 % de ces ressources ont été consacrés à l'installation de réseaux téléphoniques modernes dans une dizaine de villes principales.

La proportion dans laquelle les objectifs ont été atteints est évidemment variable selon les territoires. Elle a été fonction avant

---

(1) Voir ci-après le chapitre XII relatif à la radiodiffusion et au cinématographe éducatif.

tout de la valeur des cadres techniques locaux. L'incohérence des programmes établis et la faiblesse des résultats obtenus au Cameroun sont le corollaire d'une large insuffisance des cadres. Au contraire, en A.O.F. et en A.E.F., le bilan est nettement favorable.

Dans l'ensemble, la majeure partie des difficultés rencontrées doit être attribuée à la pénurie de personnel qualifié. Tous les territoires ont manqué de techniciens radio et de personnel spécialiste de la construction et de l'entretien des lignes aériennes et souterraines.

C'est au nombre insuffisant de chefs d'équipe des lignes qu'il faut attribuer les retards constatés dans certains territoires (notamment Madagascar, Cameroun, A.E.F.) en matière d'équipement en artères télégraphiques et téléphoniques. L'A.O.F. -en présence de ces difficultés- s'est vue dans l'obligation d'abandonner les principes traditionnels d'exécution par les soins de l'Administration elle-même, et a eu recours à des sociétés privées auxquelles elle a confié la construction d'une fraction importante de son réseau de lignes aériennes et même souterraines. Madagascar avait des intentions analogues, mais n'a pu passer à exécution, aucune entreprise privée n'ayant voulu s'établir dans la Grande Ile pour y faire de la construction de lignes.

Evolution du personnel du Service des Télécommunications

Personnel	AOF	AEF	Madagascar	Cameroun	Togo	Nelle-Calédonie	Océanie	Somalis	Saint Pierre
Effectifs globaux 1946									
Cadre général	300	75	79	64	6	1	4	2	
PTT métro non classés	6	11							
Cadre commercial supérieur	15	30	63					4	
Cadres locaux	1.704	415	1.500	387	105	209	31	3	11
Auxiliaires	1.175								9
	3.200	531	1.642	451	111	210	35	9	20
Effectifs globaux 1952									
Cadre général	386	105	140	90	8	12	5	7	1
PTT métro non classés	59	38		24					
Cadre commercial supérieur	543	39	72		3				10
Cadres locaux	2.670	441	2.080	433	152	182	59		14
	3.658	623	2.292	547	163	194	64	7	25

Il serait certes intéressant d'étudier l'influence de l'interruption du recrutement dans la métropole des cadres intermédiaires, dans l'attente de l'application du statut de la Fonction publique au personnel du service outre-mer. Mais on doit cependant observer que si les effectifs totaux n'ont augmenté que de 18 % entre 1946 et 1952, ils ont doublé par rapport à 1938, et il conviendrait ainsi de rechercher dans quelle mesure la mise en place d'un matériel plus onéreux et plus délicat a permis, en contrepartie, une réduction des effectifs et un accroissement de la productivité du personnel des télécommunications outre-mer.

Les lignes d'action du deuxième plan.

La phase de constitution d'un équipement de base étant, dans son ensemble, achevée, il s'agit maintenant de combler les lacunes qui peuvent encore exister, mais aussi de perfectionner cet équipement et de l'orienter essentiellement vers la réalisation d'installations rentables.

Les ouvrages qui ne seront pas directement rentables devront en priorité, contribuer à l'accroissement de la production en servant d'auxiliaires directs aux divers secteurs d'activité ou entreprises qui s'insèrent dans le cadre du plan ; ils pourront aussi participer à l'amélioration générale du niveau de vie des populations autochtones en mettant à leur disposition des moyens nouveaux de communication .

Afin de réaliser ces équipements dans les conditions les plus satisfaisantes, une liaison étroite, sur le plan local comme sur le plan central entre les services du plan et les services des télécommunications, est indispensable. Elle doit être complétée par une meilleure coordination au stade des études et un contrôle technique efficace en cours d'exécution.

Enfin, des économies appréciables peuvent résulter d'une coordination des divers réseaux radio civils et militaires.

Il est enfin indispensable que, dans chaque territoire, l'acquisition du matériel et l'exécution de travaux sur crédits F.I.D.E.S. soient assorties de l'engagement des autorités locales de réserver, dans les budgets annuels, les crédits de fonctionnement qui permettront le recrutement du personnel technique qualifié nécessaire à une exploitation rationnelle de ces équipements.

o

o o

Les INVESTISSEMENTS proposés s'élèvent à 5,6 milliards de fr. métropolitains dont 0,3 correspondant à l'achèvement du centre radioélectrique du Cap Vert. Ces derniers devront être inscrits au titre de la section générale du F.I.D.E.S.

TITRE II

LES PROBLEMES HUMAINS

CHAPITRE X

L'ENSEIGNEMENT

Le développement de l'enseignement est un élément important de l'expansion économique comme de l'évolution sociale de nos territoires d'outre-mer. Aussi une place importante, quoique insuffisante, a-t-elle été réservée à l'équipement scolaire dans le cadre du premier plan.

Bilan du premier plan :

Près de 21 milliards de francs (dont environ 14 ont été à la charge du F.I.D.E.S.) ont été consacrés à l'enseignement au cours du premier plan ; ces crédits ont été répartis à concurrence de 31 % pour l'enseignement du premier degré, 38 % pour le second degré, 23 % pour le technique et 7 % pour le supérieur (1 % divers).

Le résultat le plus spectaculaire est celui de l'enseignement secondaire dont les effectifs (31.060 élèves au 1er janvier 1953) dépassent largement, dès maintenant, les objectifs prévus pour 1956.

De même l'enseignement technique a largement bénéficié de l'effort financier du F.I.D.E.S. et des territoires puisqu'il a atteint, en 1952, les objectifs qui avaient été proposés en 1946 (effectifs au 1er janvier 1953 : 16.640 élèves).

Le premier plan a enfin contribué à l'installation à Dakar d'un Institut d'enseignement supérieur.

Il était évidemment nécessaire d'achever la construction de ces établissements en les dotant d'internats. Il fallait créer rapidement en Afrique des cadres autochtones destinés à aider l'effort des quelque trente mille européens éparpillés sur le territoire grand comme l'Europe occidentale. Il fallait créer les premiers cadres de techniciens destinés au démarrage des industries locales. Cette mise en place d'établissements d'enseignement technique et secondaire est actuellement à peu près achevée. Il reste à créer quelques collèges et quelques centres d'apprentissage dans les territoires du Nord qui avaient été négligés lors du plan précédent.

Il n'en reste pas moins qu'en donnant la priorité à l'enseignement secondaire, le premier plan a laissé de côté l'un des objectifs essentiels du développement social qui lui étaient assignés : la scolarisation de la plus large fraction possible de la jeunesse de ces territoires d'outre-mer.

Au 1er janvier 1953, les effectifs de l'enseignement du premier degré s'élevaient à 842.000 élèves portant ainsi à plus de 890.000 élèves les effectifs scolaires totaux des territoires d'outre-mer (enseignement tous degrés, public et privé), contre 503.400 en 1946. Ainsi le taux de scolarisation par rapport à la population scolarisable n'atteint encore que 19,16 % (contre 11,6 % en 1946). Le nombre des établissements est passé de 3.941 en 1946 à 7.071 au début de 1953.

Cette situation est préoccupante car aucune société ne peut évoluer si elle comprend une masse considérable d'illettrés. Aucune sélection n'est valable si elle porte sur un nombre trop restreint de candidats. Enfin, un déséquilibre social et politique très grave peut provenir d'un décalage trop accentué entre les niveaux d'instruction des populations urbaines et rurales.

D'autre part, l'enseignement primaire féminin dont le développement conditionne l'évolution profonde des masses autochtones, ne touche que 250.000 jeunes filles seulement pour l'ensemble des territoires, soit moins de 27 % des effectifs scolaires du premier degré.

Il faut noter enfin que l'enseignement privé qui compte plus de 41 % des élèves, n'a reçu que 6 % des crédits investis au titre de l'enseignement. Ces crédits ont été consentis sous forme de subventions prélevées sur la section générale du F.I.D.E.S.

Les lignes d'action du deuxième plan :

Les propositions présentées par certains territoires comportaient encore un large pourcentage des crédits prévus pour l'enseignement en faveur de l'enseignement du second degré. Il s'agissait, du reste la plupart du temps, des territoires dans lesquels cet enseignement avait bénéficié, au cours du premier plan, d'une part disproportionnée des crédits consacrés à l'équipement culturel.

Cette politique est dangereuse car si elle s'amplifiait, elle aboutirait à la formation d'une élite d'évolués en face d'une masse demeurée ignorante. D'autre part, du point de vue pédagogique, l'enseignement secondaire implique une sélection sur une base plus large que la base actuelle.

I - Enseignement primaire :

Dans ces conditions, la Commission recommande instamment que dans tous les territoires, une part très large soit faite à un enseignement du premier degré qui ne soit pas distribué de façon exclusivement livresque mais qui soit complété par un enseignement pratique, artisanal pour les garçons et ménager pour les filles, afin de vivifier la masse rurale, afin aussi de fixer de nombreux artisans dans les villages en vue d'améliorer les conditions de vie dans la brousse pour lutter contre l'exode vers les villes côtières qui inquiète tous les responsables de l'évolution africaine.

Un effort particulier devra être engagé en faveur de l'enseignement féminin qui a incontestablement été freiné jusqu'ici par son manque d'adaptation au milieu auquel il était destiné (absence d'enseignement ménager notamment).

II - Enseignement technique :

Dans ce domaine également, une orientation nouvelle est souhaitable. D'une part les crédits accordés au cours du plan précédent ont permis en effet de mettre en place (sauf à Madagascar) un nombre d'établissements (collèges techniques et centres d'apprentissage) -dont certains dispendieux et d'un intérêt discutable- suffisant pour répondre aux besoins de l'économie de ces pays. Ce n'est que lorsque ces besoins auront tendance à croître que le réseau de ces établissements sera à développer.

Il est de plus très important de mettre un frein à la transposition outre-mer des méthodes et des programmes de l'enseignement technique métropolitain -l'Afrique n'est pas encore un pays industriel; il faut adapter l'offre et les besoins en matière de production de personnel qualifié, car ce serait discréditer l'enseignement technique que de lui demander de former des spécialistes qui ne seraient pas en mesure de trouver des emplois.

En revanche, c'est une nécessité vitale que de développer un enseignement professionnel, adapté au progrès économique de ces pays, et s'adressant en particulier aux populations rurales. Aussi, est-il indispensable de doter les écoles primaires de modestes ateliers d'enseignement manuel où les élèves qui ne sont pas destinés à poursuivre leurs études pourront être initiés aux techniques élémentaires de la forge, de la menuiserie, de la maçonnerie, etc.. Il faut aussi multiplier les ateliers de village afin de fixer les ouvriers dans leur région, d'améliorer grâce à ces artisans, les conditions d'existence dans les centres les plus reculés.

D'autre part, le hiatus qui apparaît entre les résultats d'un enseignement technique trop strictement calqué sur l'enseignement métropolitain et les progrès de l'industrialisation paraît pouvoir être comblé par une adaptation de cet enseignement aux nécessités locales. Il semble en particulier que l'enseignement commercial ait été trop négligé jusqu'ici, alors que les territoires ont des besoins croissants de personnel de bureau et de personnel administratif.

Pour le cas particulier de Madagascar, la

mise en place des établissements d'enseignement technique qui n'a pu être réalisée jusqu'ici, doit être inscrite en toute première urgence.

III - Enseignement secondaire :

Pour les raisons déjà exposées, il faut à tout prix éviter que certains territoires déjà très bien équipés au point de vue de l'enseignement secondaire ne continuent à développer avec un enthousiasme un peu trop optimiste la construction de lycées et collèges tout en négligeant d'étendre l'enseignement primaire. Pour conserver à l'enseignement secondaire sa qualité, il faut qu'il demeure un enseignement très sélectif. Ce serait s'exposer à de trop graves dangers que de créer un fossé entre l'élite et la masse.

Aussi, les propositions de la Commission témoignent-elles, sur ce point, d'une sévérité dont il serait très dangereux, dans l'intérêt même des territoires, de vouloir se départir.

IV - Enseignement supérieur :

Un Institut d'Etudes supérieures fonctionne en ce moment à Dakar et comprend : une école de Médecine, une école de Droit, une école de Lettres et une école des Sciences. L'Institut groupe déjà 300 étudiants mais doit rapidement atteindre des effectifs de l'ordre de 2 à 3.000 étudiants si l'on tient compte des progrès de l'enseignement secondaire.

Il est donc nécessaire de poursuivre l'équipement de cet institut et de le compléter par la construction d'une cité universitaire qui permettra de loger de façon correcte les étudiants des divers territoires de l'Afrique noire.

Le plan prévoit aussi l'extension de l'Institut de Tananarive où fonctionnent déjà des classes de propédeutique, de Lettres, de M.P.C., de S.P.C.N. pour la médecine et une école de Droit.

V - Recrutement du personnel enseignant :

Si le recrutement du personnel métropolitain peut être facilement assuré pour quelques disciplines scientifiques, le recrutement du personnel autochtone s'avère souvent difficile pour des raisons que la technique ne suffit pas à expliquer.

Les élèves africains de l'enseignement supérieur se destinent rarement au professorat ; ceux des écoles normales, titulaires du baccalauréat, ont tendance, soit à quitter l'enseignement, soit à entreprendre des études supérieures. Il semble que pour l'instant le recrutement offrant le plus de certitude soit celui assuré par les cours normaux.

Le plan prévoit l'amélioration qualitative et quantitative du personnel de l'enseignement primaire, en multipliant les écoles normales et les cours normaux. Mais il importe que l'enseignement ne s'oriente pas sur un axe unique menant au certificat d'études primaires et au baccalauréat, mais prenne une forme polyvalente afin de répondre aux besoins multiples des divers territoires.

Un point mérite attention : les effectifs du personnel enseignant dans les établissements du second degré ; en effet, alors que l'enseignement secondaire privé qui intéresse 45 % des élèves du second degré, n'a que 16 % du nombre total des professeurs, l'enseignement public dispose d'un professeur pour 14 élèves en moyenne (en 1952, il y a ou deux professeurs pour un bachelier). Il y a là, semble-t-il, une charge excessive qu'il conviendrait d'atténuer progressivement (1).

Les INVESTISSEMENTS retenus au titre de l'enseignement, pour la période 1954-1957, s'élèvent à près de 19 milliards de fr. métropolitains, ainsi répartis :

---

(1) Remarque faite que l'enseignement privé limite son effort, en matière d'enseignement secondaire, aux cours du premier cycle et qu'il ne supporte donc pas, de ce fait, la charge du personnel enseignant nécessaire pour les classes terminales dont les effectifs sont très faibles.

Territoire	Ens. supérieur	Ens. 2e degré	Ens. 1e degré	Ens. technique	Ens. artis. et ménager	Total par territoire
A.O.F.	620	690	2.680	410	1.650	6.050
A.E.F.	-	630	550	230	500	1.910
CAMEROUN	-	970	670	470	330	2.440
MADAGASCAR	200	300	920	1.050	600	3.070
SOMALIS	-	-	100	-	10	110
INDE	-	-	65	50	10	125
Nlle-CALEDONIE	-	83	357	-	10	450
OCEANIE	-	90	-	-	10	100
St.PIERRE et MIQUELON	-	-	20	-	10	30
TOGO	-	-	10	-	100	110
TOTAUX	820	2.763	5.372	2.210	3.230	14.395

TOUS TERRITOIRES	
- Bibliothèques	500
- Participation à l'équipement des oeuvres privées . .	4.000
TOTAL	18.895

Trois remarques s'imposent :

a) <u>un effort particulièrement marqué s'impose pour les territoires du Nord</u>, pour les régions soudanaises et sahéliennes : Tchad, nord-Cameroun, Niger, Haute-Volta, Mauritanie, qui ont été trop négligées jusqu'à présent et dont certaines sont habitées par

des populations nombreuses, laborieuses, dont nous devons favoriser l'évolution, si nous ne voulons pas aboutir à un déséquilibre politique ;

b) une coordination des efforts de l'enseignement public et de l'enseignement privé est indispensable. Il n'est pas souhaitable en soi que dans telle ville on voie apparaître parallèlement des établissements secondaires d'enseignement public et d'enseignement privé se disputant les meilleurs élèves d'une même clientèle scolaire. Il est nécessaire lors de la mise au point sur le plan local des mesures pratiques d'exécution du plan, qu'une confrontation soit faite entre les besoins de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé, ne fut-ce que pour empêcher le retour de concurrences regrettables qui parfois sont apparues au cours du premier plan;

c) un effort considérable s'impose pour assurer désormais la réalisation, au moindre coût, des constructions scolaires, dans tous les ordres d'enseignement. Une attention particulière devra être portée aux constructions d'écoles primaires qui, on trousse notamment, ont souvent été réalisées à des prix très élevés. Ceci peut être réalisé sans délai puisque certaines formules de construction, déjà appliquées outre-mer, telles que l'utilisation de superstructures métalliques préfabriquées, ont permis de réduire de 50 % le coût des écoles à trois classes.

Quels sont les résultats à attendre de cet effort ?

1 - Les 2.600 classes à construire permettront de scolariser environ 150.000 enfants. Si, comme il est prévu, les territoires font un effort d'ampleur égale, c'est un accroissement de 300.000 élèves qu'il faut escompter. L'effectif total d'enfants scolarisés passerait donc de 816.500 actuellement à 1.120.000 en 1957. Le pourcentage de scolarisation passerait ainsi de 18,2 à 24,2 %.

2 - Les 80 établissements d'enseignement secondaire complètement achevés passeraient de 12.556 à 22.000 élèves, ce qui correspond à un nombre de bacheliers reçus annuellement de 1.100 élèves (1/20 du total).

Les 59 établissements cours (cours normaux, cours complémentaires) fourniraient également un nombre croissant de B.E. et de B.E.P.S. : environ 1/15 de l'effectif, soit 2.300 par an, ce qui permettrait de satisfaire aux besoins de l'enseignement (instituteurs), du service de santé (infirmières, sages-femmes), du commerce et de l'administration.

3 - Les 13 collèges techniques et les 32 centres d'apprentissage fourniraient dans quatre ans environ 1.100 élèves titulaires du C.A.P. Compte tenu de l'état actuel de l'industrialisation des territoires d'outre-mer, ce chiffre paraît acceptable.

4 - Enfin, l'effort en faveur des sections ménagères et des sections d'artisanat rural permettra de toucher la masse africaine et d'amorcer ainsi une évolution très sensible de l'habitat et des conditions de vie de la famille africaine.

CHAPITRE XI

L'EDUCATION DE BASE

Malgré l'ampleur de l'effort de scolarisation envisagé, les 8/10ème de ces populations, liées à notre destin, dotées de droits politiques et sociaux, resteraient ignorants des conditions les plus élémentaires de la vie moderne, incapables même de comprendre l'immense portée sociale et économique de ce plan qui travaille à la promotion de leur pays.

Aussi cet effort doit-il être complété dans le même temps par la mise en oeuvre d'une action de masse : l'EDUCATION DE BASE qui viendra étayer et renforcer les actions éducatives techniques prévues par ailleurs.

Celle-ci s'attachera à répandre dans la brousse, avec les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul, les notions élémentaires d'hygiène et de puériculture, l'usage des outils les plus simples, des médicaments les plus accessibles; elle s'efforcera d'apprendre à mieux utiliser le sol africain, à éviter les gaspillages des feux de brousse ; elle aidera les populations isolées à connaître le reste du monde par l'emploi du cinéma et de la radio ; elle secouera la torpeur des villages en organisant des coopératives et des sociétés sportives. Cette oeuvre immense peut se faire en grande partie par une convergence sur les points les plus déshérités des efforts des services existants ; elle exige un minimum de matériel destiné à être mis entre les mains des équipes d'éducateurs.

Un programme d'éducation de base ne peut

être envisagé et appliqué sans qu'une doctrine ait été élaborée en commun.

Cette doctrine doit être à la fois assez large pour embrasser l'ensemble des problèmes, assez libérale pour n'exclure personne, assez souple pour s'adapter aux milieux, aux individus et aux circonstances. Elle s'inspirera de notre conception même de l'éducation de base : permettre aux individus d'améliorer leurs conditions d'existence, de comprendre, d'interpréter et d'exploiter pour leur usage les acquisitions du progrès en les intégrant par une adaptation appropriée à leur structure et à leur culture, l'objectif final de l'éducation de base étant d'arriver à ce que les individus eux-mêmes contribuent activement à façonner leur propre avenir.

Principes généraux recommandés par la Commission

1º) Le développement de l'éducation de base est indépendant de la scolarisation dont elle n'est que le complément actuellement nécessaire pour la plupart des territoires d'outre-mer : A.O.F., Togo, Cameroun, A.E.F., Somalis, Madagascar.

2º) Cette action exige une application éclairée et circonspecte : en dépit de leur état de sous-développement au regard de la civilisation occidentale, la plupart des populations intéressées ont une structure sociale et une culture propres, qui ont assuré leur pérennité et témoignent de leur personnalité. La première préoccupation est donc de ne pas nuire. Aussi, avant toute application d'un programme appelé à modifier, voire à transformer cette structure et cette culture, une discrimination devra être faite entre :

- ce qui doit être conservé et protégé,
- ce qui peut être amélioré,
- ce qui devrait être substitué.

3º) Nécessité d'une connaissance exacte des milieux et des mentalités. Chaque fois qu'elle sera nécessaire, une enquête sera conduite parallèlement à l'application du programme d'éducation de base. Elle devra, en outre, préparer l'action, après en avoir défini le champ. Elle devra

trouver le point de contact entre le dynamisme propre d'une société et un programme d'éducation collective, et définir le climat dans lequel doit se développer l'action envisagée si l'on veut qu'elle ait des chances de réussir.

Dès ce stade, elle devra déterminer, avec le concours de spécialistes de ces problèmes (éducateurs, linguistes, etc...) la nature et la composition des moyens indispensables pour l'application et l'extension de l'éducation de base.

Il va de soi qu'une telle enquête ne saurait être efficace sans une connaissance ethnologique et sociologique suffisante.

4º) La constitution des équipes appelées à promouvoir cette action est capitale ; l'équipe de travail sera composée de moniteurs spécialisés détachés des services existants ou recrutés à cet effet.

L'équipe ainsi constituée sera placée sous la direction d'un chef d'équipe appelé à cette fonction en raison de sa formation antérieure, quelle que soit sa spécialité, de sa connaissance du pays et des habitants, si possible de la langue, en raison aussi de ses aptitudes à l'organisation, de son sens humain de l'autorité ou de son prestige.

Le chef de circonscription devra suivre et appuyer l'action de l'équipe à l'intérieur de sa circonscription.

La formation du personnel de l'équipe devra être réalisée dans des centres spécialisés (1).

---

(1) Le ministère de la France d'outre-mer estime que la solution pratique de cette action ne doit pas consister uniquement dans l'institution systématique d'équipes mobiles qui viendraient, d'une façon systématique et onéreuse, se superposer à l'infrastructure administrative existante, mais essentiellement dans l'utilisation des éléments déjà en place dans les circonscriptions et leur orientation vers une mission concertée et adaptée d'éducation sociale. Des moyens financiers supplémentaires et des moyens audio-visuels seraient mis à leur disposition pour leur permettre de réaliser cette oeuvre d'éducation des populations.

L'action de l'équipe sera d'autant plus efficace qu'elle jouira d'une autonomie relative sous la responsabilité de son chef.

Cette action et ses résultats seront aussi subordonnés aux méthodes d'application et aux moyens matériels mis en oeuvre.

L'éducation de base, telle qu'elle est ici conçue doit opérer en profondeur et faire tache d'huile.

L'action de l'équipe enfin, sera d'autant plus efficace qu'elle se déroulera avec le concours des intéressés sans distinction et qu'elle tirera parti des cadres ou des associations indigènes traditionnelles ou récentes.

Il s'agit d'une action commune pour la réussite d'un plan que chacun doit bien comprendre et faire sien.

5º) La formation des ethnologues constitue un élément important pour le développement de l'éducation de base ; aussi une attention toute particulière doit-elle être portée aux organismes de recherches ou institutions contribuant dans la métropole à former ce personnel. La Commission recommande, à cet effet, un certain nombre de mesures :

- l'enseignement de l'ethnologie en France donné au Musée de l'Homme, à l'Institut d'ethnologie, devrait faire l'objet d'une réforme qui tiendrait compte de l'état d'avancement de cette science dans certains pays étrangers et aboutirait à une coordination plus étroite des établissements qui participent à cet enseignement. Il est, en outre, recommandé, dans l'attente de cette réforme, qu'un soutien financier soit apporté à ces établissements pour faire face à leurs obligations immédiates et au concours que l'on attend d'eux;

- l'éducation de base utilisant des langues d'outre-mer dont la structure ne permet pas actuellement d'utiliser certaines notions de civilisation moderne, il serait souhaitable que les territoires d'outre-mer s'intéressent activement au Centre d'études des langues locales d'outre-mer créé

à cet effet à l'Ecole Nationale des Langues Orientales et que le Gouvernement français porte un plus grand intérêt à l'enseignement des langues africaines ;

- l'I.F.A.N. de Dakar, qui rend des services à la cause des problèmes humains et doit en rendre de plus grands encore, devra être admis, selon le voeu du Grand Conseil de l'A.O.F. à bénéficier des crédits prévus pour l'exécution du présent plan. Des crédits doivent être réservés également à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer et aux organismes qui en dépendent.

Les lignes d'actions du deuxième plan.

Les propositions présentées par les territoires sur ce point étaient dans l'ensemble insuffisantes (AEF) ou même inexistantes (Madagascar - Somalis). Elles ont été revues par la Commission et modifiées dans le sens d'une large application sur des bases modestes des principes exposés ci-dessus, une priorité étant accordée aux territoires les moins scolarisés tels que le Niger, le Tchad, le Soudan, la Haute Volta et le Nord-Cameroun.

Les INVESTISSEMENTS retenus s'élèvent à environ 600 millions de fr. métropolitains ainsi répartis :

Territoires	Population (en millions d'habitants)	Taux de scolarisation (en %)	Crédits proposés
A.O.F.	17	7,6	384
TOGO	1	29,6	40
CAMEROUN	3	31,9	40
A E.F.	4	17,75	80
MADAGASCAR	4	41,31	40
SOMALIS	0,06	17,4	10

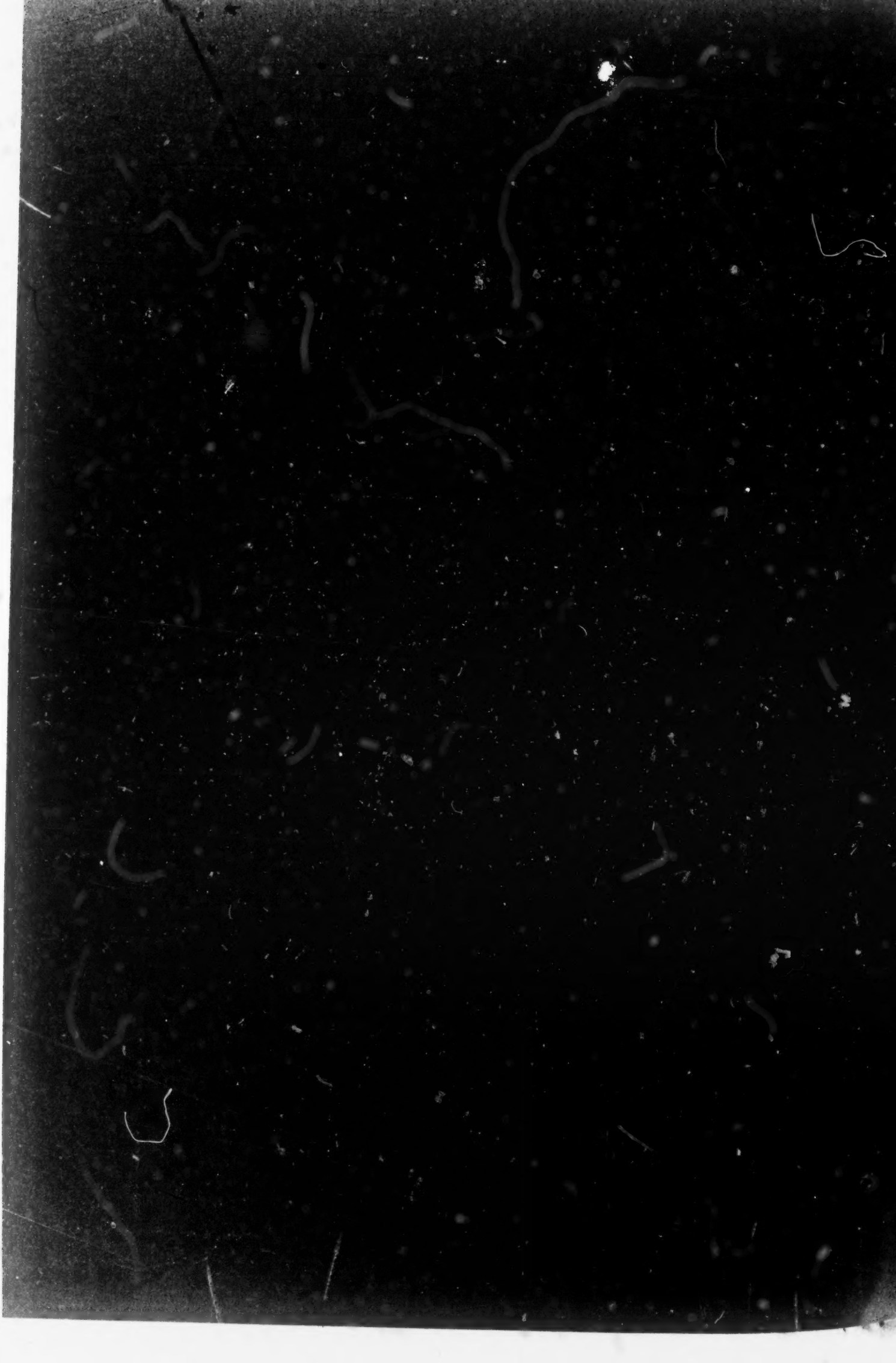

CHAPITRE XII

RADIODIFFUSION ET CINEMA EDUCATIF

Les nécessités de l'enseignement et les besoins des populations d'outre-mer dans le domaine de l'éducation exigent une action rapide dans les domaines de la radiodiffusion et du cinéma éducatif.

RADIODIFFUSION

Moyen essentiel d'information, la radiodiffusion d'outre-mer, par des programmes spécialisés, peut contribuer au développement économique des territoires. Instrument de culture, elle se doit en outre d'intensifier et d'harmoniser les échanges entre les diverses populations de l'Union française, et de promouvoir par cela même leur progrès matériel et leur évolution sociale.

Jusqu'à ce jour, l'équipement des territoires d'outre-mer en matière de radiodiffusion a été le fait d'initiatives dispersées, faute d'un plan d'ensemble doté de crédits suffisants.

Aussi le développement de la radiodiffusion dans les différents territoires reste-t-il très inégal et en retard sur les territoires étrangers. Le matériel provenant de diverses origines, souvent incomplet, demeure parfois inutilisé, tandis que dans d'autres cas, fatigué, il risque de se trouver bientôt hors d'usage. Enfin, des centres importants ne sont même pas pourvus d'un relais local.

Il est indispensable d'améliorer très rapidement cette situation et d'amorcer, de façon efficace, l'établissement outre-mer d'un réseau radio-

phonique adapté aux conditions locales et à la mesure du rôle qui lui incombe.

Le deuxième plan prévoit des crédits s'élevant à 2,5 milliards de francs métropolitains pour les quatre années, dont 2,1 milliards seraient consacrés à l'installation outre-mer, de centres régionaux d'émission ; 100 millions seraient destinés à la formation du personnel africain qui serait destiné à assurer l'exploitation et l'entretien de ces émetteurs ; enfin, 300 millions seraient indispensables pour doter les services de l'enseignement, de l'éducation de base et de la santé notamment, des récepteurs populaires mis au point par l'industrie française, amorce d'une large diffusion outre-mer d'un matériel qui est actuellement très lourdement concurrencé par la construction étrangère.

CINEMA EDUCATIF

Dans le cadre des mêmes préoccupations, il convient d'encourager la production de façon rationnelle et coordonnée de films d'enseignement et d'éducation de base, adaptés aux besoins et au niveau mental des populations d'outre-mer.

CHAPITRE XIII

L'EQUIPEMENT SANITAIRE

L'effort réalisé au cours du premier plan a été très important. Il n'a toutefois pas permis d'atteindre complètement tous les objectifs. Et c'est ainsi qu'un certain nombre d'ensembles hospitaliers, prévus dans chacun des grands territoires, n'ont pu être réalisés. Par contre, l'effort a été considérable en ce qui concerne les petites formations rurales (maternités, dispensaires, etc...). C'est ainsi que l'A.O.F. a été dotée de 231 dispensaires, de 77 maternités et de 36 pavillons d'hospitalisation.

La médecine de prophylaxie s'est vue attribuer 17,5 % des crédits que le F.I.D.E.S. a réservés à l'action sanitaire. Les résultats obtenus, tant à Madagascar (paludisme) qu'en Afrique intertropicale (variole, fièvre jaune, trypanosomiase), ont été remarquables; ils sont malheureusement restés limités à un trop petit nombre de territoires et ont dû, faute de crédits suffisants, laisser de côté d'importantes endémies.

Si la part consacrée à la Santé publique au cours du premier plan sur les crédits du F.I.D.E.S. n'a été, dans l'ensemble, que de l'ordre de 3,9 %, il faut cependant tenir compte du fait que la contribution des budgets locaux fut souvent très importante (en moyenne 38 %), et en A.O.F. par exemple, la part prise dans les dépenses d'investissement par les budgets de la fédération, fut supérieure à celle du budget spécial (58 % contre 42 %).

Les lignes d'action du deuxième plan :

I - Médecine de soins

Le plan d'équipement sanitaire ne vise pas seulement à accroître le nombre des hôpitaux et des dispensaires. Il prévoit, certes, la construction d'un certain nombre de ces établissements destinés à venir combler les quelques vides dans la carte de répartition des formations hospitalières ; c'est ainsi que quelques hôpitaux sont prévus dans les territoires qui en étaient jusqu'ici dépourvus ; mais il ne s'agira, en tout état de cause, que d'installations conçues sur des bases raisonnables, équipées d'un matériel qui aura été standardisé et dans la conception et la réalisation desquels dominera le souci de mettre en place des instruments adaptés aux besoins des territoires et exploitables dans des conditions aussi économiques que possible (contrairement aux tendances qui ont trop souvent prévalu jusqu'ici).

Un effort très important sera fait en faveur de la brousse, notamment en ce qui concerne les maternités dont la multiplication doit constituer un objectif essentiel.

Par contre l'augmentation du nombre des dispensaires de brousse ne doit être envisagée qu'avec prudence. Ces formations sont souvent confiées à du personnel infirmier qui n'étant pas habilité à poser un diagnostic et étant, par ailleurs, incapable de le faire, ne dispense qu'une médecine de mauvaise qualité. Le gaspillage y est fréquent, le rendement médiocre.

L'action de ces formations élémentaires, pour des dépenses d'investissement relativement importantes, n'aboutit qu'à des résultats dérisoires dans l'amélioration sanitaire de la collectivité. L'expérience a montré que la brousse tire surtout bénéfice des mesures prophylactiques de masse.

Aussi, en dehors des maternités, le nouveau plan quadriennal n'a pas tellement pour but de créer de nouvelles formations sanitaires que de compléter, d'améliorer, de transformer ou de remplacer les formations actuelles, souvent vétustes,

de conception périmée, insuffisantes en qualité et en capacité.

Le plan prévoit, en outre, la construction d'établissements nouveaux dont l'absence se faisait cruellement sentir : les pavillons psychiâtriques. Ceux-ci pourront recueillir des malades particulièrement déshérités que l'on devait, jusqu'à présent, recueillir dans les hopitaux, ce qui n'était pas sans créer une gêne considérable dans le service hospitalier.

Enfin, un grand hôpital d'assistance, ouvert à l'enseignement, pourvu des derniers perfectionnements techniques, véritable annexe de l'Ecole de Médecine est prévu à Dakar pour permettre aux étudiants en médecine les études cliniques indispensables à une pratique médicale moderne.

Les INVESTISSEMENTS retenus pour la période 1954-1957 s'élèvent, en ce qui concerne la médecine de soins, à 21,7 milliards de fr. métropolitains, dont 13,8 seront à la charge du F.I.D.E.S. et 7,9 à la charge des budgets locaux.

II - Médecine de prophylaxie :

C'est la façon rationnelle d'agir au bénéfice des populations rurales. D'une part la prévention des maladies vaut mieux et coûte moins cher que leur guérison. Les maladies qui peuvent être évitées constituent un gaspillage social qu'aucun pays du monde, et particulièrement les pays dits "insuffisamment développés", ne peut se permettre.

D'autre part, la médecine de prophylaxie n'a pas d'incidence fâcheuse sur les budgets futurs. Elle est peut-être, au contraire, génératrice d'économies.

Enfin, les nouvelles thérapeutiques, de découverte récente, dont nous disposons actuellement, ouvrent d'immenses perspectives d'avenir aux conséquences démographiques et économiques incalculables.

Aussi, l'action prophylactique dans les territoires d'outre-mer doit-elle être prioritaire

et connaître rapidement un développement important, en lui donnant progressivement le pas sur la médecine de soins.

Cependant, les différents territoires, dans leurs propositions relatives au deuxième plan, avaient réservé une part très insuffisante à la prophylaxie et avaient même omis complètement certaines actions de masse à l'ordre du jour, telle que la lutte contre les tréponématoses.

La Commission a estimé indispensable de combler cette lacune, tout en s'efforçant de rester dans la limite étroite des impératifs financiers qu'elle s'est assignée.

Les actions retenues porteront sur les secteurs suivants :

- prophylaxie antivariolique et anti-amarile : elle est devenue une habitude dans nos territoires et se trouve assurée par les budgets locaux sans intervention du F.I.D.E.S.;

- prophylaxie anti-somnoilleuse : elle atteint partout, sauf en A.E.F., le développement maximum. Elle est assurée par les budgets locaux, sauf en A.E.F. où une participation est demandée au F.I.D.E.S. (160 millions);

- prophylaxie anti-léprouse : est en pleine évolution du fait de la découverte de nouveaux produits qui permettent des traitements ambulatoires. Des économies sérieuses sont envisagées par l'abandon de la plus grande partie des léproseries prévues, la ségrégation ne s'imposant plus que pour les grands infirmes et les contagieux. Seule l'A.E.F. devra demander le concours du F.I.D.E.S. (280 millions);

- prophylaxis anti-filarienne (pour l'instant spéciale à l'Océanie). Grâce aux recherches effectuées par l'Institut de recherches médicales de l'Océanie, une action de masse est désormais possible. Elle sera menée parallèlement avec des campagnes contre la tuberculose et les tréponématoses.

- prophylaxie anti-palustre par "house spraying" et prophylaxie médicamenteuse : organisée d'abord à Madagascar avec le concours du F.I.D.E.S., elle a donné de magnifiques résultats qu'il convient d'étendre à l'ensemble de l'Afrique continentale où nous en sommes encore à des campagnes pilotes. Il est prévu d'atteindre le quart des populations en 4 ans.

- prophylaxie des tréponématoses (syphilis et pian): tout est à faire dans ce domaine où les nouvelles thérapeutiques permettent d'énormes espoirs, puisqu'une seule injection de pénicilline permet de rendre non contagieux un malade et peut-être de le guérir. L'action doit nécessairement être une action de masse pour éviter les réinfections. Les crédits prévus doivent permettre de juguler, en quelques années, ces affections dont les incidences sociales et démographiques sont considérables.

- prophylaxie anti-tuberculeuse : la tuberculose devient alarmante dans les territoires d'outre-mer et particulièrement dans les centres urbains. Sa prophylaxie se fait par la mise en oeuvre simultanée :

  a) du traitement des malades contagieux. Tous les nouveaux hôpitaux prévus sont dotés d'un service actif à cet effet, de même que des services analogues sont installés dans les formations anciennes dont la modernisation est envisagée,

  b) du dépistage des malades par examen radiologique. Il n'est cependant pas envisagé de généraliser la radioscopie systématique (elle n'est pas même réalisée dans les pays très évolués); elle sera réservée aux collectivités contrôlées, écoles, fonctionnaires, militaires, travailleurs;

  c) de la vaccination par le B.C.G. des enfants de 0 à 15 ans présentant un test tuberculinique négatif.

Les crédits demandés ajoutés à ceux qui rendront possible, dans les formations hospitalières,

l'équipement de services actifs spécialisés, doivent permettre de lutter efficacement contre cette affection dont l'extension risque d'être favorisée par l'industrialisation.

Les INVESTISSEMENTS retenus pour l'ensemble de la médecine de prophylaxie, s'élèvent à 14 milliards de fr. métropolitains, dont 9,8 seront à la charge du F.I.D.E.S.; 4,2 milliards de francs devront être supportés par les budgets locaux.

III - Formation technique du personnel et organismes d'approvisionnements :

Le bilan du plan précédent atteste d'une façon précise qu'un effort notable a été réalisé dans ces deux domaines. Il reste essentiellement à compléter les réalisations déjà accomplies, le but à atteindre étant de créer partout où cela est nécessaire le personnel auxiliaire de bonne valeur technique qui est indispensable au bon rendement du service de santé outre-mer.

o

o o

Les incidences de ces investissements dans le domaine financier aussi bien que pour le recrutement et la formation du personnel, ne doivent pas poser aux territoires de problèmes particulièrement difficiles. En effet, les réalisations en cours ou à venir n'entraîneront, sur le plan financier, qu'une charge supplémentaire de l'ordre de 1,2 % de l'ensemble des budgets locaux. Quant à l'effort à faire en matière de personnel, il sera en moyenne inférieur à celui qui a été consenti au cours des années précédentes, notamment en ce qui concerne le personnel médical.

ANNEXE

Principales formations sanitaires au 31 décembre 1952

	Hôpitaux		Centres médicaux	Infirmeries	Dispensaires	Maternités	Centres spécialisés		Formations mobiles
	Princ.	aux.					Léproseries	Hypnoseries	
A.O.F.	12	13	175	25	413(a)	213	16	61	69
A.E.F.	6(b)	4	74(c)	103(d)	224(e)	82	54	28	13
Cameroun	4	14(f)	36	5(g)	240(h)		41(i)	2	18
Togo	1	-	8	3	108	12	2	5	8
Madagascar	8	-	215	-	40	295	24	-	39(k)
Comores	-	1	6	-	15	5	2	-	1
Somalie	1	-	-	1	7(j)	2	-	-	1
N.Calédonie	1	-	11	-	25	6	6	-	-
Ets.franç.d'Océanie	1	-	3	12	9	1	2	-	-
N.Hébrides	2	3	2	-	22	22	1	-	1
Ets.franç. Inde	1	-	3	-	3	3	1	-	-
St.Pierre & Miquelon	1	-	-	-	1	-	-	-	-

(a) dont 28 privés - (b) dont 1 privé - (c) dont 8 privés - (d) dont 34 privés - (e) dont 91 privés - (f) tous privés - (g) tous privés - (h) dont 44 privés - (i) dont 9 privés - (j) dont 1 privé - (k) dont 30 équipes antipalustres.

CHAPITRE XIV

LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

Quelles que soient leur valeur et leur emploi, les efforts considérables consentis ou envisagés sur le plan de l'équipement sanitaire risquent d'être annihilés si d'autres mesures ne sont pas décidées rapidement et appliquées avec rigueur. C'est tout spécialement le cas de la lutte contre l'alcoolisme.

L'alcoolisme est en passe de devenir outre-mer, une des plus graves maladies sociales car le contact entre européens et africains, en ajoutant aux boissons locales traditionnelles les alcools européens, a eu pour conséquence de rendre le problème encore plus complexe que dans la métropole. Les conséquences de ce fléau sont d'autant plus redoutables du fait qu'il touche une population dont l'état sanitaire est déjà souvent déficient par ailleurs.

Evolution des importations d'alcools dans les territoires d'outre-mer

unité : tonne

	Vins et apéritifs			Eaux de vie & liqueurs		
	1938	1951	1953	1938	1951	1953
A.O.F.	11.367	37.602	33.514 (6 mois)	611	5.643	457 (6 mois)
Cameroun	1.392	18.823	20.205 (10 mois)	61	494	272 (10 mois)
Togo	310	680	1.202 (10 mois)	88	1.015	-
A.E.F.	2.293	14.115	16.890 (10 mois)	108	638	231 (10 mois)
Madagascar	6.716	14.092	18.870 (10 mois)	334	1.885	921 (10 mois)

Ainsi, les tonnages d'alcool importés de 1938 à 1951 accusent une augmentation considérable allant de 225 % pour Madagascar à 614 % pour l'A.E.F. et 1329 % pour le Cameroun. Ces chiffres prennent toute leur valeur si l'on ajoute que les importations de cotonnades en A.O.F. ne représentaient en 1949 que 90 % de ce qu'elles étaient en 1938.

Il faut d'ailleurs y ajouter les tonnages, très importants, de boissons alcoolisées traditionnelles, (fermentées ou distillées) qui sont consommées sur place et qui proviennent, soit de la dénaturation de produits vivriers tels que le mil, le manioc ou le maïs, soit de l'utilisation de la production pour la fabrication du vin de palme.

Les causes de cette évolution regrettable sont à la fois d'ordre africain et d'ordre européen : désir de l'africain de s'identifier à l'européen et, pour cela, de l'imiter jusque dans sa consommation d'alcool -publicité faite localement en faveur des boissons alcooliques- promotion du travailleur africain qui s'accompagne d'un accroissement de son pouvoir d'achat dont une part, souvent considérable, est hélas trop souvent convertie en alcool - enfin et surtout surproduction de vin et d'alcool dans la métropole, en Afrique du Nord, aux Antilles et à la Réunion, et dont l'atténuation est souvent recherchée dans des exportations accrues à destination des territoires d'outre-mer.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que ces produits d'importation, qui ne présentent aucun intérêt pour les territoires, sont ceux qui, compte tenu de leurs prix au départ de la métropole, arrivent dans les territoires sans être grevés de charges, marges commerciales aussi considérables que le sont les produits de première nécessité (équipement ou consommation).

Une série d'actions urgentes et rigoureuses s'impose pour juguler ce fléau qui décime les populations, freine l'expansion économique de ces territoires et accroît, dans le domaine sanitaire, des besoins en équipement et des charges de toutes natures déjà très lourdes à supporter.

Ces actions doivent comporter divers aspects :

- un aspect répressif visant à une observation stricte de la réglementation existante : contrôle sévère de la production locale, lutte contre les importations frauduleuses, surveillance des débits de boisson, répression de l'ivresse publique ;

- un aspect économique visant à développer la production et la consommation de boissons sans alcool (fabriquées localement dans la mesure du possible) et de produits alimentaires ;

- un aspect social et éducatif : éducation entreprise dès le plus jeune âge à l'école et poursuivie chez les jeunes et les adultes par tous les moyens d'information et de propagande dont on peut disposer : presse, radio, cinéma, éducation de base ;

- un aspect fiscal : majoration des droits d'entrée sur les boissons alcoolisées importées, contingentement des importations.

CHAPITRE XV

LES PROBLEMES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELS

L'état sanitaire des populations des territoires d'outre-mer peut également être amélioré considérablement et sans investissements par une attention particulière donnée aux problèmes alimentaires et nutritionnels.

En effet, les enquêtes poursuivies par le service de Santé de la France d'outre-mer en A.O.F., en A.E.F., et à Madagascar, sur la composition de la ration des autochtones et sur les troubles de la nutrition, font ressortir un certain nombre de déséquilibres alimentaires et de carences graves :

a) insuffisance importante des aliments azotés d'origine animale et même végétale (viande et produits laitiers, poisson, légumineuses, etc..) dans la ration des populations de l'Afrique continentale ;

b) manque de matières grasses dans la ration des populations de Madagascar ;

c) carences minérales diverses (chlorure de sodium, iode, calcium).

Les notions de "mieux-être" des populations, d'élévation de leur niveau de vie, de réussite du plan, dont la mise en oeuvre nécessitera un effort soutenu de la part des habitants, sont incompatibles avec la persistance d'une alimentation déséquilibrée ou carencée.

Aussi le deuxième plan entend-il assurer par priorité le développement d'un certain nombre de ressources locales (productions vivrières, élevage,

pêche ...) en fonction des déséquilibres ou des carences nutritionnels constatés dans l'alimentation autochtone.

C'est dans cet esprit que la Commission formule les recommandations suivantes :

a) en matière d'agriculture :

- protéger et accroître les cultures traditionnelles de céréales (mil, sorgho, etc...) et de légumineuses (haricots, lentilles, etc...) sources de protides végétaux qu'on ne saurait négliger, notamment au Sénégal. Il serait indiqué, par exemple, d'associer ces céréales et ces légumineuses dans les assolements qui doivent être organisés ;

- développer les cultures de type industriel telles que l'arachide et le riz, en tenant compte des insuffisances ou déséquilibres que peut présenter la ration alimentaire habituelle dans la région considérée. Il est de la plus haute importance que des dispositions soient prises afin que le riz soit livré à la consommation simplement décortiqué, c'est-à-dire que le blanchiement du riz soit interdit. En effet, le riz privé de sa vitamine B et de sa couche protidique se trouve réduit à une masse d'amidon et la consommation habituelle d'un tel riz aboutit aux troubles nutritionnels les plus graves (névrites, oedèmes et cardiopathies du béri-béri);

- exploiter et développer les ressources végétales en matières grasses : arachides, karité, huiles de palmes, de coton, de sésame, etc.., notamment à Madagascar.

Le manque de lipides alimentaires se fait sentir d'une façon particulièrement aiguë à Madagascar et la culture de l'arachide devrait y être largement développée.

b) Elevage et pêches :

Il est nécessaire d'augmenter les apports en protides animaux qui, seuls, contiennent les acides aminés indispensables au développement et à

l'équilibre physiologique des individus. Ce but sera atteint :

- en associant, chaque fois qu'il est possible, agriculture et élevage ;
- en favorisant l'accroissement du cheptel ;
- en augmentant les produits laitiers ;
- en améliorant les méthodes de conservation et de distribution de la viande (chaînes de froid, transport par avion, etc...);
- en développant la pisciculture ;
- en augmentant le volume des apports de la pêche maritime ;
- en organisant la conservation et la distribution du poisson, soit en nature (frais, séché, fumé) soit sous forme de farine de poisson.

A Madagascar, l'augmentation du cheptel porcin et l'amélioration de l'élevage des oies et des canards, permettraient d'augmenter simultanément les lipides et les protides.

c) Oligo-éléments et problème minéral :

En dehors des apports glucidiques, protidiques et lipidiques de la ration, l'organisme humain doit disposer de catalyseurs minéraux et de biocatalyseurs tels que l'iode, les vitamines, etc...

Si les impératifs alimentaires évoqués ci-dessus se trouvaient satisfaits, les problèmes posés par ces oligo-éléments se trouveraient presque tous résolus du même coup.

Mais, de plus, il existe une déficience générale en sel marin dans toute l'Afrique et dans certaines régions de Madagascar (forêt de l'Est). Une grande partie des populations autochtones en est encore réduite à l'utilisation de cendres végétales. Les salines devraient être développées dans les zones côtières des régions de grande évaporation (au-dessus du 14ème parallèle nord et, à Madagascar, dans la région de Tuléar).

Ce problème minéral (ration saline équilibrée) est particulièrement important en ce qui

concerne les travailleurs. Il est étroitement lié au problème de la productivité.

D'autre part, la mise à la disposition des consommateurs, de sel marin brut non raffiné, c'est-à-dire contenant des traces d'iode, est une absolue nécessité dans toute l'Afrique noire, en raison de l'endémie goîtreuse qui y règne. En A.O.F., 8 % de la population est atteinte de goîtres (travaux de la mission PALES). La diffusion de cette maladie est due à l'absence de chlorure de sodium et à son remplacement par les cendres végétales (carbonate de potassium).

Enfin, le manque de calcium, surtout à Madagascar, est considérable. La détection des ressources naturelles de calcium, végétales et animales, s'impose dans ce territoire.

Si ces questions alimentaires et nutritionnelles s'appliquent à l'ensemble des populations d'outre-mer, l'alimentation de certains groupements sociaux pose des problèmes particuliers.

Les conditions alimentaires des populations rurales s'opposent presque diamétralement à celles des populations urbaines.

L'alimentation des ruraux est sujette à des à-coups en rapport avec les périodes de soudure et les facteurs saisonniers. Il existe donc pour eux, par intermittence, un important problème alimentaire quantitatif qu'il conviendrait de résoudre en accentuant l'effort déjà entrepris en faveur des mécanismes régulateurs : coopératives de stockage et de distribution, par exemple.

Toute autre est la question de l'alimentation des populations urbaines qui est liée, avant tout, à la situation sociale des individus et à leur pouvoir d'achat.

Le problème est particulièrement grave pour les salariés. Ils ne disposent pas, comme les ruraux, des produits de la cueillette, de la chasse et de la pêche. Ils dépendent étroitement, pour leur nourriture, des denrées introduites dans les grands circuits commerciaux. Encore faut-il que les prix de

ces produits n'excèdent pas leur pouvoir d'achat. Dans bien des cas ils achètent les calories les moins chères, c'est-à-dire les glucides et les protides contenus dans les produits pauvres (céréales, tubercules, racines, légumes secs).

Il faut d'ailleurs reconnaître que bien souvent l'argent dont ils disposent n'est pas toujours utilisé rationnellement (achats de pacotille, dépenses vestimentaires inconsidérées, alcool, etc...). Il y a là un vaste domaine pour l'éducation et l'action sociale.

Il n'en reste pas moins que la main-d'oeuvre déplacée doit faire l'objet d'examens particuliers : étude préalable de l'état biologique de cette main-d'oeuvre, étude de ses conditions de vie et particulièrement des conditions dans lesquelles elle s'alimente. Cette dernière étape doit conduire à l'application de rations étudiées avec appoint éventuel de produits locaux spécialement préparés à l'aide des moyens dont on dispose sur place, tels que farine d'arachide (par transformation des tourteaux qui sont particulièrement riches en protides, à condition d'un apport d'acides aminés d'équilibre) ou farine de poisson, le tout avec appoints minéraux naturels bruts.

Ω

Ω Ω

Les recherches et les enquêtes du service de Santé de la France d'outre-mer sur l'alimentation et la nutrition actuellement en cours, ne constituent qu'un premier pas dans la voie de ces études. Il est vital pour les populations que ces enquêtes soient poursuivies, alliant les recherches biologiques et cliniques aux applications pratiques.

Ces organismes n'ont pu travailler jusqu'ici que grâce à l'aide financière des budgets locaux. Les faibles crédits dont ils disposent limitent considérablement l'étendue de leurs recherches et ne leur ont même pas permis de publier tous les résultats auxquels

ils sont parvenus. Et cependant, seule la publication de ces travaux leur permettrait d'avoir le retentissement nécessaire. Ce retentissement aurait des conséquences pratiques à l'intérieur des territoires d'outre-mer, et à l'extérieur, il ferait mieux connaître l'œuvre française aux organismes internationaux préoccupés par les problèmes de l'alimentation : O.N.U. (secours à l'enfance, protection des travailleurs), O.M.S., O.A.A..

Il serait donc très important que ces travaux du plus haut intérêt puissent voir le jour, sous forme de publications financées par la section générale du F.I.D.E.S., au titre de la recherche médicale en matière d'alimentation-nutrition.

Il serait également nécessaire que des subventions de la section générale du F.I.D.E.S. permettent à ces organismes d'acquérir les appareils, instruments, produits d'analyses et aliments spéciaux d'expérimentation qui, faute de crédits, leur manquent.

Ces subventions leur permettraient, en particulier, de procéder à l'étude de l'alimentation de la main-d'oeuvre autochtone, en liaison avec l'Inspection du travail et les entreprises publiques et privées ; d'étudier les aliments indigènes susceptibles de développement, aliments locaux inconnus ou mal connus, tels que "Detarium Senegalense, Bauhinia reticulata", etc...; d'expérimenter des produits alimentaires d'appoint (produits type "Ultra-fine", poudre de poisson, etc...).

Les INVESTISSEMENTS nécessaires pour les quatre années s'élèvent à 100 millions de fr. métropolitains dont le financement devra être assuré par la section générale du F.I.D.E.S.; ils se décomposent comme suit :

- élargissement des enquêtes en cours et des recherches sur les ressources alimentaires . . . . . 22 millions

- achat de produits alimentaires spéciaux pour la lutte contre les maladies de la nutrition . . . . . 26 millions

- publication, impression et diffusion des travaux . . . . . 52 millions

CHAPITRE XVI

L'URBANISME ET L'HABITAT

Le problème de l'habitat se pose de façon grave et urgente dans la plupart des agglomérations de nos territoires d'outre-mer.

Les besoins sont considérables et il suffit pour en juger, de noter la variation rapide de la population de ces villes. Entre les recensements de 1945 et de 1949, le nombre des Européens est passé de 1.970 à 6.700 à Abidjan, de 1.400 à 4.700 à Douala, de 14.000 à plus de 28.000 à Dakar. Dans le même temps la population africaine s'accroissait de 105.000 âmes à Dakar, 80.000 à Douala, 45.000 à Abidjan. Depuis 1949, cet afflux n'a fait que s'accroître. Le problème s'est donc posé de loger tous les nouveaux venus dont une large fraction a été contrainte de s'entasser, dans des conditions médiocres, dans les bidonvilles qui se sont multipliés autour de la plupart des centres urbains.

Le bilan du premier plan :

- L'habitat européen.

Après une crise aiguë qui a duré plus de cinq ans, le problème de l'habitat européen est pratiquement résolu. Et s'il reste encore à faire dans ce domaine, on peut du moins prétendre que la construction a atteint désormais un rythme suffisant pour que les besoins puissent être satisfaits au fur et à mesure de leur apparition.

- L'habitat autochtone.

Le niveau de l'habitat autochtone demeure médiocre. La cause en réside surtout dans les difficultés du financement. Si les organismes publics ou les entreprises privées n'ont pas hésité à faire de sérieux efforts pour régler la question du logement de leur personnel européen, elles n'ont pas toujours eu les moyens ou la volonté de faire de même à l'égard de la plus grande partie de leur personnel autochtone; d'autre part, celui-ci ne disposait pas, en général, de ressources suffisantes ou n'était pas organisé pour satisfaire des besoins et des désirs malgré tout grandissants.

La puissance publique a donc été tenue d'intervenir et de créer dans la plupart des territoires des sociétés immobilières d'économie mixte, dont l'objet s'apparente un peu à celui des H.L.M. en France.

Elle a dû, en outre, se préoccuper des problèmes d'urbanisme que la croissance brutale des villes rendait particulièrement urgents et délicats.

Mais la mise au point de projets d'aménagement, et surtout leur adoption par les assemblées locales, a été assez longue dans bien des cas.

Dans l'intervalle, il a pourtant fallu parer au plus pressé, et construire, même en l'absence de directives très fermes. D'où un certain désordre dans la structure des villes et des quartiers européens en particulier, étalés en général sur de trop grandes surfaces.

Dans l'ensemble, il paraît encore possible de porter remède à cette situation sous réserve que le deuxième plan arrive à promouvoir un effort important en matière d'urbanisme que d'habitat autochtone.

Les lignes d'action du deuxième plan :

I - Urbanisme.

S'il est vain de construire des logements dans le désordre, il est non moins absurde de construire des logements sur des terrains qui ne sont pas préalablement aménagés à cet effet (voierie, adduction d'eau, assainissement, électricité, etc...) ou

de prévoir la création d'un lotissement dans un centre dépourvu de projet d'aménagement.

C'est dire que la solution des problèmes d'urbanisme, au sens le plus large de ce terme, doit être menée à bien, en même temps, ou de préférence avant la réalisation des ensembles de logements.

Le premier plan avait prévu :

- l'établissement de projets d'urbanisme portant sur 41 villes ou régions urbaines. Si la moitié des projets ont atteint le stade de l'examen ou des exécutions partielles, l'absence de plan d'aménagement des territoires et de toute enquête sérieuse sur laquelle ils puissent s'appuyer ainsi que la lenteur de leur exécution les rendent souvent ou inutilisables dans leur forme actuelle, ou caducs dès leur parution.

- la création de bureaux permanents d'urbanisme destinés à assurer la continuité d'action indispensable à l'application des plans. A deux exceptions près, les propositions portant sur cinq inspections et vingt bureaux sont restées lettre morte. Les conséquences de cette abstention sont inscrites dans les faits : stérilisation des efforts de l'urbaniste, abandon des pouvoirs réglementaires, anarchie de la construction, portes d'opportunité irréparables et lourdes conséquences financières. Nulle part, l'économie de quelques millions n'apparaît aussi dérisoire.

Afin de porter remède à ces lacunes, la Commission rappelle avec insistance les directives suivantes dont dépendra -après remise en ordre de la situation actuelle- le développement harmonieux des agglomérations outre-mer :

1º - Les études d'aménagement doivent être fondées chaque fois que possible, sur les conclusions d'un planning économique général du territoire ;

2º - L'établissement du plan d'aménagement d'une agglomération doit être précédé d'une étude sommaire de l'équipement du territoire. Des considérations d'ordre régional peuvent, par exemple, modifier des perspectives de développement qui n'auraient été étudiées que sur le plan local.

3º - L'établissement et l'approbation du plan directeur d'une agglomération ne constituent, en matière d'urbanisme, qu'une première étape indispensable, mais insuffisante à elle seule. Pour être efficace, un projet d'aménagement doit être accepté, précisé dans le détail, suivi dans son application et, si le besoin s'en fait sentir, modifié.

a) accepté - Un plan est une somme des besoins présents et futurs d'une agglomération. Il devra donc être dressé en accord avec tous les services intéressés.

Le Chef du territoire devra employer son autorité et sa persuasion à créer un climat favorable, tant auprès de ses services que de l'opinion publique en général.

L'auteur du plan devra, de son côté, attacher la plus grande importance à garder les liaisons nécessaires avec l'Administration et les contacts indispensables avec le public.

En outre, l'autorité administrative s'efforcera de donner le plus rapidement possible au plan la forme qui en permettra l'application légale et continue.

b) précisé dans le détail - Il ne suffit pas d'établir un plan directeur indiquant les zonings et les voies de communication, il est nécessaire surtout dans les villes nouvelles ou en voie d'extension, d'établir, dans le cadre du plan directeur, des plans d'application donnant le détail des plans-masse quartier par quartier. Cette façon de faire est la seule qui assure tant sur le plan financier et social que sur le plan esthétique, un développement satisfaisant de l'agglomération.

c) suivi dans son application - Il ne sert à rien d'établir un projet d'aménagement, de définir les servitudes, de préciser les affectations de terrains si ces diverses décisions ne sont pas appliquées à l'occasion de toute opération contribuant à la réalisation du plan et portant notamment sur la propriété foncière, les travaux publics ou la construction. En particulier, les constructions nouvelles devront pouvoir, dans toutes les agglomérations, être sanctionnées par le permis de construire.

Les mesures légales devront être prises afin d'en permettre l'application dans tous les territoires. L'importance, à cet égard, du permis de construire, doit être soulignée.

Une législation adaptée à ces territoires devra être étudiée et promulguée dans les délais du deuxième plan. La récente législation de l'urbanisme au Maroc pourrait être une base intéressante de départ.

4º - Si les villes outre-mer ont quelquefois des plans directeurs, moins souvent des plans de quartier, ces plans sont rarement appliqués.

Il semble que la seule façon de remédier à cette situation soit de prévoir un organisme chargé d'une part de l'établissement ou des mises au point du plan d'aménagement, d'autre part des mesures d'exécution de ces plans à prendre en accord avec l'autorité administrative responsable.

L'importance de cet organisme dans chaque territoire serait fonction de l'ampleur des problèmes d'aménagement de ce territoire.

Cet organisme devrait être placé sous l'autorité directe du Chef du territoire et doté d'une large autonomie vis-à-vis des autres services administratifs. Il devrait être à même par ses études générales et locales de proposer en connaissance de cause à chaque Chef de territoire, les programmes de logements ou de bâtiments publics et, en accord avec ces autorités administratives, de promouvoir tous les moyens propres à encourager la construction. La place primordiale devrait être donnée à la résolution des problèmes de grand nombre par une étude précise des besoins et des possibilités financières. Sur ces données, une doctrine de construction devra être établie et généralisée (moyens financiers, location vente, location accession à la propriété).

5º - Il devrait être créé au sein du ministère de la France d'outre-mer un organisme central de l'urbanisme chargé principalement de coordonner et de contrôler l'action des organismes locaux.

Dans une première étape, il devrait appartenir à la Section générale du F.I.D.E.S. de prendre provisoirement en charge, si besoin est, les frais de création et de fonctionnement de ces bureaux tant centraux que locaux.

Cette organisation, pour le début, ne devrait toucher que l'Afrique. Les autres territoires, tout en gardant leur organisation actuelle, pourraient faire appel aux compétences du Service central à Paris. L'organisation, une fois mise en place, prendrait alors en main progressivement ces territoires.

II - Habitat autochtone.

La solution de ce problème ne répond pas seulement à des impératifs sociaux et humains, elle présente également un intérêt majeur, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique.

La plupart des populations outre-mer consacrent dès maintenant une part très importante de leurs salaires pour se loger dans des conditions qui, au moins dans les grandes villes, sont le plus souvent misérables.

Or, le niveau des loyers permet, en général, d'assurer la rentabilité des constructions et les intéressés semblent disposés à continuer à consentir un effort pécuniaire important pour se loger dans des conditions décentes se rapprochant le plus près possible des constructions de type européen.

La possibilité de se procurer un tel logement constitue incontestablement un stimulant au travail et un facteur de promotion professionnelle. Elle serait, en outre, pour les masses des grandes villes, une garantie de stabilité sociale et politique.

Le premier plan prévoyait la création de divers établissements et des dotations par lesquelles on espérait amorcer ainsi un important mouvement d'investissements privés.

En pratique, l'effort en faveur de l'habitat africain a été entrepris depuis 1950 sous des formes très variées, telles que les constructions

par des entreprises privées pour loger leur personnel, les réalisations effectuées directement par les administrations locales. Il reste encore nettement insuffisant par rapport aux besoins.

Pour la réalisation d'importants programmes de constructions destinées au public, des sociétés immobilières ou des offices locaux d'habitations économiques dotés d'une autonomie suffisante ont été créés.

A l'heure actuelle, on compte 6 sociétés immobilières d'économie mixte au Cap Vert, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en A.E.F. et à Madagascar et 5 offices locaux d'habitations économiques dans les autres territoires de l'A.O.F.

En général, ces sociétés n'ont réalisé à l'origine que des pavillons, à prix de revient élevé, pour des Africains aisés. S'il convient de poursuivre l'effort d'amélioration de l'habitat en faveur des travailleurs disposant d'un pouvoir d'achat relativement élevé, il ne faut cependant pas oublier que l'objectif principal reste tout autre : les crédits dont on peut disposer sont limités et doivent être utilisés, en majeure partie, au logement du plus grand nombre ou même à la réalisation d'une infrastructure urbaine permettant la réalisation des habitations par les autochtones. Une certaine évolution s'est produite dans ce sens depuis 1952. L'ensemble des crédits alloués depuis 1948 aux divers organismes immobiliers visés ci-dessus, représentait au 31 juillet 1953, 2 % du total des crédits d'équipement mis à la disposition des territoires ou des entreprises privées.

Ce pourcentage doit être accru très nettement au cours du présent plan (4 % au minimum). Toutefois cette disposition ne saurait être pleinement efficace que dans la mesure où des directives très fermes auront été données au préalable à ces sociétés immobilières pour assurer la réalisation d'habitations correspondant réellement à l'objet pour lequel elles ont été créées. Ces sociétés devraient, en outre, être soumises à un contrôle technique particulièrement étroit de la part de techniciens qualifiés, si l'on veut éviter de voir se renouveler, sur une large échelle, certaines erreurs du passé.

III - Habitat rural.

Sous le titre d'amélioration de l'habitat rural, se définissait l'effort le plus complet, et probablement le plus fertile en bénéfices politiques, sociaux et économiques que la Commission du premier plan ait proposé à l'initiative des autorités.

Il s'agissait de sélectionner dans chaque territoire les points d'application d'un effort d'équipement rural largement disséminé, mais restant à la mesure des économies locales.

Ces "centres cantonaux" devaient rassembler et mettre à la portée de tous des prototypes d'habitation, d'équipement, d'outillage et polariser les virtualités d'une vie communale rénovée (350 centres étaient prévus en Afrique noire pour 28 millions d'habitants, soit en moyenne un centre pour 80.000 habitants).

Moins de deux milliards de francs partiellement remboursables eussent suffi pour mener à bien, en quatre ans, cette ample expérience du plus haut intérêt pour tous les responsables de l'évolution africaine. Malgré la modicité de l'investissement, la réalisation de ce programme à été amorcée seulement pour une dizaine de villages.

Son succès dépendait d'ailleurs, pour une large part, des travaux concomitants des cinq centres de recherches pratiques pour l'habitation prévus au même rapport, organismes indispensables à la mise en oeuvre rationnelle des techniques et des matériaux locaux et importés.

Les premiers crédits ouverts à ce titre ayant été annulés, on peut estimer que l'oeuvre alors envisagée pour le milieu rural reste presque entièrement à accomplir, et que l'action pour l'éducation de base est privée de son élément essentiel de permanence et d'enracinement.

Avant de formuler de nouvelles recommandations impliquant en certains cas une révision des textes ou des dispositifs existants, la Commission affirme la nécessité de mener à leur terme les programmes déjà tracés, notamment en matière de projets

d'aménagement et de rénovation de la vie rurale et d'utiliser toutes les ressources déjà offertes par la législation et les règlements.

Cet effort est capital car il est certainement de nature à endiguer, dans une large mesure, l'afflux massif et préoccupant des populations rurales -qui constituent essentiellement l'élément producteur de ces territoires- vers les grands centres urbains.

Aussi, doit-il être réalisé en priorité.

IV - Le problème de la construction proprement dite.

Etant donné l'importance considérable des besoins en logement pour les populations autochtones, il est essentiel que soient mises en oeuvre toutes les mesures propres à développer la construction d'habitations outre-mer, à en améliorer la qualité, et surtout à en abaisser le prix de revient.

Cette diminution du coût de la construction doit être recherchée :

- dans une politique de terrains à bon marché et d'une manière plus générale, dans une politique foncière, tendant à accroître la disponibilité du sol, principalement du sol urbain. Il est, en particulier, indispensable que les municipalités réalisent soit à l'amiable, soit par expropriation de zones, l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'immeubles à usage d'habitation et qu'elles revendraient après aménagement. Il est du reste normal de permettre à la puissance publique de tirer seule avantage des aménagements qu'elle apporte, aux frais de la collectivité, sur un terrain à construire au lieu d'en laisser le bénéfice à la spéculation foncière. Ces achats de terrains pourraient être réalisés en particulier, grâce à des avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer ;

- dans une politique de crédit bon marché pour les activités immobilières d'intérêt général ;

- enfin, dans la recherche systématique de la

réduction des facteurs essentiels du prix de revient de la construction : mise en oeuvre de programmes d'ensemble aussi étendus que possible par regroupements des besoins des particuliers, des entreprises industrielles et commerciales, des administrations, de l'armée ;

- établissement de plans types de maisons en fonction des conditions locales, des bénéficiaires auxquels ces habitations s'adressent (besoins et possibilités financières) ;

- utilisation plus large, après étude, des matériaux d'origine locale (il appartient à l'Administration de stimuler la concurrence dans ce domaine en particulier) ;

- modernisation de l'artisanat local ;

- développement de certaines fabrications industrielles destinées à l'exploitation intensive de certaines de ces ressources locales.

TITRE III

L'EXECUTION DU PLAN

CHAPITRE XVII

LES INVESTISSEMENTS

Les différentes sous-commissions créées, dans le cadre de la Commission d'étude et de coordination des plans de modernisation et d'équipement des Territoires d'outre-mer, avaient pour mission essentielle d'examiner les problèmes sous leur aspect technique et de définir un ordre de priorité dans les actions à envisager.

Il était prévisible, dès l'origine, que le montant des investissements recommandés par les sous-commissions excéderait largement le volume des ressources dont la mise en oeuvre peut, dans les circonstances actuelles et par les voies suivies jusqu'ici, apparaître comme vraisemblable.

La contribution de la métropole au financement du plan.

C'est pourquoi ces propositions ont été revues en ce qui concerne les équipements à réaliser sur dotations publiques métropolitaines et ajustées, dans le cadre de ressources métropolitaines qui s'élèveraient à 350 milliards de fr. pour les années 1954-1957 (1).

En retenant une estimation aussi limitée, afin de rester dans un cadre de ressources qui demeure vraisemblable, la Commission a été amenée, dans la plupart des cas, soit à étaler dans le temps

---

(1) Au 31 décembre 1953, les ressources accordées au F.I.D.E.S. s'élevaient à 339,2 milliards de fr, en autorisation d'engagement (en francs non réévalués).

le rythme de réalisation des opérations retenues -ce qui est une solution coûteuse, en définitive- soit, plus souvent, à reporter au-delà de 1957 des actions cependant intéressantes, c'est dire que les propositions qu'elle présente ne doivent pas être considérées comme correspondant à l'ensemble des investissements qu'il serait possible et souhaitable de réaliser dans les territoires d'outre-mer sur dotations publiques métropolitaines mais, bien au contraire, comme le programme minimum qu'elle estime indispensable pour assurer la poursuite de l'oeuvre économique et sociale que le Gouvernement français entend réaliser dans ces pays.

Le tableau ci-après donne le détail, par grandes masses, des investissements proposés par la Commission :

Secteurs d'activité bénéficiaires	Investissements à réaliser retenus — Montant
Economie rurale	60 (1)
Grands projets miniers, industriels et hydroélectriques (y compris les voies d'évacuation correspondantes)	80
Recherche scientifique et technique	9,5
Cartographie	4,5
Recherches minières et pétrolières (y compris carte et prospections géologiques)	24
Transports et communications	74 (2)(6)
Enseignement	le 8 (3)
Education de base	0,6
Radiodiffusion et cinéma éducatif	2,5 (4)
Santé publique	23,6 (5)
Urbanisme et habitat (y compris l'électrification)	34
Prêts aux entreprises privées (autres que celles ci-dess[illegible])	16
	347,5 (6)

Investissements sur dotat

à réaliser au cours

éficiaires	Investissements retenus	
	Montant	%
. . . . .	60 (1)	17,1
ls et hydroélectriques correspondantes) . . .	80	23
ue	9,5	4
. . . . .	4,5	
s (y compris)	24	6,9
. . . . .	74 (2)(6)	21,3
. . . . .	18 8 (3)	5,6
. . . . .	0,6	
. . . . .	2,5 (4)	0,7
. . . . .	23,5 (5)	6,8
. . . . .	34	10
tres que	16	4,6
	347,5 (6)	100

ons publiques métropolitaines

de la période 1954-1957

(en milliards de francs métropolitains)

Observations

(1) Sur la base de 62 milliards d'autorisations d'engagement, la répartition de ce crédit serait la suivante :

Agriculture et hydraulique . . .	45,6
Elevage et pêche maritime . . .	11,4
Forêts et pêche continentale . .	5

(2) Sur la base de 77 milliards d'autorisations d'engagement, la répartition de ce crédit serait la suivante :

Chemins de fer	8,1
Routes et ponts	36,8
Ports maritimes	16,6
Voies navigables	4,4
Aéronautique	5,8
Transmissions	5,3 (7)

(3)

Enseignement supérieur	0,9
Enseignement 2ème degré	2,8
Enseignement 1er degré	5,4
Enseignement technique	2,2
Enseignement artisanal et ménager	3,2
Concours aux oeuvres privées . . .	4
Bibliothèque	0,3

(4)

Postes émetteurs régionaux	2,1
Réseaux de récepteurs populaires (enseignement, éducation de base). .	0,3
Formation technique du personnel . .	0,1

(5)

Médecine de soin	13,8
Prophylaxie de masse	9,8

dont : paludisme 2,2 ; lèpre et filariose 0,3 ; tuberculose 1,7 ; tréponématose 4,8 ; trypanosomiase 0,2 ; centre du SCHMP 0,6.

(6) Auxquels s'ajoutent notamment les investissements à la charge du budget métropolitain des Travaux publics pour l'équipement des aéroports d'intérêt général (22 milliards de francs).

S'il s'avérait possible au cours de l'exécution du plan que l'effort de la métropole soit susceptible de dépasser les prévisions retenues, la Commission recommande que les ressources supplémentaires qui pourraient éventuellement être dégagées, soient réservées, en priorité, à l'accroissement des investissements concernant les activités rurales.

Si, par contre, ces prévisions ne devaient pas être confirmés -hypothèse que la Commission estimerait très grave en raison du cadre étroit qu'elle s'est assigné et du fait que ses propositions correspondent à un programme minimum rigoureux- la Commission estime que les compressions à opérer ne devraient pas affecter tout ce qui peut contribuer au développement de ces mêmes activités.

Il convient, en outre, de préciser les points suivants :

1º) Recherche scientifique et technique :

Les propositions de la Commission correspondent à concurrence de 5,6 milliards de fr. métropolitains, à la couverture des frais de fonctionnement des organismes de recherches, sur la base d'une insuffisance des ressources normales de ces établissements de 1,4 milliard de fr. par an.

2º) Enseignement du premier degré :

Les propositions financières ne comprennent que le coût des écoles primaires qui sont à la charge du F.I.D.E.S. et qui correspondent aux écoles de 3 classes ou plus, les écoles primaires de 1 et 2 classes restant, comme dans le plan précédent, à la charge des territoires. Ceci explique que les crédits prévus en faveur de l'enseignement primaire ne reflètent pas l'effort considérable qui est prévu, à ce titre, dans le deuxième plan.

Financement du plan 1954-1957

Modalités d'utilisation des dotations publiques métropolitaines et comparaison avec le premier plan

(en milliards de francs métropolitains)

	Paiements à prévoir pendant la durée du deuxième plan					Engagements pris au cours du premier plan	
	Section générale	Sections d'outre-mer	Prêts de la CCFOM	Total	%	Total	%
Economie rurale	7	40	15	62	17,9	46,1	13,9
Grands projets miniers, industriels ou hydro-électriques (y compris les voies d'évacuation)	30 (2)		50	80	23	21,9	6,6
Recherches scientif.et techniques.Cartographie	14			14	4	12,3	3,7
Recherches minières et pétrolières, carte et prospection géolo¿iques	24			24	6,9	15,6	4,7
Transports et communications (1)		77		77	22,2	154,8	46,7
Enseignement et éducation de base	4	15,4		19,4	5,6	14,4	4,3
Santé		23,6		23,6	6,8	13,1	3,9
Urbanisme et Habitat (électrifon comprise)	1	12	16	29	8,3	41,9	12,9
Prêts aux entreprises privées (autres que celles visées ci-des.)							
Radiodiffusion			16	16	4,6	9,9	3
	2,5	-	-	2,5	0,7	1,3(1)	0,3

(1) Divers. (2) Les voies d'évacuation ne sont comprises que dans le chiffre indiqué pour le 2ème plan et non dans le chiffre indiqué pour le 1er.

Compte tenu de la modification très importante intervenue en juillet 1953 dans le financement des sections d'outre-mer, ces propositions correspondent, en ce qui concerne les investissements sur dotations publiques métropolitaines, à la mise à la disposition du ministère de la France d'outre-mer et de la Caisse Centrale de la France d'outre-mer, au cours de la période 1954-1957, de 206 milliards sur subventions et de 139 milliards sur avances (contre respectivement 173 et 158 pour le premier plan).

Au cours du premier plan 1953, les sections d'outre-mer ont été financées par des subventions du F.I.D.E.S., à raison d'environ 55 % de leurs dépenses et par des prêts de la Caisse Centrale aux territoires, à concurrence d'environ 45 %. Depuis juillet 1953, leurs opérations nouvelles doivent être couvertes par un pourcentage plus élevé de subventions qui doit atteindre 75 % en moyenne, pendant le second plan. Les prêts de la Caisse Centrale aux territoires n'interviendront donc plus que pour 25 % environ.

Ces pourcentages de 75 et 25 % ne sont d'ailleurs que des pourcentages moyens. En fait, il a été convenu que l'Etat prendrait à sa charge 90 % des dépenses d'intérêt social et 70 % des dépenses d'intérêt économique des sections d'outre-mer (1).

Ce relèvement du pourcentage des subventions du F.I.D.E.S. dans les ressources de ces "Sections" se trouve largement justifié par la situation financière des territoires. Il est d'autant plus opportun que les prochains programmes des sections d'outre-mer, imposeront aux territoires de nouvelles dépenses d'entretien et de fonctionnement, qui s'ajouteront à celles des ouvrages réalisés au cours des

---

(1) Les arrérages que les territoires auront à payer à la Caisse Centrale pour le premier plan seront de l'ordre de 6,7 milliards de francs par an. Quant aux arrérages qui résulteront de l'exécution du second plan, ils sont évalués à 2,5 milliards de francs par an, après l'achèvement de ce plan, si l'on prend comme base de calcul les nouveaux pourcentages indiqués ci-dessus, les propositions de la Commission et les conditions actuelles des prêts de la Caisse Centrale de la France d'outre-mer.

dernières années. Cet ensemble de charges supplémentaires pèsera sur les budgets et l'économie des territoires, alors que la mise en service des équipements généraux qui imposent ces charges n'entraînera probablement pas, à brève échéance, une augmentation sensible de la production. Ces perspectives justifient d'ailleurs que les territoires qui ne disposeraient pas de réserves suffisantes réduisent et, parfois même, suppriment les dépenses d'équipement général inscrites dans les "sections extraordinaires" de leurs budgets ou dans les fonds d'investissements qu'ils ont créés.

Une politique d'équipement qui méconnaîtrait ces risques financiers aurait bientôt pour conséquence l'alourdissement des impôts locaux, de nouveaux déficits budgétaires ou le mauvais entretien des ouvrages réalisés. Elle compromettrait les investissements réellement productifs et aggraverait la situation économique et financière des territoires; alors que son seul but aurait été de l'améliorer.

La contribution des territoires au financement du plan :

Les propositions initiales du ministère de la France d'outre-mer prévoyaient que l'effort envisagé, au titre du deuxième plan, sur dotations publiques métropolitaines, pourrait être complété par des participations des budgets locaux, de l'ordre de 87 milliards pour les quatre prochaines années.

Dans la mesure où cet effort local serait susceptible de se réaliser -ce que la situation financière de la plupart des territoires ne permet guère d'entrevoir actuellement- il devrait venir compléter les actions prioritaires proposées au titre du plan et non être réservé au financement d'opérations que le plan aurait précisément entendu écarter. Il ne peut y avoir, dans cet effort commun pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer deux séries d'actions menées parallèlement, sinon concurremment.

Par ailleurs, la Commission estime que les territoires devront, en tout état de cause, s'interdire d'entreprendre eux-mêmes, sur leurs ressources propres, des programmes de quelque importance qui

risqueraient, soit de rester inachevés, soit de ne pouvoir s'achever sans une aide de la métropole, qui ne pourrait être consentie sans fausser l'orientation du plan.

Les investissements privés :

La Commission a préféré s'abstenir d'évaluer le volume des capitaux privés qui pourraient concourir à l'exécution de ce plan, car toute appréciation de son montant apparaît vraiment trop aléatoire pour pouvoir être tentée.

Il doit cependant être bien entendu que la plus large participation des capitaux privés est éminemment souhaitable et qu'elle devra être recherchée systématiquement ; c'est du reste à cette fin que la Commission a été conduite à recommander, à plusieurs reprises, que les autorités locales ou métropolitaines responsables s'efforcent de promouvoir très rapidement toutes les mesures propres à faciliter et à encourager les investissements privés outre-mer.

Le ministère de la France d'outre-mer les estimait, dans ses propositions initiales, à 105 milliards de francs pour les quatre prochaines années (investissements privés proprement dits).

Les investissements étrangers :

Il ne faut pas se dissimuler que malgré toutes les mesures qui pourront être prises en faveur du développement des investissements dans les territoires d'outre-mer, ces prévisions financières comportent des incertitudes tenant notamment à l'insuffisance de l'épargne nationale. Même réalisées intégralement, elles resteront en tout état de cause, insuffisantes.

D'autre part, un certain nombre d'investissements retenus posent, par leur nature et leur ampleur exceptionnelles, des problèmes -de débouchés notamment- qui ne peuvent être résolus que dans le cadre d'un marché européen, sinon mondial.

Ceci pose le problème d'une participation plus large que par le passé des capitaux étrangers au financement des investissements outre-mer, participation dont le cadre et les modalités d'application doivent être précisés rapidement.

o

o o

Un certain nombre de remarques essentielles s'imposent :

1º) Nécessité d'une évaluation correcte des investissements proposés au titre du plan.

L'expérience du premier plan montre que malgré les directives qui ont été données par le ministère de la France d'outre-mer aux autorités responsables des territoires, les estimations du coût des investissements proposés dans les sections d'outre-mer ont été très souvent dépassées dans des proportions considérables.

Ces sous estimations que les hausses de prix ne suffisaient nullement à justifier dans la plupart des cas, ont fini par fausser l'orientation des programmes annuels et la répartition des crédits entre les territoires. Elles doivent être évitées à l'avenir.

A cette fin, la Commission demande instamment que les territoires soient désormais astreints à prendre en charge, sur leurs ressources locales, toutes les réévaluations des sections d'outre-mer qui ne seraient pas dûment justifiées par une hausse des prix ou par des aléas incontestablement imprévisibles. Une attitude analogue devrait être adoptée, dans des cas semblables, par la Caisse centrale à l'égard des entreprises privées qui, après avoir sollicité l'aide financière de la puissance publique, auraient à faire face à des dépassements de leurs prévisions initiales. Ces dépassements devraient être couverts intégralement sur les ressources propres des entreprises intéressées.

Il convient de noter par ailleurs que lorsque l'évolution de la conjoncture s'est traduite par une baisse de prix de certains produits de base, celle-ci ne s'est pas répercutée sur le coût initial des travaux.

2º) Nécessité d'une révision des cahiers des charges des marchés.

Dans un grand nombre de cas, la puissance publique a été conduite, au cours du premier plan, à supporter le poids de réévaluations souvent importantes, résultant, par le jeu des formules de variations de prix, des retards pris par les entreprises dans l'exécution des marchés. Les pénalités de retard, lorsqu'elles étaient prévues et effectivement appliquées, sont restées sans commune mesure avec les charges supplémentaires que la collectivité a dû supporter.

La Commission recommande instamment une révision des cahiers des charges types afin :

- d'une part, que l'application des formules de variations de prix incluses dans les marchés cesse automatiquement à partir de la date à laquelle les travaux devraient être achevés ;

- d'autre part, que les taux prévus en matière de pénalités de retard soient revisés et mis désormais plus en rapport avec les conséquences qui résultent, pour la collectivité, des retards pris par les entreprises dans l'exécution de leurs engagements (dans la mesure, bien entendu, où ces retards ne sont pas le fait de causes extérieures aux entreprises).

CHAPITRE XVIII

L'EXECUTION DU PLAN

Dans l'état actuel de nos connaissances des divers aspects de la mise en valeur de nos territoires d'outre-mer, un plan ne peut être qu'une approximation. Un tel plan, établi avec le concours direct, actif et responsable, des administrations et techniciens qualifiés, doit donc être suffisamment souple pour pouvoir s'adapter au fur et à mesure et de façon quasi permanente aux leçons tirées de l'expérience.

Une trop grande rigidité ou des directives immuables gêneraient en outre, les adaptations justifiées par les changements de la conjoncture, les conclusions des études en cours ou les espoirs qui pourront naître des recherches et des expériences qui vont se poursuivre au cours du deuxième plan. Nous pouvons, à chaque instant, appliquer les leçons mais encore faut-il mettre en place les moyens de les dégager et de les transformer en actes.

C'est, semble-t-il, l'une des insuffisances du premier plan de n'avoir pas été en mesure de suivre cette exécution, aux fins non de la contrôler de façon étriquée, mais bien de l'adapter progressivement et de façon constructive aux développements que l'expérience et la connaissance auraient dû commander.

Pour que cette erreur ne soit pas renouvelée, la Commission estime nécessaire que ce contrôle du ministère de la France d'outre-mer puisse s'exercer de façon souple et efficace, aussi

bien par les services qualifiés du département -qui devraient être rendus responsables de l'élaboration des programmes, de leur mise en oeuvre et de l'utilisation des crédits qui ont été accordés- que par l'inspection générale de la France d'outre-mer et les inspections locales techniques, sous réserve que celles-ci soient mises en état de remplir ce rôle de façon efficace. Elle considère en outre qu'il serait désirable que la Commission fusse autorisée à suivre périodiquement l'état d'avancement du plan, proposer les ajustements nécessaires et poursuivre l'étude des problèmes généraux qu'elle n'a pu aborder en détail au cours de ses travaux.

La Commission tient enfin à souligner la nécessité d'un organe permanent qui serait chargé, sous l'autorité du Président du Conseil, d'assurer l'étude approfondie et une meilleure coordination des questions économiques communes à la métropole et à l'outre-mer.

CHAPITRE XIX

L'ACTION EN FAVEUR DU PLAN

Pour réaliser pleinement ses objectifs, il ne faut pas que le plan soit simplement une oeuvre de techniciens ; il doit avoir un retentissement humain. Il faut que la masse comprenne la portée de l'immense effort accompli par la France pour élever les peuples, multiplier leur richesse, pour lutter contre la faim, la misère et l'ignorance.

A ces populations défiantes, il faut faire connaître l'ampleur des objectifs et leur portée humaine ; dès lors la République française ne leur apparaîtra plus comme un vain mot, mais comme une réalité vivante et agissante, une solidarité de moyens mis en commun au profit d'une communauté d'hommes de toutes races. Cet humanisme du plan doit lui donner son caractère spécifiquement français. C'est pourquoi la Commission estime indispensable que des crédits soient affectés à cette oeuvre de compréhension sans laquelle les efforts du plan risqueraient d'apparaître comme une contrainte pénible et injustifiée.

Elle recommande instamment en conséquence :

1º - que l'extension progressive de l'éducation de base tienne compte de l'implantation et du développement du plan, sans que soit jamais perdue de vue la nécessité de le faire comprendre des populations indigènes et d'obtenir leur participation active ;

2º - que l'action en faveur du plan ne soit pas négligée dans le travail d'éducation de base et que dans les régions où l'éducation de

base n'aura pas encore pénétré, une action en faveur du plan soit entreprise au fur et à mesure de son application ;

3º - que les ressources nécessaires soient réservées à l'action en faveur du plan.

Là encore, une telle oeuvre qui s'exercera sur une société déjà organisée, qui possède une structure vivante, devra utiliser très largement les organes naturels de direction des masses autochtones auxquelles elle doit s'appliquer, et qui seuls peuvent assurer le concours et l'adhésion de toutes les populations intéressées au succès du plan.

CONCLUSION

Une oeuvre considérable a déjà été accomplie outre-mer depuis le moment où, en 1946, la France s'est engagée avec le premier plan dans un effort sans précédent de modernisation et d'équipement qui lui permet aujourd'hui de reprendre sa place dans un monde en progrès.

Il reste encore beaucoup à faire pour compléter cet effort général de rénovation économique et de promotion sociale qui doit faire de l'ensemble des territoires français -ou assimilés- une vaste unité intégrée dans laquelle la France et les pays qui lui sont associés peuvent retrouver la prospérité, et, d'une manière générale, assurer des conditions de vie meilleures à toutes les populations de cette grande communauté française.

C'est dans cet esprit qu'ont été étudiés les problèmes et qu'ont été élaborées les propositions et les recommandations qui précèdent. La Commission s'est attachée à le faire en toute objectivité et en toute conscience, dans la mesure où elle a été conduite à souligner certaines des erreurs du passé, pour la plupart minimes au regard de l'oeuvre considérable qui a déjà été réalisée ; elle n'a eu d'autre préoccupation que de les déceler afin d'en prévenir le retour et d'en tirer les leçons pour proposer des solutions nouvelles, plus économiques, en un mot, plus conformes aux objectifs généraux assignés dès 1946 aux plans de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer.

Mais il faut se garder de l'illusion que des résultats rapides peuvent être obtenus, dans les territoires d'outre-mer, en quatre années, quelles que soient la rapidité et l'énergie avec lesquelles la nouvelle politique proposée par la Commission pourrait être appliquée. Il est malheureusement impossible de modifier sensiblement en quelques années les méthodes de la production agricole autochtone. On peut seulement espérer amorcer une évolution capitale du paysanat indigène dont les fruits restent cependant à assez longue échéance. Dans les domaines minier et industriel également, les réalisations ne seront pas

nombreuses dans un délai aussi court; il est d'ailleurs raisonnable qu'il en soit ainsi car, dans ce domaine en particulier, il ne faut entreprendre qu'après avoir mûrement étudié. On ne peut se lancer dans de grandes entreprises avec des projets approximatifs sans s'exposer au risque de ne pouvoir les achever. Les techniques modernes et la mise en place de grands ensembles ne permettent plus en effet l'improvisation.

On ne saurait enfin oublier les conditions particulières et les difficultés physiques auxquelles se heurtent la recherche et l'exploitation outre-mer. De même que ce plan s'applique à des sociétés sous-développées, de même il concerne un continent où la nature est loin d'être maîtrisée. Les rigueurs du climat sont la cause de la faible productivité des européens et des africains. Elles expliquent également l'instabilité et l'appauvrissement des sols et rendent certaines activités minières ou industrielles particulièrement difficiles. Les problèmes de distance enfin constituent très souvent un handicap sévère pour des productions nouvelles dont le placement doit, le plus souvent, s'effectuer sur les grands marchés mondiaux. Si l'Afrique autorise de grands espoirs, elle exige encore un long apprentissage et de lourds sacrifices.

Si le premier plan n'a pas rapporté à la métropole un bénéfice moral à la mesure des sacrifices consentis, c'est pour une bonne part parce que les autorités métropolitaines, s'adressant aux populations africaines ou aux gouvernements étrangers, ont constamment évoqué comme une certitude les immenses richesses du continent africain, sans dire jamais les doutes que l'on peut encore avoir sur l'existence de ces richesses ou les sacrifices au prix desquels elles pourraient être mises en valeur. Aussi, chaque retard ou chaque déception dans l'application du plan ont-ils été imputés presque systématiquement à une carence financière ou technique de la métropole.

Mais, en définitive, malgré les difficultés inhérentes aux actions entreprises et aux conditions naturelles dans lesquelles celles-ci sont menées, une oeuvre considérable s'accomplit chaque jour dans ces territoires.

Peut-être n'était-il pas cependant inutile, en terminant, d'effectuer ce bref rappel des obstacles à surmonter, qui ne font que mieux ressortir la portée et la valeur de l'action entreprise par la France dans ses territoires d'outre-mer.